



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU QUOTIDIEN



ÉDITO

Comme les années précédentes, cette nouvelle édition du rapport développement durable dresse un bilan de la politique menée par Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres.

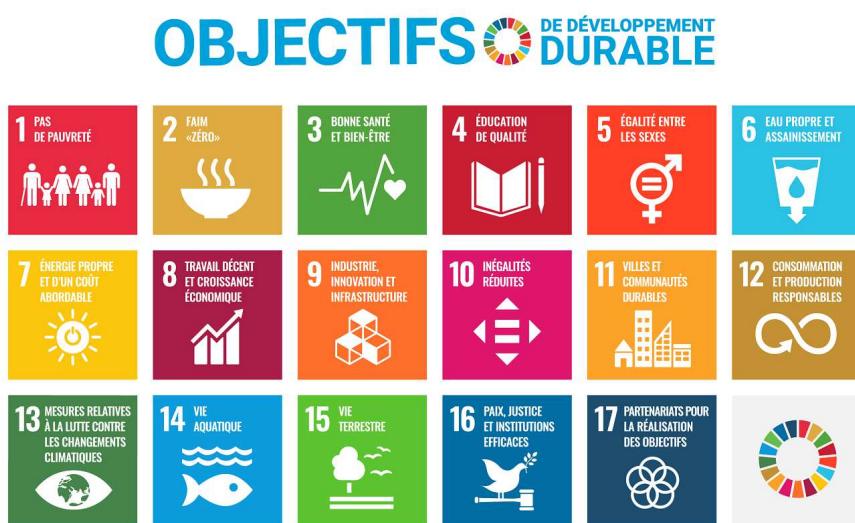
A l'heure de la concrétisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ce rapport confirme l'engagement de la collectivité au quotidien et son ambition face aux défis environnementaux.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez nos actions en faveur de la biodiversité, de la renaturation des cours d'écoles ou encore le nouveau schéma des liaisons douces du territoire... des exemples concrets parmi tant d'autres qui au quotidien participent au développement et à l'embellissement de notre cadre de vie.

Cholet Agglomération s'est donné des objectifs ambitieux en matière de décarbonation, de préservation de la qualité de l'air, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables ou encore de gestion de l'eau, à l'image de notre volonté affichée de préserver les richesses de notre cadre de vie.

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de Cholet Agglomération
Député honoraire

Les objectifs de développement durable



Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés.

Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

L'Agenda 2030 repose sur 17 objectifs et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée, couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Afin d'atteindre les Objectifs de développement durable tout en relevant les défis nationaux, la France a décidé de se doter d'une Feuille de route. Celle-ci a vocation à définir les enjeux prioritaires et la trajectoire de mise en œuvre du développement durable par la France, tout en mobilisant des leviers d'action concrets et en engageant l'ensemble des acteurs français.

6 enjeux :

enjeu 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

enjeu 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

enjeu 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

enjeu 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

enjeu 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

enjeu 6 : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

En complément de la Feuille de route, des initiatives pour contribuer à l'atteinte des ODD sont menées dans les territoires. Ces initiatives locales ont pour objectifs d'apporter des éléments de réflexion et des pistes d'action au service de la feuille de route et de servir d'expérimentation pour les propositions des groupes de travail nationaux.



C'est à ce titre que Cholet Agglomération a intégré les 17 objectifs de développement durable dans sa stratégie de développement. Le rapport de développement durable 2024 témoigne de la prise en compte de ces objectifs dans la mise en œuvre des actions sur le territoire communautaire.

Un diagramme représentant les 17 ODD impactés par les actions du rapport développement durable a été réalisé.

A travers les actions présentes dans ce rapport en faveur du développement durable, certains ODD sont plus fréquemment représentés:

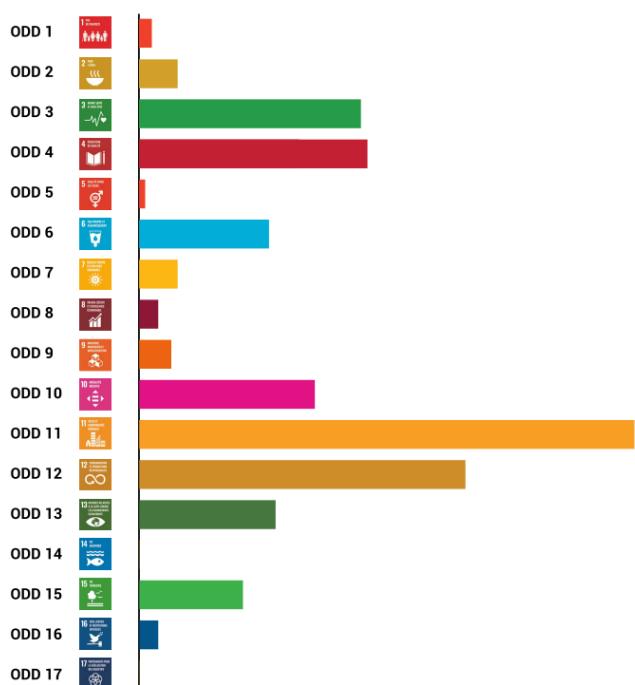
-Villes et communautés durables (ODD 11),

-Consommation et production responsable (ODD 12),

- Education de qualité (ODD 4),

- Inégalités réduites (ODD 10),

- Bonne santé et bien-être (ODD 3),



Préambule :

Le développement durable se traduit par des actions au quotidien sur le territoire de Cholet Agglomération portées par les 26 communes et l'Agglomération.

Cholet Agglomération s'est engagée dans un Plan Climat Energie Territorial (2014-2020). Elle a lancé son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en parallèle, mène ses actions en faveur de la transition écologique.



Le PCAET est un document de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnel, dont les objectifs prennent en compte l'ensemble de la problématique climat, air, énergie autour de plusieurs axes d'actions, en cohérence avec les objectifs internationaux de la France :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Établi pour une durée de 6 ans, avec un bilan intermédiaire à 3 ans, le PCAET se compose :

- d'un diagnostic initial du territoire permettant d'identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et les impacts potentiels des changements climatiques,
- d'une stratégie territoriale, document central permettant de justifier la cohérence de l'action locale par rapport aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des émissions de GES, ainsi que par rapport aux principes de développement durable,
- d'un programme d'actions,
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

La stratégie climat-air-énergie définie pour Cholet Agglomération est une démarche transversale et intégrée, considérant plusieurs thématiques (consommations énergétiques, émissions de GES, séquestration carbone, énergies renouvelables...), et dont les objectifs et les orientations portent sur l'ensemble des activités (habitat, transport, agriculture...) du territoire. Le projet territorial de développement durable a pour objectif de limiter les dépenses énergétiques, d'améliorer le cadre de vie, de développer l'économie et de préserver l'environnement et ses ressources naturelles.

De plus, les conditions de développement des énergies renouvelables vont être posées à travers un plan stratégique des énergies renouvelables (EnR). Dans ce cadre, une charte pour un engagement en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables a été élaborée par Cholet Agglomération en 2024. Ce plan EnR contribuera à la stratégie du PCAET, qui constitue la ligne directrice de Cholet Agglomération en matière de transition énergétique.

En 2021, le diagnostic du PCAET a été réalisé ainsi que le bilan des émissions des GES – État initial de l'Environnement de l'Évaluation Environnementale par le Bureau d'Études Énergies Demain.

Une restitution du diagnostic a été réalisée ainsi que des ateliers pour élaborer la stratégie territoriale du PCAET. 4 ateliers de concertation ont associés les partenaires extérieurs au projet (associations, structures institutionnelles et privées...) afin que les élus, les agents et les experts du territoire puissent réfléchir et échanger quant à la feuille de route du territoire destinée à la lutte contre le changement climatique et son adaptation.

Puis, une présentation d'une première ébauche de la stratégie climat-air-énergie a eu lieu. Le service développement durable de l'Agglomération a participé durant l'année 2022 aux réunions de la phase PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat). Le service a également travaillé en lien avec les élus sur les différents enjeux du PCAET.

La stratégie du PCAET a été élaborée et approuvée le 22 janvier 2024 avec 3 orientations (dans la continuité de la politique actuelle et du PLUi-H) :

- Tendre vers une décarbonation totale et préserver la qualité de l'air, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en augmentant la production d'énergies renouvelables et en développant les puits de carbone ;
- Conforter la richesse environnementale et écologique, notamment la biodiversité, et renforcer le " poumon vert " de l'agglomération ;
- Assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

L'Agglomération s'est également fixée des objectifs chiffrés pour l'ensemble du territoire :

- Consommation d'énergie : atteindre un minimum de 42 % de réduction de la consommation d'énergie et tendre vers 50 % (base 2012),
- Gaz à effet de serre : atteindre un minimum de 55 % de réduction de Gaz à effet de serre et tendre vers 80 %,
- Porter la part des énergies renouvelables à 90,5 % et tendre vers l'autonomie énergétique.

En 2024, le programme d'actions du PCAET a été élaboré à l'aide d'ateliers avec les directions et les partenaires extérieurs autour des thématiques. Ils vont être réalisés pour préparer le plan d'actions PCAET. Ce plan composé de 77 actions constitue la feuille de route du territoire et s'inscrit dans la trajectoire 2050.

Les prochaines étapes du PCAET vont concerner :

- l'arrêt de projet et l'approbation du PCAET,
- l'élaboration et la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation.

Le rapport de développement durable a pour objectif de mettre en lumière les actions du quotidien en faveur de la Transition Écologique. Ces nombreuses actions sont portées par les communes et par Cholet Agglomération en fonction de leurs compétences respectives.

Ce rapport montre la stratégie globale du territoire sur les 3 piliers du développement durable : Environnement, Économie et Social qui sont les éléments fondamentaux de la stratégie territoriale de Cholet Agglomération et notamment du SCoT du territoire. La prise en compte du volet social, de la qualité de vie des habitants et du bien-être sur le territoire sont des points stratégiques dans le rapport développement durable.

L'Agglomération prend en compte le développement durable sur le plan interne autant sur le plan des achats durables que sur les actions éco-responsables réalisées par les agents de la collectivité.

SOMMAIRE

Le territoire Choletais en actions

Plan d'actions du rapport développement durable :

Table des matières

I- L'économie en territoire Choletais.....	16
Soutien à l'agriculture.....	16
États des lieux agricoles et alimentaires.....	17
L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération.....	18
Économie circulaire.....	19
Solutions partage.....	19
Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité.....	20
Réemploi de mobiliers et autres supports de communication.....	20
Adhésion à l'ADECC (Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative).....	21
Recyclage des matériaux du cimetière.....	22
Emploi et insertion.....	22
Organisation d'un forum de l'emploi :.....	23
Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :.....	23
Participation aux Réseaux des Développeurs Economiques (RDE).....	24
II- Développement du Territoire et mobilités.....	26
Aménagement urbain.....	26
Documents et opérations d'urbanisme.....	27
<i>Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)</i>	27
<i>Politique locale de l'habitat</i>	28
Opération Cœur de Ville	29
<i>Les réalisations</i>	30
Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine.....	31
Observatoire du foncier économique.....	31
Nouvelles infrastructures.....	32
<i>Construction de la cuisine centrale</i>	32
<i>Construction d'un nouveau bâtiment au domaine universitaire</i>	32
Voirie et espaces publics.....	34
Eaux pluviales (GIEP).....	34
Amélioration de l'éclairage public.....	35
Déplacements.....	36
La Politique Globale de Déplacements (PGD).....	36
Renouvellement parc bus.....	37
Schéma liaisons douces.....	38
Réseau ferroviaire.....	39
Sensibilisation mode doux.....	39
Extension du forfait mobilités durables pour les agents.....	40

Aménagements cyclables.....	41
Optimisation de la desserte de bus.....	41
Développer la multimodalité (rail/route/bus).....	42
Verdissement du parc automobile du Centre Technique Municipal (CTM).....	43
Économie d'énergie et production d'EnR.....	45
Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR).....	45
Économies d'énergies dans les bâtiments publics.....	46
Économies d'énergie au Conservatoire.....	47
Valorisation du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet	47
Schéma directeur immobilier énergétique.....	48
Gros entretien technique des équipements techniques des bâtiments.....	49
III - Protection des ressources et des milieux naturels.....	50
Protection de l'environnement.....	50
Agir dans le domaine des déchets (valorisation et optimisation des déplacements).....	51
Valorisation des boues de STEP.....	52
Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières.....	52
Cycle de l'eau.....	54
Qualité de l'eau et des cours d'eau.....	55
Les captages.....	56
Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelève.....	59
Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).....	60
Préservation de la ressource en eau dans le lavage des bennes à ordures ménagères.....	60
Parcs, jardins et paysages.....	61
Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics.....	62
Éco-pâturage des espaces verts.....	62
États des lieux des surfaces canopées, arbustes et zones herbeuses.....	64
Désimperméabilisation des cours d'écoles et structures petite enfance.....	64
Sensibilisation.....	65
Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement.....	66
Éducation à l'environnement à la Maison de la nature.....	66
Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas.....	68
Alimentation durable en restauration collective / Limitation du gaspillage et des pertes	68
Alimentation durable en restauration collective / Valoriser les déchets alimentaires du restaurant.....	69
Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives.....	70
La charte zéro pesticide.....	70
Agir dans le domaine des déchets/Animation prévention et sensibilisation.....	71
Accompagnement des entreprises dans les projets de développement.....	72
Sensibilisation à la biodiversité.....	73
Plan de communication Eau Potable.....	74
Golf pour la biodiversité (PGB) – niveau bronze.....	75
Sensibilisation à la Santé Environnementale.....	75
Go Fusion.....	76
IV - Éducation, sport et culture.....	79
Enseignement supérieur.....	79

Soutien aux étudiants.....	80
Soutien aux établissements.....	80
Maison de l'Orientation.....	80
Carrefour de l'orientation.....	82
Campus connecté de Cholet.....	82
Activités sportives et de loisirs.....	84
Actions culturelles.....	85
La lecture publique.....	85
La Résidence d'artistes.....	87
Circuit du jeu et du jouet à la Ludothèque.....	87
Espaces ludiques de la ludothèque.....	88
Actions de médiations.....	89
Saison culturelle " Itinérances "	91
Bibliothèque verte.....	92
Politique en faveur de la jeunesse.....	96
Festival les Z'allumés.....	97
Développement du Comité Consultatif de la jeunesse	97
Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "	98
Le dispositif " Roulez Jeunesse "	98
V – Vivre ensemble – Solidarité.....	98
Le tourisme en territoire Choletais.....	99
Office du tourisme : l'habitant au cœur de la stratégie.....	99
Kits éco-gestes à destination des hébergeurs.....	100
Préventions et sécurité des personnes et des biens.....	101
Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de l'Agglomération	102
Solidarité Communautaire.....	103
Rencontres intergénérationnelles.....	103
Les clubs " Coup de Pouce ".....	104
Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires.....	104
Aide financière " Chèque Eau "	107
Coopération et solidarité.....	108
Cholet Sao.....	109
Cholet Araya.....	109
VI – Épanouissement de tous – politique de la famille.....	110
Accompagnement des personnes âgées.....	110
Animations Seniors.....	110
Session code de la route pour les seniors.....	111
Pass seniors culture et sports.....	112
Citoyenneté et vie de quartier.....	113
Actions pour la vie dans les quartiers	114
Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes.....	114
Suivi des applications Thelma et Cholet Ma Ville.....	114
Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet.....	114
Différentes actions en faveur de la citoyenneté sont organisées	114
Le Rallye Citoyen pour les Collégiens.....	114
Accompagnement de la vie associative locale.....	115
Assises du mouvement associatif choletais.....	115
Forum des associations.....	115

Création du dispositif FAB LAB ASSO, ateliers thématiques.....	115
La Guinguette du Mail.....	116
Vide-grenier.....	116
Santé publique.....	117
Pollinarium sentinelle ®.....	118
Cohésion sociale et lutte contre l'isolement.....	120
Partenariat des musées avec l'ESAT ADAPEI 49.....	121
VII – Vers une collectivité exemplaire.....	122
Favoriser les achats durables.....	122
Utilisation de couches biodégradables.....	122
Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses environnementales dans les marchés publics et marchés réservés.....	123
Économie circulaire.....	125
Voir paragraphe 1 (page 19) : l'économie en territoire Choletais.....	125
Ressources humaines.....	125
Contribution au bien être des agents au travail.....	126
Plan de soutien à l'emploi.....	126
Le développement du télétravail.....	127
Réunions participatives.....	127
Eco-responsabilité.....	128
Action en faveur de la solidarité des territoires (groupement de commandes).....	129
Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole.....	129
Éco-responsabilité " Journal Synergences hebdo "	130
Outils stratégiques.....	131
Labellisation " Marque Qualité Tourisme " des Musées.....	132

Liste des actions de Cholet Agglomération

Liste des actions des communes du territoire de l'agglomération

Le territoire Choletais en actions



Le May sur Evre – Rénovation énergétique de l'école publique



Mazières en Mauges – Construction d'un centre technique municipal



Saint-Paul-du-Bois – Installation d'un compost à la cantine scolaire



Vezins – Crédit d'un hôtel à insectes



Yzernay – Entretien du cimetière par une équipe de bénévoles



Coron – Crédit d'une maison pluridisciplinaire de santé



Cernusson – Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur le local technique



La Plaine - Réhabilitation de la salle des fêtes



Trémentines - Végétalisation de la cour de l'école maternelle



La Romagne - Réhabilitation de l'ancien trésor public en bibliothèque



Maulévrier - Ramassage des déchets sur l'espace public



Cernusson – Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local technique



Saint Christophe du Bois - Installation d'une chaudière bois comme moyen de chauffage de la mairie



Nuaillé - Réalisation d'une piste cyclable entre Nuaillé et Cholet



Montilliers - Création d'une piste cyclable reliant l'entreprise Grolleau et la rue du stade



La Seguinière - Rénovation énergétique des vestiaires du stade



Saint Léger sous Cholet - Eco-pâturage



Cholet - Sensibilisation au compostage lors de la semaine européenne de la réduction des déchets



Cholet - Visite des musées par les scolaires



Cholet - Carrefour de l'orientation

Plan d'actions du rapport développement durable

I- L'économie en territoire Choletais

Soutien à l'agriculture



Les enjeux

En réponse aux attentes fortes des consommateurs sur la qualité et la provenance de leur alimentation et à leur prise de conscience des enjeux environnementaux et du changement climatique, émergent des initiatives publiques et privées visant à satisfaire les besoins quantitatifs et nutritionnels des populations dans le respect des équilibres socio-environnementaux et à relocaliser notre alimentation. Ainsi, progressivement, de nouveaux liens entre les villes et les campagnes se tissent de façon à répondre aux besoins de reconnexion des citoyens à leur alimentation.

Il est fondamental de s'appuyer sur plusieurs axes d'orientations stratégiques :

- Le maintien de l'emploi agricole et le renforcement de l'ancrage territorial,
- La préservation et la valorisation des ressources locales, du patrimoine naturel et culinaire ainsi que de l'identité territoriale,
- Offrir une alimentation saine et locale,
- Étudier les modèles de production, de transformation et de distribution des produits agricoles.

Les objectifs à atteindre

Dans une démarche de transition écologique et de souveraineté alimentaire, Cholet Agglomération définit plusieurs objectifs prioritaires pour accompagner l'évolution de l'agriculture sur son territoire :

- **Soutenir une agriculture durable** : Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroécologie, réduction des intrants) afin de préserver les sols, la biodiversité et les ressources naturelles.
- **Renforcer l'ancrage local** : Maintenir un tissu agricole diversifié, soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations.
- **Développer les circuits courts** : Promouvoir la consommation locale par le biais des marchés de producteurs, de plateformes logistiques et de l'approvisionnement des restaurations collectives.
- **Préserver les terres agricoles** : Lutter contre l'artificialisation, valoriser les paysages ruraux et assurer la gestion durable des ressources (eau, haies, zones humides).
- **Favoriser l'innovation et la coopération** : Accompagner les exploitations vers des pratiques innovantes en lien avec les partenaires locaux et encourager les dynamiques collectives (groupements d'agriculteurs, projets agroécologiques).

Ces orientations s'inscrivent dans une volonté de concilier production agricole, préservation de l'environnement et qualité de vie pour les habitants du territoire.

Actions poursuivies en 2024

États des lieux agricoles et alimentaires

Cholet Agglomération a souhaité lancer une réflexion sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'objectif est de mettre en lien les différents acteurs agricoles des filières courtes et longues de l'agriculture de son territoire, en vue de structurer un schéma alimentaire, permettant notamment de :

- favoriser l'accès à tous à une alimentation locale,
- favoriser l'approvisionnement de la restauration collective par des produits locaux,
- sensibiliser ses administrés autour des enjeux de l'alimentation.

La Chambre d'Agriculture de la Région Pays de la Loire a accompagné Cholet Agglomération dans l'élaboration d'un état des lieux agricole et alimentaire du territoire choletais.

L'état des lieux agricole et alimentaire du territoire de Cholet Agglomération comprend :

- un état des lieux de la production et de la consommation : document de synthèse avec infographie, données statistiques et cartographie,
- un recensement des acteurs du système alimentaire du choletais et un repérage des initiatives existantes : document de synthèse, annuaire des acteurs (structures de restauration collective de la petite enfance, des personnes âgées, etc ; producteurs en vente directe et lieux de distribution, outils de transformation, aide sociale alimentaire, etc) et des initiatives, synthèse des entretiens,
- la mise à jour, avec élargissement géographique à l'échelle de Cholet Agglomération, du guide de vente directe de 2012.



Chiffres clés

Réalisation des indicateurs en cours.

Les orientations

2025 : Élaboration d'un guide de vente directe à l'échelle de Cholet Agglomération

2025 : Élaboration d'un Document Alimentaire

L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération

Le contexte :

Cholet Agglomération met en œuvre une stratégie de développement économique qui répond à différents enjeux, notamment consolider et développer le tissu économique local (permettre le maintien et le développement des activités économiques et accueillir de nouvelles activités), favoriser la création d'emplois, tout en préservant l'environnement.

L'Agglomération accompagne donc les entreprises pour permettre un développement raisonnable de la consommation foncière. Une attention particulière est ainsi apportée à l'étude du projet. La collectivité vend le foncier (voire le découpe) non plus en fonction d'une demande de terrain mais bien par rapport à un projet immobilier précis. De plus, elle se met en droit de décider de la superficie et de l'emplacement proposés à l'entreprise.

Afin d'éviter une consommation foncière trop importante dédiée à certains équipements (bassin de rétention...), une démarche de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales est déployée sur le territoire. Une réelle fonction est ainsi donnée au volet paysager.

Par ailleurs, une attention particulière est apportée aux mobilités domicile/travail avec le développement de pistes cyclables et le déploiement du covoiturage par la promotion d'une plateforme dédiée auprès des entreprises et du grand public.

Les retombées positives de la stratégie de développement économique doivent profiter à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les deux centralités que sont Cholet et Lys-Haut-Layon.

Économie circulaire

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

L'économie circulaire suppose la transition progressive vers un modèle de production et de consommation limitant l'extraction des matières premières et minimisant les pertes de ressources par la réutilisation, le réemploi, le recyclage ou encore la valorisation.

La mise en place de démarches d'économie circulaire a pour vocation à renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants. Le bouclage des flux de ressources territoriaux permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale.

Les dispositifs relevant de l'économie circulaire procèdent d'une réduction réelle des flux de matière «entrant» dans un territoire par la création d'activités locales de réutilisation qui donnent une seconde vie aux ressources.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération inscrit l'économie circulaire comme un levier stratégique de son engagement pour un développement durable et responsable. L'objectif est de limiter le gaspillage des ressources, réduire l'impact environnemental des activités économiques et créer de nouvelles opportunités locales. Cholet Agglomération entend transformer les modèles de production et de consommation pour répondre aux enjeux environnementaux tout en soutenant l'emploi local et l'innovation.

Actions poursuivies en 2024

Solutions partage



**solutions
partage**
Pays de la Loire

Au sein de la Direction du développement économique, une plateforme de mutualisation de ressources entreprises est présente depuis 2021, elle permet de faire se rencontrer offres de mutualisation et demandes de ressources, d'utiliser au maximum le potentiel de chaque ressource, de partager le poids d'un

investissement (im)matériel entre différentes structures, de faire bénéficier des compétences non mobilisées de son entreprise à d'autres qui en ont besoin.

Les acteurs mobilisés et impliqués dans cette démarche sont la Région, les EPCI des Pays de La Loire, les entreprises du territoire et les associations d'entreprises.

C'est une plateforme simple et intuitive qui permet de :

- Mutualiser les compétences,
- Rentabiliser les investissements matériels,
- Réduire les coûts de formation,
- Profiter d'opportunités immobilières,
- Transformer les déchets en matière première .

Elle offre notamment la possibilité de :

- mettre les compétences de ses salariés au service d'une entreprise qui a des besoins, bénéficier de compétences et/ou d'une expertise particulière, permettre à ses collaborateurs de développer leur employabilité et de préparer ainsi une éventuelle reconversion.
- partager les frais d'acquisition avec une nouvelle entreprise, louer une machine inutilisée à d'autres structures, organiser des sessions-multi-entreprises pour réduire les coûts, mettre à disposition temporairement des locaux non utilisés pour une période donnée, rechercher un lieu de stockage et donner une seconde vie aux ressources non utilisées.

En 2024, des rendez-vous avec les entreprises du territoire ont été faits pour promouvoir la plateforme.

Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité



La plateforme "Agora store" permet de favoriser l'économie circulaire en recensant les matériels ou équipements dont les services n'ont plus l'utilité et qui peuvent faire l'objet d'un réemploi et en les mettant en vente sur une plateforme (Agorastore) ou grâce à une clause de reprise de l'ancien équipement intégrée dans la consultation d'achat du nouveau matériel.

vente sur une plateforme (Agorastore) ou grâce à une clause de reprise de l'ancien équipement intégrée dans la consultation d'achat du nouveau matériel.

Voici les réalisations pour 2024 :

Cholet Agglomération : 13 produits ou lots répertoriés - 12 produits ou lots vendus (dont 2 par vente directe)

Ville de Cholet : 31 produits ou lots répertoriés – 29 produits ou lots vendus

CIAS : 7 produits ou lots répertoriés – 2 produits vendus

Cette démarche est efficace.

Une médaille " Meilleur vendeur Agora " a d'ailleurs été décernée en décembre 2024 pour Cholet Agglomération.

Réemploi de mobiliers et autres supports de communication

Le changement d'identité graphique de l'agglomération amène la direction de la communication à mettre à jour de nombreux supports de communication. Dans un

contexte d'augmentation du coût des matériaux et des supports, le réemploi est mis en avant.

En 2024 :

- Réutilisation des structures (enrouleurs, oriflammes, panneaux) en changeant uniquement le visuel.
- Adhésifs posés sur des gourdes offertes aux usagers pour ne pas jeter ces supports qui avaient l'ancien logo de l'Agglomération.
- Ré-adhésivage de panneaux PVC d'anciennes expositions pour la scénographie des expositions des musées d'Art et d'Histoire et du Textile et de la Mode.

Actions nouvelles en 2024

Adhésion à l'ADECC (Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative)

L' Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) est un réseau de structures (entreprises, collectivités, associations) qui s'engage pour l'économie circulaire, initié et soutenu par la CCI et l'ADEME. Aujourd'hui elle compte plus de 200 entreprises adhérentes.

L'ADECC va accompagner Cholet Agglomération dans sa transition écologique et va l'aider à répondre aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette adhésion permet d'organiser des temps à destination des acteurs économiques sur la thématique de l'économie circulaire.

L'adhésion permet de :

- partager des connaissances et acculturer les agents de la collectivité : accès à une base de connaissances et de ressources précieuses sur les meilleures pratiques, les tendances du secteur et les nouvelles innovations dans le domaine,
- échanger avec le réseau et l'ensemble des adhérents, dont les entreprises de notre territoire, et ainsi faciliter la création de partenariats,
- faciliter le partage de ressources, d'équipements et de bonnes pratiques entre les membres, ce qui peut réduire les coûts et améliorer l'efficacité,
- accéder à des financements : être informé sur les opportunités de financement et accéder à des subventions ou des ressources pour des projets spécifiques.

L'Assemblée Générale 2024 de l'ADECC a eu lieu le 23 mai 2024, à Cholet, au tiers lieu Monade.

C'est un temps fort annuel, rassemblant des acteurs de l'économie circulaire et leurs adhérents avec des conférences, des témoignages, des ateliers sur la revalorisation des déchets. Cholet Agglomération a été partenaire de l'événement.



Recyclage des matériaux du cimetière

La Ville de Cholet gère le cimetière de la Croix de Bault. Régulièrement elle est conduite à reprendre des concessions non reconduites ou en état d'abandon, au terme d'une procédure très encadrée. Ces reprises permettent ensuite de proposer les emplacements libérés à de nouvelles familles.

Les matériaux utilisés pour l'aménagement des sépultures ne sont pas souvent récupérables. Ils sont donc détruits. Les débris sont alors concassés et réutilisés pour des programmes de voirie.

En revanche les portes des cases de columbarium sont polies pour enlever la gravure et sont réutilisées.

Les restes végétaux sont collectés et recyclés de même que les pots de fleurs.

En 2024, la Ville a récupéré et fait traiter 54,5 tonnes de matériaux qui ont été repris par une entreprise pour le concassage.

Par ailleurs 51,8 tonnes de déchets verts ont pu être collectés.

Chiffres clés

25 entreprises du territoire sont inscrites sur la plateforme Solution Partage.

Nombre de produits recensés / nombre de produits vendus : 43 ventes sur 51 lots recensés.

Les perspectives à venir

Concernant l'ADECC :

- Renouvellement de l'adhésion en 2025
- Organisation de temps forts à destination des acteurs économiques :
 - Collecte D3E
 - Brocante aux matériaux
 - Petits déjeuners d'information sur l'économie circulaire
- Participation aux temps réseau avec les adhérents

Emploi et insertion



Les enjeux

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle représentent un enjeu majeur pour l'équilibre social et le dynamisme des territoires. Différents outils et organisations doivent être proposés sur les territoires comme des dispositifs d'accompagnement renforcés et individualisés (formations, mise en situation professionnelle...).

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Cholet Agglomération s'engage activement en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. L'objectif principal est de favoriser un accès équitable au marché du travail pour tous les habitants, en particulier les publics les plus éloignés de l'emploi.

Pour y parvenir, l'Agglomération s'appuie sur plusieurs leviers : le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), la mise en réseau des acteurs locaux de l'emploi, et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches inclusives. Des actions spécifiques sont menées pour renforcer les compétences, faciliter la mobilité professionnelle, et encourager l'emploi local dans les secteurs en tension.

À travers ces engagements, Cholet Agglomération affirme sa volonté de construire un territoire plus solidaire, résilient et inclusif.

Actions poursuivies en 2024

Organisation d'un forum de l'emploi :

Cholet Agglomération met à disposition des entreprises un stand aménagé afin de permettre aux recruteurs de mener de rapides entretiens avec les demandeurs d'emploi. L'invitation est adressée aux demandeurs d'emploi grâce à une campagne de communication (affichage et réseaux sociaux). Celle-ci est relayée par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi, etc.).

Le forum est organisé chaque année. Il s'est tenu le 24 septembre 2024.



Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :

Trois établissements médico-sociaux entretiennent certains espaces verts de l'Agglomération.

Ces établissements entretiennent les espaces paysagers des stations d'épuration, des déchèteries et des bassins tampon d'Eaux Pluviales grâce à un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion. L'association *'Eclaircie*, entretient la végétation selon des critères particuliers en fonction de la sensibilité des sites naturels (ressources en eau, périmètres de protection, espaces naturels sensibles, zones humides, fauches avec exportation...).

Dans le cadre d'un marché réservé, les associations titulaires *'Eclaircie* et *Fil d'Ariane* sont sollicitées pour le broyage des déchets verts produits par les communes de l'Agglomération. Les équipes se rendent au sein des communes qui en font la demande, et broient les déchets sur place. Le broyat est réutilisé pour l'entretien des espaces verts, par les agents communaux. Le service Gestion des Déchets sollicite ces associations pour le broyage des déchets des particuliers. Dans le cadre du marché, les titulaires *'Eclaircie* et *Fil d'Ariane* sont sollicités au printemps et à l'automne le vendredi et le samedi pour réaliser du broyage pour les particuliers.

Service proposé en 2022 et 2023 dans le cadre du marché 2022-2025.

En 2023 :

- Entretien des espaces verts de 11 déchèteries et écopoints : Entretien paysager des déchèteries grâce à un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion.
- Entretien des sites de captages pour l'eau potable : les deux retenues des barrages de Ribou et Verdon et le champ captant d'eau souterraine de la Rucette.
- Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire de l'Agglomération (3 étangs et 1 lande).
- Mise en place de l'éco-pâturage sur les sites de captage (5 secteurs pour un total de 18 730 m²).

En 2024 :

- Entretien des espaces verts de 11 déchèteries et écopoints : Entretien paysager des déchèteries grâce à un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion.
- Entretien des sites de captages pour l'eau potable : le grand site de captage de Ribou (lacs-réservoirs de Ribou et Verdon) et le champ captant d'eau souterraine de la Rucette.
- Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire de Cholet Agglomération (les étangs de Péronne, les Noues, la Godinière et la lande du Chene Rond).

Actions nouvelles en 2024

Participation aux Réseaux des Développeurs Economiques (RDE)

Animé par Solutions&co pour le compte de la Région des Pays de la Loire, le RDE est une communauté de plus de 150 développeurs économiques issus notamment des collectivités territoriales. Basé sur l'échange et le partage entre développeurs économiques, l'objectif du RDE est d'accompagner encore plus efficacement les entreprises et les territoires ligériens. Notamment sur des enjeux de transition écologique.

L'offre de services du RDE est très complète et aborde les enjeux contemporains tels que la transition écologique au travers de :

- La Rencontre régionale du RDE : se rencontrer pour partager et prendre de la hauteur
- L'Académie RDE : se former pour répondre au mieux aux problématiques des entreprises et des territoires
- Les appels à contribution pour répondre à une problématique liée au développement économique et territorial (via une fiche retour d'expérience)
- Les matinées d'intégration pour les développeurs économiques nouvellement recrutés ou plus anciens dans leur fonction
- Les webinaires pour bénéficier d'une expertise sur une problématique donnée
- Les excursions pour découvrir les richesses du territoire et s'inspirer
- La learning expedition pour avoir une vision des tendances
- Le speed-meeting pour rencontrer des solutionneurs et avoir des retours d'expériences
- Les réunions départementales pour échanger et partager des retours d'expériences

Chiffres clés

En 2023, 132 entreprises ont participé au forum de l'emploi et il y a eu 3 000 visiteurs. Par rapport à 2022, 7 entreprises supplémentaires et 2 200 visiteurs supplémentaires.

En 2023, sur la plateforme emploi.cholet.fr, 81 comptes entreprises créés, 2 767 comptes candidats créés et 1 716 offres validées.

Le nombre de personnes accompagnées par le PLIE est de 302 en 2023. Le taux de sorties positives est toujours élevé puisque 57 personnes sont sorties du dispositif avec un CDI, un CDD ou une formation qualifiante. 47 personnes sont sorties pour un autre motif (rupture de contrat, déménagement, accès aux soins ...), soit un taux de sortie positive de 55 %.

En 2023, 21 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire.

Les perspectives à venir

Un nouveau forum de l'emploi est prévu en 2025.

Concernant la plateforme emploi.cholet.fr : lors du forum Emploi en septembre 2024, des actions de communication seront menées pour faire connaître aux candidats la plateforme.

II- Développement du Territoire et mobilités

Aménagement urbain



Les enjeux

Cholet Agglomération est très soucieuse de son aménagement territorial. Elle se veut :

- ouverte aux partenariats avec les Agglomérations voisines,
- économiquement forte, avec une priorité majeure donnée à la création, à l'extension et au développement des zones économiques,
- solidaire entre les territoires urbains et ruraux, entre les générations, vers les plus fragiles,
- fédératrice et attractive grâce à des équipements au meilleur niveau, à des politiques économiques, sociales, éducatives, culturelles et sportives volontaristes,
- rayonnante afin de favoriser une meilleure visibilité régionale et nationale du Choletais.

C'est dans ce contexte que le SCoT de Cholet Agglomération a été approuvé en février 2020. Actuellement, ce SCoT est mis en œuvre dans les différentes politiques sectorielles de Cholet Agglomération (habitat, économie, environnement, transports...). Le SCoT doit limiter l'artificialisation des sols, préserver la ressource en eau, favoriser l'organisation durable de la gestion des déchets, rechercher la performance énergétique...

La loi Climat et résilience fixe ainsi comme objectifs la réduction par deux, sur les dix prochaines années, du rythme de consommation d'Enaf, puis l'atteinte, à horizon 2050, du principe de Zéro artificialisation nette (Zan).

L'un des enjeux final, à l'horizon 2030, est de constituer une nouvelle expérience centre-ville pour développer les flux commerciaux et redensifier la population du cœur de ville. Il s'agit ici de faire du centre-ville une destination, un lieu de vie où l'on vient par choix et non par défaut.

Concernant le domaine médical à Cholet, il existe 2 problématiques :

- une augmentation du nombre de personnes sans médecins généralistes (on passe de 5000 personnes en 2019 à 8000 personnes en 2020),
- un problème en centre-ville avec seulement 6,3 % de professionnels de santé implantés sur ce territoire suite aux départs de nombreux cabinets médicaux en dehors du centre-ville.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération place l'aménagement urbain au cœur de sa stratégie de développement durable, avec pour ambition de concilier croissance, qualité de vie et transition écologique. Les objectifs visent à promouvoir un urbanisme plus sobre, inclusif et résilient face aux enjeux climatiques.

Cela se traduit par la maîtrise de l'étalement urbain, la valorisation des friches et la densification raisonnée des zones bâties, tout en intégrant la nature en ville.

L'Agglomération œuvre également pour la création de quartiers durables, accessibles et bien desservis, favorisant les mobilités douces et les usages partagés des espaces publics.

Ces actions contribuent à un territoire équilibré, attractif et adapté aux besoins des générations actuelles et futures.

Actions poursuivies en 2024

Documents et opérations d'urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Il est élaboré dans le respect des objectifs du développement durable.

Il a pour objectif, dans les principes du SCoT, de préciser le projet d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années, dans un document unique à l'échelle de l'Agglomération, tout en tenant compte des spécificités communales.

Le PLUi-H définit un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de Cholet Agglomération en veillant et favorisant :

- une utilisation économe des espaces agricoles et naturels,
- la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- l'adaptation des moyens et aménagements en matière de mobilité douce et en commun,
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat,
- la répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces, et services,
- la préservation et la restauration du patrimoine culturel et bâti,
- la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la protection des milieux naturels, des paysages, de la qualité de l'air, de l'eau du sol et du sous-sol,
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances.

L'élaboration du PLUi-H fait appel à de multiples connaissances notamment en sciences sociales, économiques, et environnementales afin d'inscrire le projet d'aménagement du territoire dans son contexte sociétal et dans les principes du développement durable.

L'animation de l'étude respecte le schéma de gouvernance validé en Conférence intercommunale des Maires, le 7 juillet 2017 et associe pleinement les communes à la définition du projet commun de Cholet Agglomération en matière d'urbanisme.

Associé tout au long de l'étude, par des mesures facilitant les échanges (cahier de concertation, adresse mail spécifique, site internet) le public est invité, aux étapes clés du projet (notamment PADD, arrêt de projet) pour échanger ouvertement avec la collectivité.

Le Conseil de Communauté a prescrit l'élaboration du PLUi-H en date du 18 septembre 2017. En 2021, un travail sur le règlement écrit et graphique et sur la construction du PADD a été mené.

En 2022, suite à l'approbation de la Loi Climat et Résilience en août 2021, les élus de Cholet Agglomération ont souhaité organiser un temps fort d'échanges et de partage

concernant l'application de la loi et ses conséquences sur le territoire, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels du secteur de l'habitat, de l'immobilier et du secteur de l'économie.

Dans le prolongement des Premières Rencontres de l'Habitat qui ont eu lieu le 25 février 2022, Cholet Agglomération a organisé un second temps fort d'échanges et de partage avec les professionnels du secteur de l'habitat, de l'immobilier et du secteur de l'économie.

La seconde session des Rencontres de l'Habitat a ainsi eu lieu le 19 octobre 2023 et réuni plus d'une centaine de personnes, dont Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Cholet.

L'année 2024 a permis de poursuivre les échanges et la pédagogie auprès des élus de l'Agglomération concernant l'application de la loi Climat et Résilience sur le territoire et la proposition d'un nouveau scénario de développement. Celui-ci envisage de limiter la consommation foncière à 325 hectares sur la période 2021-2041 (contre 415 ha entre 2011 et 2021).

Dans cette optique, suite à un travail préalable de pré-identification effectué par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire en 2023, le recensement des disponibilités foncières en zones d'activités économiques s'est finalisé en 2024, ce qui a permis de définir un potentiel de densification au sein de ces espaces. De même, en partenariat avec les 26 communes de l'Agglomération, des secteurs ont été définis au sein des enveloppes urbaines des communes ("dents creuses", friches, etc.) pour accueillir de nouveaux logements sans consommer de surfaces naturelles, agricoles ou forestières.

Politique locale de l'habitat



À l'heure actuelle, les objectifs habitat sont inscrits dans le SCoT : Accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire

1. Dynamiser la production de logements,
2. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant,
3. Développer une offre de logements diversifiée.

Sur le parc privé, Cholet Agglomération a mis en place des dispositifs en faveur de la réhabilitation et de la rénovation des logements :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le Cœur de Ville de Cholet (2021-2026),
- une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Multisites (20 centres-bourgs) sur Cholet Agglomération (2023-2028),
- une Prime'Accession,
- un service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat à destination de ses habitants.

Sur le parc public, Cholet Agglomération a défini les orientations de sa politique intercommunale des attributions de logements sociaux afin de favoriser l'équilibre territorial du logement social et son accessibilité, entérinées lors de la Conférence Intercommunale

du Logement (CIL) du 13 février 2020. L'Agglomération accompagne financièrement les constructions et les réhabilitations des logements locatifs publics.

Cholet Agglomération accompagne également financièrement les communes qui veulent acquérir un terrain dans l'enveloppe urbaine. Les opérations doivent concourir à l'aménagement des centres-bourgs et des centres-villes par l'urbanisation des dents creuses, le réinvestissement ou la reconversion de friches urbaines, l'acquisition et l'amélioration de bâtiments vacants, vétustes, inhabitables ou indécents... Les projets doivent contribuer à créer ou réhabiliter des logements, prioritairement en locatif public et accession sociale à la propriété.

Opération Cœur de Ville

En 2018, la Ville de Cholet a été lauréate du programme Action Cœur de Ville. Une convention-cadre a été signée le 28 septembre 2018 avec l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Banque des Territoires, Action Logement et Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)...). Celle-ci est signée pour une durée de 6 ans et demi maximum soit jusqu'au 31 mars 2025. Toutefois, les engagements financiers des partenaires cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiement pouvant courir jusqu'au terme de la convention. Un avenant n°1 a ensuite été signé le 28 février 2020. Celui-ci a permis d'activer la création de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Cholet avec 2 périmètres d'intervention prioritaire : le centre-ville et la gare.



Des actions ont été réalisées depuis de nombreuses années comme les Arcades Rougé, l'Hôtel Mercure et le Passage Culturel ainsi que la place Rougé, le réaménagement de la place Travot et le déménagement de la Ludothèque couplée avec des actions culturelles pour dynamiser le cœur de ville et la réhabilitation de l'îlot de la "Boule d'Or".



Début 2019, la collectivité a fait l'acquisition de l'ancien Rex et en 2021, l'acquisition de l'immeuble de l'ancien Speed Burger afin d'implanter, en lieu et place des services, des bureaux ou des logements.

En juin 2019, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été engagée. Celle-ci permet de définir, sur la base d'un diagnostic, un plan d'actions adapté aux besoins du centre-ville de Cholet. Les objectifs pour 2021 étaient alors d'engager une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cœur de ville**, en partenariat avec le Département de Maine-et-Loire et l'ANAH, permettant la réhabilitation et la restructuration du bâti ancien (réhabilitation énergétique, adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et au vieillissement, valorisation des façades (sous réserve d'un accord budgétaire)...). Des subventions sont alors allouées aux particuliers sous réserve du respect du règlement d'attribution.

L'OPAH-RU a été lancé en juin 2021 afin d'accompagner les habitants et les investisseurs du Cœur de Ville de Cholet dans leurs démarches d'amélioration de leurs biens. Le périmètre d'action est celui de l'ORT Cœur de Ville imputé de la partie Sud qui ne représente que peu d'enjeux stratégiques pour le parc logement. Le cabinet Citémétrie a été retenu afin d'accompagner la Ville en animant ce programme et en assurant des permanences hebdomadaires dans les locaux de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Les 7 objectifs qui ressortent sont :

- Améliorer l'effet vitrine du centre-ville
- Renforcer la polarité commerciale et le parcours marchand
- Renforcer les démarches de conquête de clientèles
- Améliorer l'attractivité et la singularité du centre-ville
- Densifier la population en centre-ville
- Implanter de nouveaux moteurs de fréquentation
- Définir un projet d'ensemble sur le secteur Gare

Les réalisations:

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place :

- Pilotage de l'activité commerciale en centre-ville et protection des linéaires commerçants,
- Aides à la rénovation de devantures d'immeubles et de commerces + OPAH-RU,
- Études du comportement et des achats en centre-ville,
- Études de piétonisation du centre-ville,
- Permis de louer et permis de diviser,
- Requalification du parking Turpault,
- Ouverture d'un guichet unique à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération,
- Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable dans le centre-ville,
- Installation de nouvelles colonnes enterrées dans le centre-ville,
- Ravalement de l'église Notre-Dame,
- Réhabilitation du jardin du Mail,
- Piétonisation du secteur Notre-Dame,
- Requalification du boulevard Jeanne-d'Arc,

Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine

La ZAC permet d'offrir des logements à la population. L'opération vise une mixité sociale (présence importante de logements locatifs sociaux, programmes de logements en location-accession sociale, accession libre à la propriété avec une très grande variété de prix de terrains...) et générationnelle importante (EHPAD, résidence étudiante livrée en septembre 2020, équipements scolaires et petite enfance réalisés...). La programmation du quartier offre des services à la population comme un parc avec aire de jeux, une salle d'activités et de loisirs, etc.

Les transports publics desservent le quartier. Une attention particulière est portée sur la thématique environnementale : végétalisation du quartier, intégration d'une continuité écologique au quartier en aménageant la coulée verte du parc. Enfin, par les marchés publics d'aménagement et par les projets privés qu'elle génère, la ZAC du Val de Moine dynamise une économie : entreprises de BTP, constructeurs de maisons, architectes et maîtres d'œuvre, artisans divers...

En 2021, démarrage des constructions privées sur la tranche 2,2 en février 2021 et viabilisation des tranches 2,3 et 2,4 de novembre 2021 à janvier 2022. Poursuite des constructions privées sur la tranche 2,2 et démarrage des constructions privées sur les tranches 2,3 et 2,4.

Avancées du " chantier " :

- 2ème trimestre 2024 : Achèvement de la viabilisation de la tranche 3.3,
- Travaux de viabilisation des tranches 2.1, 3.1 et 3.2 entièrement finalisés et en attente de rétrocession,
- Poursuite des constructions en cours sur les tranches 2.3 et 2.4,
- Intervention de la société de réinsertion par le travail " L'Eclaircie " sur les terrains viabilisés non vendus sur les tranches 2.3 et 2.4,
- Création d'un nouvel îlot promoteur sur la tranche 1.

Actions nouvelles en 2024

Observatoire du foncier économique

Dans le cadre du PLUi-H, il s'agit de déterminer de nouveaux potentiels de densification et d'optimisation foncière notamment à vocation économique. De plus, la loi Climat et Résilience impose de nouvelles règles, à travers notamment la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, une convention partenariale triennale a été mise en place entre Cholet Agglomération et la CCI, permettant à la collectivité de recenser, quantifier et qualifier les potentiels fonciers pouvant être densifiés et optimisés, les unités foncières en cours de commercialisation, les locaux d'activités disponibles, les friches d'activités ainsi que les projets des entreprises/établissements.

En 2023, une enquête en ligne, ouverte du 1^{er} juin au 5 juillet 2023 a été transmise aux entreprises présentes dans les ZAE.

En 2024, et dans cette continuité, plusieurs actions ont été menées, à savoir :

- un inventaire des zones d'activités économiques et de leurs potentiels d'optimisation

- une enquête qualitative auprès de 70 entreprises avec une grille d'entretien intégrant les enjeux du ZAN mais également ceux liés au projet du PCAET. Les échanges ont porté sur :
 - l'usage du foncier afin d'identifier des gisements ou au contraire des contraintes,
 - l'adaptation et l'usage des locaux, ce qui a permis d'identifier des projets " in situ",
 - l'implication des entreprises en matière de développement durable : (mutualisation, mobilité, énergie, eau, biodiversité...) permettant d'identifier les attentes des entreprises dans ce domaine.

Nouvelles infrastructures

Construction de la cuisine centrale

L'objectif est d'offrir une nouvelle cuisine centrale capable d'assurer 4000 repas / jour, favorisant les circuits courts et respectant la loi Egalim. Ce nouvel équipement va également permettre d'améliorer la qualité de vie au travail du personnel de la cuisine et de proposer des visites pédagogiques afin de mettre en avant le travail du personnel pour la préparation des repas. La construction s'est terminée en décembre 2024. Le lancement de la cuisine centrale va s'effectuer début d'année 2025.



Construction d'un nouveau bâtiment au domaine universitaire

Ce nouveau bâtiment va permettre aux étudiants d'étudier dans de bonnes conditions. L'isolation est biosourcée, structure bois et bardage bois. De plus l'isolation est renforcée. La construction du bâtiment s'est achevée en juillet 2024.



Chiffres clés

En 2023, 275 dossiers de permis de louer et de diviser. 2 locaux réinvestis en Cœur de Ville et 10 porteurs de projets installés. 4 rénovations de façades livrées.

Aides :

- à la production de logements publics : 12
- à la rénovation de logements publics : 12
- Prime'Accession : 4
- aux propriétaires privés OPAH-RU Cœur de Ville de Cholet : 23

Service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat : 926 personnes en A1* et 147 personnes en A2**.

* A1 = *acte 1 : Guichet d'information téléphonique et mail ouverts aux habitants du territoire*

** A2 = *acte 2 : Permanences de conseils personnalisés, sur rendez-vous, à l'Espace Conseil Habitat de l'Hôtel d'Agglomération de Cholet et en mairie de Lys-Haut-Layon*

Dans le cadre de l'observatoire du foncier économique, 69 entreprises ont été rencontrées, 52,9 ha de foncier ont été identifiés.

Les perspectives à venir

Concernant le PLUI-H, le débat sur le PADD est prévu début 2025, l'arrêt de projet au printemps 2025 et l'approbation début 2026.

Concernant la politique locale de l'habitat, les perspectives pour 2024 sont :

- la poursuite de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique (PTRE) sur Cholet Agglomération,
- la poursuite de la mise en œuvre des OPAH-RU Cœur de Ville et Multisites.

Concernant le foncier économique, leurs objectifs pour 2025 sont :

- la restitution des entretiens aux entreprises
- le suivi des gisements fonciers
- la poursuite de l'observatoire

Voirie et espaces publics



Les enjeux

La voirie et les espaces publics constituent les biens communs de tous les citoyens et leur accessibilité aux personnes handicapées est une problématique publique majeure.

L'éclairage public, comme l'urbanisme dans son ensemble, est la résultante d'une vision sociétale et d'un fonctionnement effectif de la ville. Il apporte aussi une perception différente de la ville.

Le secteur de la gestion des eaux pluviales réunit un ensemble de solutions existantes et émergentes apportant des réponses aux questions financières, de gestion patrimoniale et d'adaptation aux enjeux environnementaux et sociétaux. La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) vise à promouvoir et à mettre en place des techniques alternatives.

Il s'agit d'une compétence importante pour le développement territorial et le retour de la nature dans les milieux urbains et ruraux. La GIEP va permettre de maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs intercommunaux eaux usées et eaux pluviales.

Les objectifs à atteindre

Dans une logique de durabilité et de qualité de vie, Cholet Agglomération fixe des objectifs clairs en matière de voiries et d'espaces publics. Il s'agit de concevoir et d'entretenir des infrastructures adaptées aux enjeux environnementaux, sociaux et de mobilité.

Les priorités portent sur le développement des mobilités douces (piétons, cycles), la sécurisation des déplacements, la gestion durable des matériaux et des eaux pluviales, ainsi que l'intégration du végétal dans l'espace urbain. L'agglomération vise également à rendre les espaces publics plus accessibles, inclusifs et agréables pour tous les usagers. Ces actions participent à la construction d'un territoire plus résilient, sobre en ressources et harmonieux dans son développement.

Actions poursuivies en 2024

Eaux pluviales (GIEP)

La Gestion des Eaux Pluviales (GIEP) a pour objectif, de :

- prévenir les débordements des réseaux en mettant en place des ouvrages de stockage/infiltration/restitution intégrés à l'aménagement urbain,
- définir des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales pour les nouveaux aménagements,
- limiter l'imperméabilisation,
- favoriser l'infiltration et l'évaporation,
- préserver la qualité de l'eau et les usages en diminuant les volumes rejetés, en régulant les flux et en favorisant la décantation des polluants,

- maîtriser les dépenses : remplacer les linéaires de canalisations et bassins de stockage coûteux par des espaces publics assurant eux même la fonction de stockage,
- aménager de façon crédible et durable le territoire et mettre en œuvre des techniques mieux intégrées à l'aménagement urbain, intégrer l'eau dans la ville et assumer l'inondabilité du territoire en la contrôlant.

La direction environnement de Cholet Agglomération accompagne les aménageurs publics ou privés dans leur projet (réécriture de cahier des charges de maîtrise d'œuvre spécifique à la GIEP, aide au dimensionnement et méthode de calcul, proposition technique...). Elle participe à différentes actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux (aménageurs, constructeurs, entreprises du bâtiment, particuliers...).

Les opérations réalisées en 2024 sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la démarche sur plusieurs projets représentatifs (lotissement, renouvellement urbain, bâtiment, zone économique),
- Poursuite des études des zonages intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées : choix des scénarios de gestion (prescriptions techniques et modalités d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme).

Amélioration de l'éclairage public

Le renouvellement du parc d'éclairage public permet une amélioration énergétique et une réduction des impacts sur biodiversité.

En 2024, 608 lanternes ont été remplacées par du LED. Avec ces changements la consommation est passée de 137 kW à 38 kW soit un gain de 99 kW et de 14 590 euros.

Depuis 2022, l'extinction de l'éclairage public se fait de minuit à 5h sauf sur le périmètre centre-ville qui reste éclairé.

Chiffres clés

608 lanternes ont été remplacées par du LED

Les perspectives à venir

2025 et 2026 : poursuite des études de zonages intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées (procédures réglementaires et mise en œuvre),

Poursuite des aménagements pour l'accessibilité des espaces publics,
Mise en accessibilité des quais cars principaux des communes de l'ex-CCB et l'ex-CCVHL,
Objectif de 93 % de taux d'accessibilité moyen des ERP de la Ville à horizon 2024.

Déplacements



Les enjeux

L'organisation urbaine, celle de l'habitat comme celle de l'emploi ou des loisirs, suppose des échanges croissants au sein et entre des territoires de densités variables. La mobilité est ainsi devenue un des enjeux majeurs de la vie collective et de la vie quotidienne. La crise environnementale nécessite de diversifier les moyens de transport pour se tourner vers des moyens moins polluants et plus collectifs.

La dépendance à la voiture dans de nombreux territoires (notamment peu denses) engendre un coût important pour le budget des ménages, un accès difficile aux services et au lien social pour ceux qui ne possèdent pas de voiture (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants), des difficultés de recrutement pour certaines entreprises, du renoncement à l'emploi...

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération s'engage à promouvoir une mobilité durable, accessible et respectueuse de l'environnement. Les objectifs fixés visent à :

- **Développer les mobilités douces** : en favorisant la marche, le vélo et les transports en commun pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle.
- **Améliorer l'accessibilité** : en adaptant les infrastructures pour les personnes à mobilité réduite et en assurant une desserte efficace des zones périurbaines.
- **Réduire l'empreinte carbone** : en modernisant la flotte de transports publics avec des véhicules moins polluants et en encourageant le covoiturage.
- **Sensibiliser les citoyens** : à travers des campagnes d'information et des ateliers sur les alternatives de déplacement durables.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à construire un territoire plus résilient et respectueux de l'environnement.

Actions poursuivies en 2024

La Politique Globale de Déplacements (PGD)

Adoptée dans sa version initiale en février 2008, la Politique Globale de Déplacements (PGD) de l'ex CAC fixait les grandes orientations en matière de déplacements pour les 5 à 10 années à venir :

- définir une stratégie opérationnelle pour les alternatives au "tout-voiture",
- adapter les modes doux aux besoins,
- favoriser de nouvelles pratiques telles que le covoiturage.

Adaptée à l'échelle du nouveau territoire intercommunal et de ses spécificités, la PGD a été révisée à l'automne 2018 simultanément au SCOT dont elle constitue toujours le volet déplacements. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT a fixé 3 axes stratégiques :

- offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération,

- intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements,
- intégrer le numérique dans la politique de déplacements.

En 2005 comme en 2015, après un large diagnostic à partir de différentes études, des orientations ont été définies puis des fiches actions créées afin de répondre aux enjeux des déplacements sur l'Agglomération.

Ces fiches actions tracent les grands axes de la politique de déplacements menée par Cholet Agglomération permettant d'atteindre les objectifs de qualité de vie qu'elle s'est fixée pour ses habitants.

La PGD est ainsi la feuille de route de Cholet Agglomération en matière de mobilités. Elle est articulée sur 4 axes, chacun étant décliné en plusieurs actions :

Axe A : Infrastructure Circulation Stationnement,

Axe B : Mode doux, Transport Public, Transport Collectif,

Axe C : Modifier les pratiques et les comportements,

Axe D : Transport de Marchandises, Logistique.

Renouvellement parc bus

L'objectif est de changer les modes de motorisation des bus pour avoir un parc de bus plus respectueux de l'environnement et moins polluant.



Un audit a été réalisé par un cabinet extérieur en 2024 pour analyser différents scénarios de stratégie de motorisation du parc bus.

Il s'agit ainsi :

- De mettre en avant des éléments de coûts et des éléments techniques pour mettre en œuvre une stratégie énergétique sur le parc
- D'identifier les facteurs de risque associés à la stratégie choisie
- D'identifier les éléments annexes pour accompagner ce choix de filière

Schéma liaisons douces

Le schéma des liaisons douces a pour objectif de :

- Créer une continuité entre les aménagements existants,
- Définir des itinéraires cyclables en dehors des besoins loisirs, notamment entre les quartiers prioritaires, les zones d'emploi, les établissements scolaires et la Gare SNCF,
- Mettre en œuvre des aménagements facilitant l'usage des 2 roues,
- Donner aux 2 roues une place dans la chaîne de déplacements.

Le schéma 2 roues s'est achevé en 2023. Un nouveau schéma des liaisons douces, incluant les sentiers de randonnées, est en cours de réalisation pour les 10 ans à venir. Il sera adopté dans le courant du 1er semestre 2025 pour la période 2025-2035.

Actions réalisées depuis 2014 sur Cholet Agglomération : 609 arceaux de stationnement, 8 abris ouverts, 12 abris sécurisés pouvant accueillir 10 vélos par abri, 170 panneaux d'itinéraires conseillés, 53 kms de liaisons cyclables (piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle, bande cyclable, chaucidou, chemin indépendant parallèle à RD), aménagements spécifiques sur 4 giratoires du périphérique choletais, 20 sas vélos, 9 cédez le passage vélo au feu, édition du plan des itinéraires cyclables 2023 de Cholet Agglomération. Partenariat avec Géovélo, l'application GPS vélo.

En 2024, plusieurs aménagements ont vu le jour :

- une piste bidirectionnelle entre Nuaillé et Cholet,
- une piste bidirectionnelle entre Mazières en Mauges et Cholet,
- une piste bidirectionnelle dans le boulevard Jeanne d'Arc à Cholet,
- un double-sens cyclable dans la rue Marceau à Cholet,
- un chaucidou dans la rue de la Vendée au Puy St Bonnet,
- une piste bidirectionnelle dans la rue Pasteur à Trémentines,
- un double-sens cyclable dans la rue du Comice à Maulévrier,
- un chaucidou dans la rue des Mauges à Trémentines,
- un chaucidou dans la rue du Général de Gaulles à Trémentines,
- un chaucidou sur une partie de la D960 à Nuaillé,
- un chaucidou sur la place du Pré de la Halle à Maulévrier,
- un chaucidou dans la rue Joachim du Bellay à Coron.

En novembre 2019, 45 vélos à assistance électrique (VAE) ont été proposés à la location longue durée aux habitants des 26 communes de Cholet Agglomération. 105 vélos supplémentaires ont été proposés à la location au printemps 2020. C'est une location mensuelle pour 1 an maximum.

En janvier 2021, l'Espace Mobilité Durable a ouvert en centre-ville de Cholet, lieu central du service Choletbus 2 Roues pour la location et l'entretien de VAE. Ce lieu offre une possibilité supplémentaire pour sensibiliser l'ensemble de la population à la mobilité durable et mettre en avant l'ensemble des services proposés.

En mars 2022, 50 VAE supplémentaires ont été acquis. Ainsi 200 VAE sont proposés à la location longue durée. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité.

En mars 2021, Cholet Agglomération a décidé de **promouvoir l'utilisation du vélo et d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'Agglomération qui achètent un VAE**.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PCAET de Cholet Agglomération et de la Politique Générale des Déplacements (PGD) à l'échelle de l'Agglomération.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité Durable.



Mise en service du Vélo à Assistance Électrique en Libre Service (VAELS) depuis fin septembre 2022 dans Cholet avec 70 vélos répartis sur 12 stations.

Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire tend à se développer :

- pour favoriser une meilleure mise en relation de l'axe ferroviaire Nantes-Cholet-Angers avec le réseau ferré national, pour le trafic des passagers, et améliorer l'ancrage de Cholet à Nantes,
- afin de favoriser l'attractivité du Choletais : soutenir la réhabilitation de la liaison ferroviaire Cholet-Clisson; encourager la réouverture de la liaison ferroviaire Cholet-Les Herbiers; encourager la transformation de la ligne TER Cholet-Angers pour accueillir des TGV; à défaut, améliorer la qualité de la desserte de la ligne TER Cholet-Angers actuelle.

La ligne Cholet-Clisson a été réouverte en 2019. Une première augmentation de l'offre a été réalisée par la Région en 2021, la Région poussant sa réflexion dans le cadre SRM 2030 et SRM 2050 qui devrait voir une intensification de l'offre Cholet-Angers et Cholet-Nantes.

Après l'étude sur le potentiel de fréquentation de la ligne Cholet-Les Herbiers, l'étude d'infrastructure s'est poursuivie en 2023. Une décision concernant le lancement de travaux sera prise en 2024.

Sensibilisation mode doux



Dans le cadre de sa gestion de la mobilité, TPC participe à de **nombreuses actions d'animation et de sensibilisation** visant à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture :

- Intégration de la dimension transports collectifs dans les projets d'aménagement,
- Développement du covoiturage, un service **Choletbus Covoit'** est accessible sur l'application Choletbus,
- Aide ponctuelle et logistique dans la mise en place de Plans de Mobilité,

- Présentation et promotion des offres de mobilité auprès du grand public, des salariés, etc
- Participation au **défi mobilité en Pays de la Loire**, à la semaine européenne du développement durable et à la Rentrée du transport public ayant pour objectif la promotion des services de transport collectif auprès du grand public. En 2023, une opération pour 5€ la semaine a permis à 400 personnes de tester le bus et lors de cette semaine plus de 700 trajets covoiturage ont été effectués (3 fois plus qu'en 2022).
- Réalisation du **rallye de la mobilité durable**. Une vingtaine d'écoles représentant 500 élèves y ont participé.
- Réalisation d'opérations dans les collèges du territoire de sensibilisation à la sécurité dans les cars et à la mobilité durable :
39 classes de 6ème et 1000 élèves, répartis dans 9 collèges de Cholet Agglomération ont été sensibilisés à la sécurité dans les cars et à un rappel sur les enjeux de la mobilité durable.
TPC est également intervenu en parallèle auprès de 750 élèves de CM2 afin de les sensibiliser à la mobilité durable et à l'apprentissage des transports en commun,

-Au sein de l'Espace Mobilité Durable, **mise en place d'ateliers** permettant d'aborder la thématique mobilité : présentation des services mobilité, apprentissage du réseau Choletbus, apprentissage des services Choletbus 2 Roues et Choletbus Covoit', Remise en selle (rappel des bonnes pratiques à vélo en ville).

Tenue de stands d'information sur les différents services de mobilité auprès des salariés, des étudiants et des personnes en recherche d'emploi (Thales, Michelin, Domaine Universitaire, Forum pour l'Emploi, Opération carrières, la Fondation FACE,...)

Différents ateliers ont eu lieu en 2024 à l'espace mobilité durable :

- découverte des services de mobilité,
- remise en selle, découverte VAE,
- apprentissage du bus,
- sensibilisation sécurité à vélo et trottinette...

Le numérique dans la politique de déplacement :

L'application Choletbus permet la dématérialisation, une solution en plus pour les usagers, moins d'éditions de tickets et pas de déplacements pour acheter son titre de transport. Une nouvelle version a été mise en place courant d'été 2023 afin d'intégrer tous les services mobilité.

Un service Choletbus Covoit' est accessible sur l'application Choletbus.

Un service Choletbus 2 Roues de location de VAE est accessible sur une application ou une webapp.

En décembre 2020, l'assistant SNCF, 1ère appli de MaaS (Mobility as a Service) intègre dans son offre " tout en un ", la vente de titres pour les réseaux de transport en commun de 6 nouvelles villes en France dont Cholet.

Développement Wifi gratuit : réseau bus urbain, favorable à l'attractivité du réseau.

Mise en place d'un système billettique en Novembre 2021.

Extension du forfait mobilités durables pour les agents

Afin de favoriser la mobilité partagée, le forfait mobilité durable a été étendu.

Jusqu'en 2022, les agents qui avaient eu recours au covoiturage ou qui étaient venus travailler pendant 100 jours en vélo (y compris à assistance électrique) bénéficiaient d'une prime de 200 euros.

Cette indemnité a été étendue à l'usage des trottinettes et le nombre de jour a été diminué à 60 au minimum. Le montant est versé selon des seuils, qui dépendent du nombre de jours, et s'étend de 100 à 300 euros.

Aménagements cyclables

La Ville et Cholet Agglomération interviennent dans le cadre de leurs compétences respectives pour aménager et développer un réseau cyclable.

L'article 20 de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi LAURE) a introduit une obligation d'aménagement d'itinéraires cyclables. Le 24 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités ou loi LOM est publiée.

Cette loi, qui vise à améliorer la mobilité du quotidien, porte des ambitions fortes en matière de développement des mobilités actives et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les réalisations 2024 :

- Jeanne d'Arc (tronçon rue du Paradis / Pont de la Casse) = piste cyclable bidirectionnelle sur 170 m
- Boulevard Hérault (partie Est) = piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté du boulevard sur 400m
- Rue d'Italie = piste cyclable bidirectionnelle sur 1,8 km



Figure 1: Boulevard Jeanne d'Arc

Optimisation de la desserte de bus

En septembre 2017, le réseau s'est étendu à l'ensemble du nouveau territoire de l'Agglomération en proposant une première approche de renforcement de l'offre. Après 2 années marquées par la crise sanitaire, la fréquentation reprend un rythme normal en 2022.

En 2023, l'extension du réseau de bus à l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération et le renforcement de l'offre se sont poursuivis.

Un service différent et supplémentaire du réseau de bus afin de desservir le plus grand nombre a vu le jour : le Transport A la Demande (TAD).

Un audit du réseau Choletbus a été réalisé fin 2022 afin de préparer la restructuration du réseau périurbain pour la rentrée 2023.

En 2024, dans le cadre de l'adaptation du réseau urbain et périurbain :

- l'étude sur la desserte de la ZI Dabardière et nouveau site Thalès depuis la Gare SNCF et en accès direct depuis le bd de Strasbourg a été conduite

- la Région Pays de la Loire a modifié le contenu des accords passés avec Cholet Agglomération concernant l'utilisation des lignes 406 et 407. TPC a repris entièrement la desserte des lignes 12 (Trémentines, Nuaillé) et 13 (Lys Haut Layon, Coron, Vezins, Chanteloup et Nuaillé).

Développer la multimodalité (rail/route/bus)

Les **objectifs de cette multimodalité** doivent permettre de :

- Poursuivre l'intégration de la politique de stationnement dans les réflexions d'aménagement,
- Encourager le partage de la voirie au profit des modes non motorisés,
- Permettre la création d'aires de covoitage,
- Favoriser l'accueil des deux-roues en lien avec les autres modes de déplacement,
- Favoriser les modes doux et actifs (marche, vélo).

Particulièrement encouragée par les politiques publiques de transport, la multimodalité désigne la combinaison de différents moyens de transport lors d'un même trajet. Dans le Choletais, la gare de Cholet est l'un des lieux privilégiés de multimodalité.

- Covoitage : afin de desservir les zones les plus rurales où il n'est pas possible d'installer des lignes de bus, ainsi que des zones d'activités en dehors des heures de fonctionnement du réseau. Le service Choletbus Covoit' a ainsi été lancé et est accessible via l'application Choletbus. Une nouvelle tarification a été mise en place depuis l'été 2023.

- 2 roues : Depuis août 2020, TPC propose un abonnement combinant l'accès au réseau Choletbus et la possibilité de louer un vélo à assistance électrique. Depuis fin septembre 2022, un service de VAELS a été lancé avec une tarification préférentielle pour les abonnés du réseau Choletbus.

- Définir des zones de stationnement, notamment dans les pôles d'attractivité, afin de satisfaire les besoins des différentes catégories d'usagers.

- Dans les projets urbains, favoriser un partage de la voirie donnant la priorité aux transports non motorisés ou publics (collectifs ou non), sans pour autant exclure la voiture. Prévoir le développement d'aménagements cyclables au départ des principaux nœuds de desserte en transports en commun.

- Installation d'abris vélos sécurisés à proximité de l'arrêt de car principal dans les communes rurales.

- Disposer d'un lieu centré autour des mobilités durables au sens large : Espace Mobilité Durable.

Actions nouvelles en 2024

Verdissement du parc automobile du Centre Technique Municipal (CTM)

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Elle repose sur trois piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien,
- Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer,
- Engager la transition vers une mobilité plus propre.

Dans ce cadre, le CTM a opté pour l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement :

- Achat E Partner (DPJP) commande juin 2024 > réception janvier 2025
- Achat E Partner (CTM) commande juin 2024 > réception décembre 2024
- Achat E Partner (CTM) commande octobre 2024 > réception juin 2025
- Achat Twingo électrique (Dev Eco) commande mars 2024 > réception juin 2024
- Achat E partner (DVEP) commande septembre 2023 > réception juillet 2024

Chiffres clés

En 2024 :

- 14,7 kms de liaisons cyclables,
- 1429 locations mensuelles de VAE,
- Nombre de personnes ayant obtenu l'aide à l'achat de VAE : 568.

Le numérique dans la politique de déplacement en 2023 :

+ de 115 000 tickets virtuels, 200 abonnements annuels virtuels et près de 1 000 mensuels.

Le renouvellement du parc de bus représente une baisse de près de 81% d'oxyde d'azote, de près de 47 % de monoxyde d'azote, de 72 % d'hydrocarbure et de 90 % de particules. Une trentaine de personnes ont participé aux ateliers citoyens dans le cadre de la mobilité rurale.

Evolution des taux de rejets - TPC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% entre 2022 et 2014
Oxydes d'azote	167,5	158,9	144,1	109,7	95,7	95,7	88,7	88,7	74,7	-55,40%
Monoxide de carbone	90,2	86,8	81,8	68,2	60,2	60,2	56,2	56,2	48,2	-46,56%
Hydrocarbures	24,85	23,75	21,69	17,29	15,09	15,09	13,99	13,99	11,79	-52,56%
Particules	4,26	3,91	3,62	2,22	1,92	1,92	1,77	1,77	1,47	-65,49%

En 2024, on dénombre 34 lignes de bus ce qui représente 661 kms.

35 collégiens et lycées ont utilisé toute l'année les abris vélos sécurisés dans les communes de l'Agglomération.

229 agents sont concernés par le forfait mobilité durable en 2024.

En 2024 :

- 1429 locations mensuelles de VAE,
- 16913 trajets effectués en VAE (contre 9354 trajets en 2023),
- 11506 trajets effectués en covoiturage contre 6582 trajets en 2023.

Les perspectives à venir

Concernant le renouvellement du parc bus, renouveler les véhicules avec un mix électrique/diesel dès 2027, et une accélération des acquisitions dès 2030

Concernant le schéma des liaisons douces, il va permettre de poursuivre les aménagements cyclables dans les communes.

Travail réalisé en lien avec le département afin d'avancer dans la création de liaisons cyclables intercommunales.

Après l'étude sur le potentiel de fréquentation de la ligne Cholet-Les Herbiers, une étude d'infrastructure est en cours.

Réflexion pour une alternative à la motorisation diesel. La véritable alternative passe par le renouvellement des plus anciennes générations de bus en attendant l'émergence de l'hydrogène, véhicule électrique ou autres carburants...

Réflexion en cours dans le cadre du PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) du Choletais sur les secteurs du centre-ville et de la gare (SNCF et gare routière).

Les aménagements cyclables vont être poursuivis dans les communes. Un travail va être réalisé en lien avec le département afin d'avancer dans la création de liaisons cyclables intercommunales.

Concernant l'optimisation de la desserte bus :

- Développement du Transport A la Demande (TAD). Une évolution du réseau est prévue.
- Disposer de données sur la mobilité des personnes grâce à la solution Entropy.

Les aménagements cyclables à venir :

Cholet Agglomération :

Liaison Cholet-Mazières = piste cyclable bidirectionnelle sur 2,2 km

Boulevard du Maine à Cholet= piste cyclable bidirectionnelle sur 700 m

Boulevard du Bois Lavau à Cholet : achèvement de la piste bidirectionnelle le long de Thales sur 400m

Boulevard du Poitou à Cholet : aménagement d'une piste bidirectionnelle sur 800m

Ville :

Boulevard Victo Hugo : double-sens cyclable sur 290m ; prolongement rue de l'Oisillonnette sur 450m

Boulevard Jeanne d'Arc : achèvement de la liaison Gare-Giratoire de la Touche par une piste bidirectionnelle sur 170 m

Boulevard Hérault : création d'un aménagement cyclable sur 440 m

En partenariat avec TPC établissement, d'un nouveau schéma directeur 2024-2034.

De nouveaux achats de véhicules électriques et hybrides sont prévus par le CTM

Le numérique : convertir l'application Choletbus en une application MaaS (Mobility as a Service) intégrant tous les modes de transport.

La billettique UBI lancée en novembre 2021 offre des perspectives intéressantes pour intégrer à terme l'ensemble des services de mobilités dans des offres complètes pour 2024.

Économie d'énergie et production d'EnR

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

Le secteur du bâtiment représente 44% de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3%). Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, il faut rénover massivement l'existant et développer des normes plus strictes en termes de consommation d'énergie pour les bâtiments neufs. C'est l'objet de la politique de l'énergie dans les bâtiments.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa transition énergétique, Cholet Agglomération se fixe des objectifs ambitieux pour réduire sa consommation d'énergie et développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

Les priorités portent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et l'accompagnement des acteurs locaux (particuliers, entreprises, collectivités) dans leurs démarches de performance énergétique. L'Agglomération soutient également le déploiement de tout type de projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc...)

Ces actions visent à renforcer l'autonomie énergétique du territoire, à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à contribuer à l'adaptation au changement climatique.

Actions poursuivies en 2024

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des «zones d'accélération» (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Les ZAENR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « cible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAENR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Avec l'aide du SIEML et du service Transition Écologique de l'Agglomération, chaque commune de l'Agglomération a défini ses zones propices au développement d'énergies renouvelables.

Chaque commune a organisé une consultation publique d'au moins 3 semaines entre novembre 2023 et janvier 2024.

Les conseils municipaux ont délibéré en janvier et février 2024 pour définir leur ZAENR. Le 22 avril 2024, le conseil communautaire a approuvé les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le potentiel de production avec les ZAENR est estimé à 463 Gwh/an.

Économies d'énergies dans les bâtiments publics

Dans la réalisation de bâtiments neufs publics ou dans la réhabilitation de bâtiments publics, la direction des bâtiments s'efforcent à mettre en place des actions de réduction de la consommation d'énergie.

La réalisation de 2024 est la réfection de l'étanchéité de l'ensemble des toitures-terrasses Pépinière le Tremplin au Cormier

- mise en place d'une isolation en mousse polyuréthane avec une résistance thermique conforme à la RT (Réglementation Thermique) élément par élément et au CEE (Certificat d'Économies d'Énergie) permettant une meilleure isolation du bâtiment
- mise en place d'une étanchéité de couleur blanche permettant de réduire la chaleur dans le bâtiment en été



Économies d'énergie au Conservatoire

Dans un souci d'efficacité énergétique et de modernisation des infrastructures, le remplacement des luminaires traditionnels par des lampes LED dans le conservatoire s'inscrit dans une démarche d'optimisation des consommations électriques. Cette action vise à réduire significativement la consommation d'énergie, tout en améliorant la qualité de l'éclairage grâce à un meilleur rendu lumineux.

Les LED présentent également l'avantage de dégager moins de chaleur, limitant ainsi les contraintes thermiques dans le bâtiment. Enfin, leur durée de vie plus longue permet de diminuer les coûts de maintenance et de renouvellement, garantissant ainsi des économies à long terme.

Depuis 2022, une modernisation de l'éclairage a été engagée pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts de fonctionnement. Cela inclut l'achat de 10 projecteurs LED pour un montant de 9 000 € et le relamping des plafonniers en LED dans le bâtiment, pour un coût de 2 000 €.

Cette initiative permet des économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage et une réduction des coûts de maintenance.

Valorisation du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet

L'objectif est de valoriser le biométhane produit dans les digesteurs de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet en l'injectant dans le réseau de distribution du gaz naturel.

La station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet dispose d'une filière eau de type boues activées d'une capacité nominale de traitement de 116 000 équivalents/habitants (EqH). Elle dispose également d'une filière boues d'une capacité nominale de 142 000 EqH comprenant des étapes d'épaississement, de digestion, de déshydratation, de centrifugation puis de stockage en silos avant épandage des boues.

Les digesteurs traitent également des boues dites "externes" provenant d'industriels et d'autres stations d'épuration présentes sur le territoire intercommunal. Ces boues sont transportées jusqu'à Cholet par camion et représentent en moyenne entre 25 % et 40 % du total des boues traitées.

Actuellement, le biogaz produit par la digestion est valorisé en chaudières pour maintenir les digesteurs à leur température optimale de fonctionnement. L'excédent de biogaz (environ 60 %) est stocké provisoirement avant d'être brûlé en torchère. Si l'injection de biométhane est autorisée depuis novembre 2011 pour les projets de type agricoles ou industriels territoriaux, ce n'est que par l'arrêté du 24 juin 2014 que les intrants autorisés ont été élargis aux boues de stations d'épuration.

Dans ce cadre, Cholet Agglomération envisage d'optimiser l'efficacité énergétique des installations en assurant la valorisation du biogaz produit par les digesteurs existants. Après une épuration qui l'amènera jusqu'aux spécifications du gaz naturel, le biogaz dénommé alors « biométhane » pourra être injecté sur le réseau de distribution de gaz naturel. Il sera revendu à un fournisseur d'énergie après signature d'un contrat d'achat.

Ce projet nécessite :

- la construction d'une unité de traitement et d'épuration du biogaz produit par les digesteurs existants,
- la construction d'un poste d'injection du biométhane,
- l'installation d'échangeurs thermiques et de pompes à chaleur,
- divers travaux de voiries et de réseaux (électricité, communication, transport du gaz, boucle de chaleur).

Le projet est en réflexion depuis 2019. En 2024, les entreprises ont été consultées et les dossiers réglementaire instruits. Les travaux vont commencer en 2025 et la mise en service est prévue pour 2026.

Actions nouvelles en 2024

Schéma directeur immobilier énergétique

Le programme national ÉduRénov a été lancé en mai 2023 par la Banque des Territoires. Il s'agit d'un programme d'actions pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans une démarche collaborative permettant de simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

Le programme s'inscrit dans la trajectoire globale d'économie d'énergie prise par l'État et ses partenaires à l'horizon 2050. Il a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales à réaliser à minima 40 % d'économie d'énergie en déployant, d'ici 5 ans, 10 000 projets de rénovation énergétique de bâti scolaire. ÉduRénov propose aux collectivités territoriales un accompagnement en matière d'ingénierie, de solutions de financements, de communication..., et ce quelle que soit la maturité des projets.

Le patrimoine scolaire de la Ville comprend 17 établissements allant de la maternelle au primaire. Il présente plusieurs enjeux :

- des bâtiments vieillissants,
- qui ne respectent plus forcément les normes réglementaires,
- qui sont assujettis au Décret Tertiaire.

La ville souhaite se doter d'une vision immobilière sur son patrimoine scolaire afin :

- d'établir une vision claire de l'état de son patrimoine,
- de définir les opérations qu'elle doit mener afin de respecter les exigences du Décret Tertiaire à l'horizon 2030, 2040 voire 2050,
- de définir une trajectoire d'intervention sur son patrimoine afin de planifier les opérations et les investissements à réaliser dans les prochaines années pour traiter les enjeux.

L'opportunité du soutien de la Banque des Territoires, par son programme EduRénov, a permis d'accélérer l'engagement de la démarche avec :

- en 2024, la réalisation de l'ensemble des audits énergétiques pour les 17 établissements scolaires (13 financés par la collectivité et 4 financés par la Banque des Territoires),
- en 2025, l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), dans la continuité des audits (financé par la Banque des Territoires).

Gros entretien technique des équipements techniques des bâtiments

Cette action permet de maintenir le patrimoine en état de fonctionnement, et améliorer les performances des installations techniques.

En 2024, les gros entretiens et les renouvellements des équipements thermiques sont les suivants :

Pour le patrimoine Ville de Cholet :

POLE SOCIAL : Remplacement du système de GTB

IMMEUBLE MAUDET : Réfection chaufferie + régulation distribution chauffage

Centre de loisirs ETANG DES NOUES : Réfection chaufferie PRIMVERT

Complexe Sportif DARMAILLAC : Réfection chaufferie

SALLE TURPAULT : Réfection des éclairages

SALLE LAENNEC : Réfection des éclairages

SALLE PIERRE DE COUBERTIN : Réfection des éclairages

SALLE CHAMBORD : Réfection des éclairages

DOJO DARMAILLAC : Réfection des éclairages

SALLE MIMOUN : Réfection des éclairages

Groupe Scolaire LA BOURIE : Remplacement de la chaudière

Pour le patrimoine Cholet Agglomération :

ESPACE SAINT LOUIS : Remplacement du système de GTB

Bâtiment universitaire : Réfection chaufferie amphithéâtre

Résidence VERTE VALLEE : Réfection chaufferie

MEDIATHEQUE : Réfection Régulation et panoplie de chauffage

ESPACE EMPLOI : Remplacement de la chaudière

Chiffres clés

Les émissions de CO2 évitées, lorsque la mise en service sera faite seront d'environ 1 240 tCO2/an (avec un facteur d'émission de 23,4 gCO2éq/kWhPCI).

La production de biométhane permettra d'alimenter l'équivalent de 500 foyers environ (pour une consommation moyenne annuelle de 12 GWh/an/foyer).

26 entreprises ont répondu au questionnaire d'enquête sur le BioGNV (sur 106 entreprises sollicitées).

Les perspectives à venir

Développement de projets d'énergies renouvelables sur les ZaEnR.

Concernant la valorisation du biométhane, les prochaines étapes vont être organisées sur 3 ans :

- Recherche d'un foncier (approche multicritère – localisation des transporteurs / PLUI /voies d'accès / réseaux de gaz / propriété foncière / servitude...),

- Etude de faisabilité :

- Esquisse,

- Pré-dimensionnement technique,
- Analyse foncière – validation de l'emplacement,
- Modèle technico économique de la station,
- Construction financière du projet.

Concernant le réseau de chaleur et la boucle d'autoconsommation collective :

- Accompagnement des entreprises de la zone pour accroître le gisement photovoltaïque sur la zone,
- Mise en relation des acteurs pour créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour initier une boucle d'autoconsommation collective.

La transition vers un éclairage LED se poursuivra afin d'optimiser davantage la consommation énergétique du bâtiment. Les prochaines étapes incluront le **remplacement des luminaires restants**, et l'exploration de **solutions encore plus performantes** pour maximiser les économies d'énergie et le confort des usagers.

III - Protection des ressources et des milieux naturels

Protection de l'environnement



Les enjeux

Les collectivités territoriales agissent en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre des travaux d'aménagement et de planification mais également dans le cadre de différentes compétences comme l'urbanisme, la politique du logement, le développement économique, l'agriculture, les déchets et les réseaux.

Limiter l'empreinte écologique, c'est aussi réduire les déchets à la source, mettre en place l'ensemble des outils et des dispositifs afin qu'ils soient à la disposition des habitants pour trier, faciliter le recyclage, et traiter en partie les déchets sur place. Les déchets sont une source d'émission de gaz à effet de serre et de dégradation environnementale.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Cholet Agglomération affirme sa volonté de renforcer ses actions en faveur d'une gestion optimisée et responsable des déchets. Les objectifs prioritaires portent sur la **réduction des déchets à la source**, la **promotion du tri sélectif**, ainsi que le **développement des filières de recyclage et de valorisation**. L'Agglomération s'engage à moderniser ses équipements, améliorer les performances des centres de traitement et encourager les pratiques vertueuses auprès des usagers, particuliers comme professionnels.

Parallèlement, une attention particulière est portée à la **sensibilisation des habitants** par des campagnes d'information, des dispositifs incitatifs et des partenariats avec les acteurs locaux. L'intégration de principes d'économie circulaire, tels que le réemploi et la réparation, constitue également un axe fort de la stratégie territoriale. L'ensemble de ces actions vise à réduire l'impact environnemental du territoire, conformément aux orientations nationales et aux objectifs du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Actions poursuivies en 2024

Agir dans le domaine des déchets (valorisation et optimisation des déplacements)

L'Agglomération agit en direction des déchets et de leur valorisation. Cholet Agglomération est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer. Actuellement, l'Agglomération gère 7 déchèteries et 4 éco-points, ainsi que 764 colonnes (ordures ménagères, emballages/ papiers, verre, semi-enterrées, textiles...) et 83 000 bacs roulants.

En 2023, pour la valorisation des déchets :

- Poursuite des études de conception de la déchèterie du " Bocage " à Yzernay, lancement des travaux de construction de la déchèterie de Lys-Haut-Layon à Vihiers, lancement des études de conception de la déchèterie de l'Ecuyère à Cholet. Ces nouveaux sites permettront d'optimiser le tri et donc la valorisation des différents déchets collectés, qui disposeront de tous les flux, contrairement aux éco-points,
- Points d'Apport Volontaire : 34 colonnes enterrées implantées et/ou renouvelées en 2024, leur mise en place permettra d'améliorer la qualité du tri, notamment les grands ensembles collectifs, et par conséquent d'avoir un meilleur taux de valorisation, et d'améliorer l'accessibilité au PMR (remplacement des colonnes semi-enterrées pas des colonnes enterrées),
- Mise en place des filières de tri " outillage du peintre " et " jeux et des jouets " dans les déchèteries du territoire,
- Mise en place du tri des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sur les déchèteries de l'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet, le Pont Bertrand à la Tessoualle et les Humeaux de Vezins. Les usagers limiteront leurs trajets sur ces déchèteries de proximité tout en améliorant le tri en déchèterie,
- Réponse à un Appel à Projet CITEO concernant le tri hors foyer : portée par Cholet Agglomération pour ses communes membres, le projet vise à financer une partie de l'achat de mobilier (corbeilles, abris-bacs, porte-sacs,...) pour la collecte des emballages-papiers et du verre. Le groupement ayant été lauréat, ces équipements seront déployés sur l'espace public en 2025 et 2026,
- Signature d'une convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés sur le territoire de l'Agglomération, portée par Cholet Agglomération en partenariat avec ses communes membres.

Concernant l'optimisation des déplacements, depuis novembre 2022, le marché de gestion des déchetteries intègre le compactage des principaux déchets (bois, tout venant,

végétaux, métaux,...), ce qui permet une diminution des rotations de bennes en déchetteries, et donc la diminution des kilomètres parcourus par les camions effectuant les rotations. Ainsi, sur les flux principaux, les rotations ont diminué d'environ 40 %.

En 2023, une étude de refonte et d'optimisation des tournées de collecte pour s'adapter aux futurs exutoires pour les ordures ménagères et les emballages ménagers a été lancée.

En 2024, finalisation de l'étude de refonte et d'optimisation des tournées de collecte pour s'adapter aux futurs exutoires pour les ordures ménagères et les emballages ménagers avec pour objectifs de :

- Réduire les kilométrages parcourus lors des collectes,
- Réduire la fréquence de collecte de certains circuits,
- Limiter la consommation en carburant des camions de collecte et du rejet d'émissions polluantes,
- Limiter l'augmentation de la charge de travail des agents de collecte due à l'urbanisation du territoire.

La mise en place des nouveaux circuits de collecte interviendra le 06/01/2025.

Les nouveaux circuits doivent permettre de réduire les kilomètres parcours d'environ 25 % (58 000 kilomètres économisés chaque année, soit environ 173 tonnes d'émissions de CO2 évitées par an)

Sur 2024, une moyenne de 105,9 kg apportés par passage en déchèterie est constatée, contre en 2023, une moyenne de 106,9 kg.

Valorisation des boues de STEP

Cette action permet de valoriser en agriculture les boues des systèmes d'assainissement et de diminuer la production de déchets.

Lancement fin 2019 avec notification en mai 2020 de l'étude stratégique de gestion des boues des systèmes d'assainissement du territoire de Cholet Agglomération.

30 % des boues valorisées seront à destination du compostage et 70 % à destination des agriculteurs.

En 2024, étude stratégique en cours sur la gestion des boues des systèmes d'assainissement du territoire : phase 1 (diagnostic) réalisé, et phase 2 (études de 5 scénarios) en cours. Cette étude doit s'articuler avec les études sur les déchets et donc un délai a été pris. La phase 3 (Schéma directeur) a été notifiée en novembre 2024 pour 3 mois.

Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières

Le contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières va permettre d'obtenir un taux plus élevé de mise en conformité et sécuriser

l'acheteur par une meilleure connaissance de son achat.

Surtout, il permettra de :

Maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs intercommunaux eaux usées et eaux pluviales.

Réduire le volume d'eau parasite dans les systèmes d'assainissement pour que ceux-ci soient conformes à la législation.

Afin d'obtenir un taux de mise en conformité plus élevée et de sécuriser l'acheteur par une meilleure connaissance de son achat, l'article L. 1331-11-1 du Code de la Santé Publique prévoit le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif lors de ventes d'immeubles non raccordés au réseau public. La loi ne prévoit pas ce contrôle dans le cas des immeubles raccordés. Cependant, pour se prémunir de tout vice caché, de plus en plus de notaires, propriétaires, usagers font appel au service public d'assainissement collectif pour établir le diagnostic de leur raccordement. Aussi, par délibération en date du 17 décembre 2018, Cholet Agglomération a proposé une prestation de contrôle par un prestataire de l'Agglomération, refacturée au demandeur. À l'issue de l'enquête, un rapport est adressé au demandeur. Tout constat de non-conformité fait systématiquement l'objet d'un courrier de mise en demeure de résorber les défauts constatés dans des délais fixés en fonction de leur importance. Cette procédure permet d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et la qualité des rejets au milieu naturel. 100 contrôles ont été effectués en 2023.

Chiffres clés

La quantité totale de DMA (déchets ménagers et assimilés) collectés en 2024 (47 601 T – données non consolidées) est inférieure à celle collectée en 2022 (51 890 T) principalement en raison d'une diminution des déchets collectés en déchèteries (- 3600 Tonnes collectées de gravats, déchets de bois, végétaux, gravats et tout venant).

Cette forte baisse en déchèterie s'explique principalement par la mise en place d'une interdiction d'accès en déchèteries pour les camions-bennes et camion-plateaux au 1^{er} janvier 2023.

Une diminution des Ordures Ménagères Résiduelles – OMR - (- 428T) et des Emballages Ménagers – EM - (-277 T) collectés est également constatée en 2023, ce qui reflète une diminution des déchets produits par les habitants de Cholet Agglomération. Cela s'explique notamment par les actions de prévention des déchets, comme la campagne de financement des composteurs individuels, mais également par la baisse de la consommation de papiers imprimés, ainsi que le contexte économique général (baisse du pouvoir d'achat).

En 2024, 246 053 km ont été parcourus pour la collecte des déchets régie en porte à porte (257 500 km en 2022). Cela impacte forcément la consommation de carburant qui passe de 160 500L en 2023 à 156 752L en 2024.

Pour la collecte des déchets par le prestataire, on constate également une baisse du nombre de kilomètres parcourus, - 1500 km entre 2023 et 2024.

Les perspectives à venir

Concernant la valorisation des déchets :

- 2025 : mise en place de la REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) sur les déchèteries avec valorisation de nouveaux déchets (placo-plâtre)- 2025 : lancement de la construction de la déchèterie du " Bocage " à Yzernay,
- 2025 : ouverture de la déchèterie de Lys-Haut-Layon à Vihiers,
- 2025 : poursuite du déploiement du schéma directeur d'implantation ou le remplacement de nouvelles colonnes enterrées d'apport volontaire ,
- 2025-2026 : déploiement des équipements de tri Hors Foyers par les communes de l'Agglomération,
- 2029 : ouverture au public de la nouvelle déchèterie de " l'Ecuyère " à Cholet.

Concernant la collecte des déchets :

- Etude à venir en 2025/2026 pour un changement de fréquence de collecte des OMR à Cholet (collecte une fois tous les 15 jours)
- Nouveau marché de prestation de collecte au 1^{er} juillet 2025, avec nouveaux camions de collecte à carburation propre (bio carburant XTL à base d'huiles alimentaires usagées et déchets)
- Acquisition d'une première benne de collecte BioGNV pour la régie de collecte (réception mi-2025)

Pour les contrôles de branchements :

- Augmentation des contrôles des ventes en travaillant en coordination avec les notaires.
- 2022 à 2025 : élaboration des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales des communes visées aux lots 1, 2 et 3,
- 2025 à 2027 : élaboration des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales des communes visées au lot 4.

Cycle de l'eau



Les enjeux

Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Cholet Agglomération a mis en œuvre l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), obligatoire depuis 1^{er} janvier 2018 et a transféré ses compétences à plusieurs structures intercommunales à l'échelle des bassins versants. Cela concerne notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que le portage des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

La mise en place de la compétence Gemapi, attribuée aux collectivités territoriales, représente un enjeu majeur pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention

des inondations dans l'aménagement du territoire, et ce notamment à l'échelle des SAGE et des contrats de milieu.

Cholet Agglomération exerce également la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages appartenant à Cholet Agglomération (Ribou et Rucette).

Les retenues artificielles de **Ribou et Verdon** et alimentées avec l'eau en provenance de la Loire permettent à Cholet Agglomération de disposer d'eau potable en quantité suffisante toute l'année. Le prélèvement s'effectue dans le lac-réservoir de Ribou. Ces retenues permettent à Cholet Agglomération de distribuer environ 12 000 m³ d'eau potable par jour. Le captage de Ribou alimente la population et les activités des communes de Cholet, de la Tessoualle et de Saint-Christophe-du-Bois.

Les champs captants de la **Rucette** permettent d'alimenter la commune associée du Puy-Saint-Bonnet.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération inscrit la gestion durable du cycle de l'eau au cœur de ses priorités environnementales. L'objectif est d'assurer une gestion équilibrée et responsable de la ressource, en conciliant besoins humains, préservation des milieux naturels et adaptation au changement climatique.

Les actions portent sur l'amélioration continue de la qualité de l'eau potable, l'optimisation des réseaux d'assainissement, la lutte contre les pertes en eau, ainsi que la gestion intégrée des eaux pluviales. L'Agglomération s'engage également dans la protection des captages, la sensibilisation des usagers, et la valorisation des zones humides et cours d'eau.

Ces objectifs contribuent à garantir une ressource durable et à préserver les écosystèmes pour les générations futures.

Actions poursuivies en 2024

Qualité de l'eau et des cours d'eau

Des élus délégués représentent Cholet Agglomération dans 3 syndicats de bassins du territoire : Syndicat Mixte intercommunal des Bassins de l'Evre Thau Saint-Denis (SMIBE), Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN), Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) et le bassin versant du Thouet.

En 2021, des contrats de territoire eau (CTEau) par bassin sont élaborés par les structures pour permettre d'engager et de réaliser les différentes actions en lien avec les financeurs.

Cholet Agglomération a participé à de nombreuses réunions pour la création d'une structure à l'échelle du bassin versant du Thouet pour porter la GEMAPI.

Sur le territoire de la Sèvre Nantaise, la mise en œuvre du CTEau a débuté en 2021 et le travail d'élaboration du CTEau à l'échelle du bassin versant de l'Evre et du Bassin versant du Layon a également débuté cette même année.

Un projet de SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - du Thouet a été voté par la Commission Locale de l'Eau et a fait l'objet d'un avis favorable avec réserve de la part de l'Agglomération.

Sur le territoire de la Sèvre Nantaise, la mise en œuvre des actions prévues au CTÉau en 2021-2023 s'est poursuivie.

Sur les bassins de l'Evre et du Layon, l'année 2022 a permis d'élaborer de nouveaux Contrats Territoriaux Eau.

En 2023, sur le bassin versant du Thouet, le SAGE a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau puis par un arrêté interpréfectoral en aout 2023.

Sur les bassins versants de la Sèvre Nantaise et du Layon, la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes d'actions des Contrats Territoriaux Eau s'est poursuivie.

Sur le bassin de l'Evre, l'année 2023 a permis d'élaborer un nouveau Contrat Territorial Eau mis en enquête publique en fin d'année 2023.

Sur les 4 bassins versant des études HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages et Climat - ont été lancées. Elles doivent permettre de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

En 2024, sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, la deuxième phase du CTÉau a été actée pour la période 2024-2026.

Sur le bassin de l'Evre, l'année 2024 a permis de valider un nouveau Contrat Territorial Eau sur la période 2024-2026. Sur le bassin du Layon, l'année 2024 a permis d'élaborer un nouveau Contrat Territorial Eau. Sur les 4 bassins versant des études HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages et Climat – se sont poursuivies.



Les captages

Cholet Agglomération exerce la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages lui appartenant : Ribou et Rucette.

La ressource en eau de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Ribou est marquée par de fortes pressions agricoles et non-agricoles. Ces pressions se concrétisent par d'importantes concentrations en pesticides et en Carbone Organique Total (COT) dans les

eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable. Les concentrations de COT sont liées aux épisodes d'eutrophisation et aux excès de matières nutritives (Nitrates et Phosphore) dans le lac-réservoir de Ribou.

Les politiques de protection des captages menées par Cholet Agglomération se déclinent en deux niveaux : Les Périmètres de Protection des Captages (PPC) et Les Plans d'Actions (PA).

Le Plan d'Actions 2021-2026 pour la reconquête de la qualité de l'eau de l'AAC de Ribou (adopté en Conseil de Communauté le lundi 21 septembre 2020) comporte 16 actions mises en œuvre entre 2021-2026 pour un montant total de 6 651 000 € TTC. Elles ont pour objectifs de restaurer la qualité de l'eau en réduisant notamment les flux de matières organiques, d'azote, de phosphore et des produits phytosanitaires.

Rappel historique :

La qualité de la ressource en eau du captage de Ribou reste dégradée malgré une certaine amélioration, les objectifs des indicateurs de résultat (analyses physico-chimiques) ont largement été dépassés. Depuis 2014 :

- 182 diagnostics agro-environnementaux ont été réalisés,
- des contrats MAEC sont proposés aux exploitants des AAC,
- 38 agriculteurs en AB sur l'AAC de Ribou, 22 % SAU en AB (RPG 2020), soit + 83 % (+ 844 ha) par rapport à 2014,
- 2 agriculteurs en AB sur l'AAC de la Rucette, 8,60 % SAU en AB (RPG 2020),
- 60% de surface en prairies sur l'AAC de Ribou,
- développement d'une filière Bio dans la restauration collective : 16 restaurants engagés,
- poursuite de l'accompagnement des collectivités vers le "zéro pesticide" (entretien cimetières, terrains de sports...) : 14 communes sur 15 entièrement à "zéro pesticide",
- 3 Zones Tampons Humides Artificielles aménagées,
- mise en œuvre de la démarche par sous-bassin versant (réunions, réalisation de diagnostics cours d'eau, opération groupée de diagnostics agro-environnementaux..), transmission aux services de l'État de la carte des zones stratégiques pour la qualité de l'eau du sous bassin du Trézon et de la Moine.

Rappel des réalisations 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles entourant les lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon. Une étude pour la réalisation d'un plan de gestion "Espace Naturel" pour le lac-réservoir du Verdon a été débutée avec une large concertation des acteurs et utilisateurs du site.

Les parcelles en Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Plan d'actions de Ribou :

En 2023, Cholet Agglomération a mis en œuvre le plan d'actions, en pilotant les aspects administratifs du programme, en continuant le travail de concertation avec les agriculteurs concernés par les travaux du Trézon et les autres acteurs du territoire au travers de

différentes réunions et en assurant le suivi et le financement des 16 actions d'animations réalisées en interne, ou déléguées à des prestataires ou des partenaires.

Des échanges ont eu lieu avec la DDT pour élaborer un nouvel arrêté ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)

Réalisation 2024 :

1- Périmètres de protection

En 2024, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du grand site de captage de Ribou sur les parcelles entourant les lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon. Le Département de Maine-et-Loire a validé la demande d'extension du périmètre reconnu ENS sur une partie du lac-réservoir de Ribou, formant un nouvel ENS (Espace Naturel Sensible) " lacs-réservoirs de Verdon et Ribou amont ". Un plan de gestion de cet espace naturel sensible a été validé en concertation des acteurs et utilisateurs du site.

La démarche d'acquisition foncière du Périmètre Rapproché Sensible autour du lac-réservoir de Ribou s'est poursuivie avec le lancement d'une enquête publique visant à finaliser les derniers dossiers.

2- Plan d'actions de Ribou :

En 2023, Cholet Agglomération a mis en œuvre le plan d'actions, en pilotant les aspects administratifs du programme, en continuant le travail de concertation avec les agriculteurs concernés par les travaux du Trézon et les autres acteurs du territoire au travers de différentes réunions et en assurant le suivi et le financement des 16 actions d'animations réalisées en interne, ou déléguées à des prestataires ou des partenaires.

Des échanges ont eu lieu avec la DDT pour élaborer un nouvel arrêté ZSCE.

Pour le captage de la Rucette, des études successives depuis 1996 ont confirmé la vulnérabilité de cette ressource caractérisée par des concentrations excessives de pesticides et de matières en suspension (MES). Ces études ont mis en évidence que la couche argileuse permettant la protection naturelle de l'aquifère était vraisemblablement contrariée par des forages mal conçus ou défectueux qui mettraient en relation la nappe superficielle avec la nappe souterraine. Par ailleurs, l'absence de connaissances précises sur la géologie et le fonctionnement de l'aquifère de La Rucette, ainsi que le faible niveau de production des puits existants, ont conduit l'Agglomération à réaliser une étude de caractérisation de cette ressource. Cette étude débutée en 2018.

Également captage prioritaire « Grenelle », le captage de la Rucette a fait l'objet d'un programme d'actions pour la période 2011-2014, visant à améliorer la qualité de l'eau.

Depuis 2016, le captage de la Rucette fait l'objet d'un contrat de "veille" afin de consolider les connaissances sur la qualité des eaux. Une étude sur plusieurs années pour déterminer l'origine et le fonctionnement de la nappe souterraine est engagée depuis 2018.

Rappel historique :

Débutée en 2018, l'étude de caractérisation de la ressource souterraine s'est poursuivie en 2019 et 2020 pour analyser et mieux comprendre le fonctionnement de la nappe souterraine et évaluer son niveau de protection.

Rappel des réalisations 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles en gestion directe. Les parcelles en activité agricole par un Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Étude de la ressource

En 2023, Cholet Agglomération a poursuivi l'étude de la ressource avec des essais de pompage permettant de définir une stratégie d'action sur les forages existants et les forages inutilisés à reboucher.

Réalisation 2024 :

En 2024, Cholet Agglomération a poursuivi l'entretien du site de captage notamment sur les parcelles des périmètres de protection.

L'année 2024 a été mise à profit pour compléter les essais et mieux définir les actions à mener avec le bureau d'étude TERRAQUA :

- 1- Essais longue durée sur certains puits et forages,
- 2- Travaux de consignation hydraulique et électrique sur les puits non-utilisés,
- 3- Montage du dossier administratif et technique pour le rebouchage des puits non-utilisés.

Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelève

Afin d'éviter les pertes d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable, il a été décidé d'étendre la télérelève à l'ensemble de l'Agglomération. Cela fait l'objet d'un engagement spécifique du contrat qui lie Cholet Agglomération avec le nouvel exploitant EAU DE CHOLET Veolia sur la période 2021/2031.

Le dispositif couvre une première action qui vise à pouvoir prévenir les usagers dès le lendemain d'une fuite chez l'usager. Cela concerne également la partie publique des réseaux en permettant à l'exploitant du réseau de mieux maîtriser les entrées et sorties sur le réseau d'eau potable et ainsi réduire les pertes d'eau par les fuites.

Historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Maintien de la télérelève existante sur les communes de Cholet / Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.

Déploiement progressif sur l'ensemble du périmètre de Cholet Agglomération.

Réalisations 2023 :

A fin 2023, 98,6 % des abonnés bénéficient d'un compteur équipé de télérelevé.

Réalisations 2024 :

Poursuite du déploiement des modules de télérelevé sur les cas particuliers et définition par Cholet Agglomération d'un cadre au règlement du service public d'eau potable pour traiter ces cas particuliers (conseil de communauté de sept 2024).

A fin 2024, 99 % des abonnés bénéficient d'un compteur équipé pour le télérelevé.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

L'objectif est de garantir la qualité de l'eau potable sur toutes les étapes du cycle de l'eau potable : depuis sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur.

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

Dès 2016, mise en place du PGSSE en sur le périmètre de gestion historique de la CAC : Cholet – Le Puy Saint Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.

En 2022,

- Lancement de la démarche en lien avec le nouveau contrat d'exploitation avec EAU DE CHOLET Veolia qui a débuté au 1er avril 2021,
- Finalisation de la phase 1 " Etat des lieux fonctionnel et organisationnel " et de la phase 2 " Etude des dangers et évaluation des risques sanitaires ",
- Démarrage de la phase 3 " Identification des mesures de maîtrise et programmation d'action ".

En 2023, l'étude a été suspendue en 2023 liée à la vacance du poste de Responsable de secteur " Barrages et usines AEP " qui pilote cette étude.

Un nouvel agent est arrivée en 2024 mais l'étude n'est plus prioritaire avec priorité déterminé sur les barrages.

Préservation de la ressource en eau dans le lavage des bennes à ordures ménagères

Depuis juillet 2022, pour réduire la consommation d'eau, deux étapes ont été mises en place dans le lavage des bennes à ordures ménagères.

1ère étape :

Les bennes à ordures ne sont plus lavées systématiquement après chaque tournée.

Le nettoyage complet des bennes s'effectue uniquement après la collecte d'ordures ménagères. Il est partiel après la collecte d'emballages ménagers où seuls les lèves conteneurs sont nettoyés.

2nde étape :

Le nettoyage du camion est effectué en deux parties : la benne avec une lance haut débit et les lèves conteneurs avec un nettoyeur haute pression. L'utilisation du nettoyeur haute pression permet de réduire le volume d'eau consommé.

Chiffres clés

100 % d'avancement des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger le captage de Ribou (démarches PPC) : arrêté de protection, mise en place d'un plan d'actions et acquisition partielle des terrains (plus de 95 % du Périmètre Rapproché Sensible acquis).

En 2024, 1254 m³ d'eau ont été consommés pour le nettoyage des bennes à ordures ménagères

Les perspectives à venir

L'objectif est de poursuivre l'action de l'Agglomération pour faire émerger la structure du Thouet et accompagner le travail porté par les autres structures pour renforcer le reporting et le lien avec Cholet Agglomération.

Pour le captage de Ribou :

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions 2021 à 2026

Finalisation du plan de gestion Espaces Naturels du Verdon

Participation à la rédaction d'une nouvel arrêté ZSCE – captage de Ribou par la DDT

Arrêt des visites sur les Baux Ruraux Environnementaux (BRE).

Finalisation des conclusions de l'étude sur le potentiel de production du captage de la Rucette et la protection actuelle de la ressource en eau.

Construction et analyse des scénarios d'évolution du captage de Rucette.

Finalisation du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur l'ensemble du périmètre de compétence de Cholet Agglomération.

Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre du PGSSE et suivi des actions.

Travail en 2024 pour finaliser les derniers travaux de pose de compteurs télérelevés et de l'infrastructure de communication (passerelle et bridge).

Parcs, jardins et paysages



Les enjeux

Une gestion différenciée des espaces verts favorise une bonne gestion des ressources naturelles, la réalisation des économies d'eau et une meilleure gestion des déchets verts. Les pollutions sont limitées grâce à des alternatives au désherbage chimique, à l'utilisation des produits phytosanitaires les moins toxiques et les moins polluants, et à la limitation de l'emploi d'engrais.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération accorde une importance majeure à la préservation et au développement des espaces verts, véritables leviers de bien-être, de biodiversité et d'adaptation climatique. Les objectifs visent à renforcer la présence de la nature en ville, améliorer la qualité paysagère du territoire et favoriser des continuités écologiques.

L'Agglomération s'engage à entretenir et valoriser ses parcs et jardins dans une logique de gestion écologique, à créer de nouveaux espaces végétalisés accessibles à tous, et à intégrer le paysage comme composante clé de tout projet d'aménagement. Elle œuvre également à préserver les structures paysagères rurales et les corridors naturels.

Ces actions participent à la création d'un cadre de vie plus agréable, plus résilient et plus respectueux des équilibres naturels.

Actions poursuivies en 2024

Depuis de nombreuses années, les services des espaces verts entretiennent durablement les espaces verts et mettent en place des actions en faveur de la biodiversité.

Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics

La mairie de Cholet favorise la gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics. L'objectif étant de gérer les espaces verts de façon durable, en adaptant la gestion à la spécificité de chaque site.

Plusieurs aspects démontrent la gestion éco-responsable des espaces verts publics :

- Maîtriser les consommations d'eau,
- Diminuer les volumes de déchets verts à traiter en favorisant notamment le broyage et le paillage,
- S'acheminer vers le zéro phyto en production et poursuite de l'utilisation de la Production Biologique Intégrée (PBI).

Depuis 2005, la Ville de Cholet est lauréate du label - 4 fleurs - décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Ce titre ne récompense pas uniquement la qualité du fleurissement, mais il met également en évidence tous les efforts fournis par la collectivité en faveur de l'environnement (Economies d'eau, bonnes pratiques,...) du paysage et de l'urbanisme (Application de la gestion différenciée, réglementation en matière d'affichage, effacement des réseaux,...), des enfants et de leur sensibilisation à l'environnement (Manifestations, actions de plantations,...).

Ce label est attribué pour une durée de trois ans.

En 2016, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) a décerné le label 4 Fleurs et un prix spécial pour la diversité végétale a également été décerné par le CNVVF et par Val'Hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

En 2019, le CNVVF a décerné la Fleur d'Or à la Ville de Cholet.

En 2022, le jury a renouvelé les " 4 fleurs " à la ville de Cholet.

Un nouveau passage est prévu en 2025

Éco-pâturage des espaces verts

La mairie de Cholet développe **l'éco pâturage dans certains espaces verts** afin d'y favoriser la biodiversité. Les objectifs de cette gestion différenciée sont de développer les liens sociaux, favoriser la préservation de races d'animaux menacées et de limiter l'impact carbone.

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces verts et naturels par le pâturage d'animaux herbivores.

L'objectif visé par cette opération est de combiner l'entretien d'un espace vert à une action écologique, pédagogique et ludique. Les animaux, parfois propriété de la Ville, parfois d'un éleveur, permettent l'entretien des espaces enherbés, tout en participant à l'attractivité des lieux sur lesquels ils sont installés.

En 2015, l'action a démarré par l'installation d'ânes à l'étang de Mocrat puis au parc du Menhir. En 2016, la ville de Cholet constitue son premier cheptel communal (achat de 2 chèvres et naissance d'un chevreau). En 2019, par le biais d'un éleveur, présence de chevaux de trait poitevins sur 3 sites communaux. En 2020, le cheptel communal est constitué de 27 animaux (moutons et chèvres) répartis sur 9 sites.

En 2024, 13 sites sont en écopâturage sur la ville de Cholet, cumulant 14 Ha. 3 sites sont gérés avec le cheptel communal, 5 sites par des éleveurs ou prestataires et 5 sites " mixtes " (commune + éleveurs)



Mise en place d'abris et nichoirs pour la faune

Les insectes et oiseaux ont besoin d'abris pour y construire leur nid, pour passer l'hiver ou simplement la nuit ou la journée. Ces habitats écologiques leur offrent un lieu calme de nidification, d'hibernation et de refuge.

Nichoirs à mésanges : les mésanges sont des prédateurs naturels de nombreuses chenilles dont certaines sont nuisibles (chenille processionnaire du pin, pyrale du buis). La Ville de Cholet a donc développé de longue date la mise en place de nichoirs pour diminuer la prolifération de ces insectes.

Nichoirs à faucons pèlerin : Mise en place de 2 nichoirs (2015 et 2017) en vue d'effaroucher les populations d'étourneaux

Abris à chiroptères (chauve-souris) : Les populations de chiroptères sont en fort déclin. Ce déclin, en partie lié à la perte d'habitats, peut être minimisé par la pose de dortoirs permettant à ces populations de s'abriter en journée. Les chauve-souris sont par ailleurs également friandes de nombreux insectes nocturnes dont certains sont nuisibles (papillons de la chenille processionnaire du pin, et de la pyrale du buis).

En 2022, mise en place de 10 abris à chiroptères sur 6 sites. L'ensemble des abris à chiroptères a été réalisé avec des matériaux de récupération.

En 2023, achat et mise en place de 100 nouveaux nichoirs à mésanges fabriqués par l'ESAT Arc en Ciel et suivis de la fréquentation des abris à chiroptères et des nichoirs à faucon pèlerin (1 nidification pressentie).

En 2024, installation de nichoirs dans le bois de la Caille, Nouvellement labellisé Refuge LPO



Actions nouvelles en 2024

États des lieux des surfaces canopées, arbustes et zones herbeuses

Afin de pouvoir établir un état des lieux et avoir une idée de l'évolution de la surface canopée de la Ville de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet, une étude comparative sur les dates de 2008 (état initial) et 2022 (état intermédiaire) va être réalisée. L'étude va permettre d'avoir une idée de l'évolution réelle et concrète sur le territoire et de pouvoir mettre en place des mesures concrètes.

En 2024, prise de contact avec l'entreprise pour établissement de devis.

Le lancement des études et l'analyse des données sont prévus pour fin 2025.

Désimperméabilisation des cours d'écoles et structures petite enfance

Dans un contexte de réchauffement climatique, phénomène qui va s'accentuer et provoquer des épisodes de chaleur intense, il convient de faire en sorte que les espaces utilisés par les enfants, cours d'écoles et cours de structures petite enfance, soient agréables, respirables et exploitables même en période de fortes chaleurs. La collectivité s'est donc engagée dans un vaste de plan de reprise de ces espaces, sur plusieurs années, sur la base de concertation avec tous les acteurs en lien avec l'utilisation de ces espaces. Des cours plus vertes, plus perméables, plus ludiques, répondant à la fois à l'enjeu climatique mais aussi à l'enjeu d'apaisement des cours.

En 2024, réalisation de travaux de la cours d'école élémentaire et maternelle Buffon et de la cour de la structure petite enfance La Ribambelle.



Chiffres clés

Historique:

Gestion différenciée des espaces verts mise en place en 1995

Démarche en continue évolution / optimisation.

Evolution des volumes de déchets verts :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume (m ³)	3305	2940	3277	1847	1740	2295	2860	3147
Dont paillage (m ³)	1498	1892	1622	1368	1327	877	1137	1518

Evolution des volumes d'eau :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume (m ³)	69 488	64 032	70 668	65 472	57 130	48 838	33 627

15 211 m³ économisés entre 2023 et 2024.

En 2024, 13 sites sont en écopâturage sur la Ville de Cholet avec 30 animaux (contre 34 en 2022).

En 2024, sur l'Agglomération, on dénombre 210 nichoirs à mésanges, 2 nichoirs à faucon pèlerin, 1 abri à chouette effraie, 10 abris à chiroptères.

Les perspectives à venir

Pour la gestion éco-responsable des espaces verts : réutilisation des eaux de piscine pour arrosage estival.

Concernant l'éco-pâturage :

Permettre de créer un outil d'aide à la décision pour accompagner les élus lors de projets d'aménagement impactant le patrimoine végétal.

Concernant les surfaces canopées, l'idée est de permettre de créer un outil d'aide à la décision pour accompagner les élus lors de projets d'aménagement impactant le patrimoine végétal.

Sensibilisation



Les enjeux :

L'intérêt des actions de sensibilisation est de faire comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes.

La collectivité est un acteur important dans l'éducation à la protection des milieux naturels et des ressources ainsi que sur la thématique de l'alimentation et de la gestion des déchets auprès des enfants.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération considère la sensibilisation comme un levier essentiel pour réussir la transition écologique. L'objectif est d'informer, de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire — citoyens, entreprises, établissements scolaires, associations — autour des enjeux du développement durable.

Des actions concrètes sont menées pour promouvoir les écogestes, encourager les comportements responsables et faire émerger une culture commune du respect de l'environnement. L'Agglomération développe pour cela des outils pédagogiques, organise des événements thématiques (ateliers, expositions, visites), et soutient les initiatives locales d'éducation à l'environnement.

En sensibilisant largement, Cholet Agglomération entend créer une dynamique collective et durable, au service d'un territoire plus conscient et engagé.

Actions poursuivies en 2024

Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement

La sensibilisation du jeune public passe par le biais d'actions de plantations et d'ateliers pédagogiques, inculquer le respect de l'environnement et les bons gestes.

La Direction des Parcs, Jardins et Paysage réalise de nombreuses animations visant à sensibiliser le grand public à la protection des espaces verts publics :

- **Fête de l'arbre 29 novembre 2024** : 4 sites plantés en présence de M. le Maire en novembre. Plus de 40 ans de fête de l'arbre.



- **Fête du printemps 30 et 31 mai 2024** : deux demi journées d'ateliers autour d'une thématique différente chaque année, en mai/juin. Environ 8 classes reçues.

- **Fête de l'automne 28 novembre 2024** : moment de plantations d'arbres en novembre avec plusieurs classes.

Plus de 10 ans de fête du printemps et de l'automne.

- **Visite du Centre horticole Municipal (CHM)** : depuis 2019, ouverture du centre pour la réalisation d'ateliers par classe, auprès d'écoles qui le souhaitent.

Éducation à l'environnement à la Maison de la nature

Structure d'éducation à l'environnement, elle propose toute l'année des animations nature autour de plusieurs thèmes : le milieu forestier, l'étang et les haies, le jardin autour de sa ferme pédagogique :

- actions de découverte et de sensibilisation liées au milieu naturel pour tout public : enfants des accueils de loisirs, enfants et adultes en situation de handicap, scolaires, petite enfance, etc.
- animations liées à la gestion de l'eau et son cycle, les milieux humides,

- rando "zéro déchet" : la randonnée est le prétexte pour ramasser tous les déchets rencontrés et s'interroger sur leur nature, la manière de les réduire, les recycler et les valoriser,
- fabrication de papier recyclé,
- actions partenariales en interne ou en externe : Direction de l'Environnement, Direction des Parcs, Jardins et du Paysage, Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- information sur l'agriculture durable et éco-responsable.

Présence d'un **jardin** à La Maison de la nature où les produits récoltés nourrissent les animaux de la Ferme, et mise en place de composteurs avec les enfants. L'intérêt de ce jardin est de comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes. Il permet également de sensibiliser à l'approche de la vie des saisons au rythme des cultures.

Présence également d'**une ferme** pour découvrir la vie des animaux et le cycle de vie, les soins et le quotidien des animaux :

- la nature et la ferme dans tous ses "sens",
- bricolage et recyclage : jeux pour animaux, hôtel à insectes, gîtes à hérisson, nichoirs,
- réfection de la mare.

Des animations ont lieu à l'étang qui abrite une biodiversité riche et variée à découvrir sous différents ateliers ludiques.

Un temps d'accueil et d'animation "**Samedi Famille Nature**" est proposé aux familles choletaises afin de les sensibiliser au patrimoine naturel local et favoriser l'échange et la rencontre autour de valeurs comme le développement durable et la solidarité.

Des séances animations natures sont également mises en place sous forme de 9 thématiques : projet ferme à l'année ; la ferme et ses animaux (animation ponctuelle) ; la forêt à tâtons ; les arbres de la forêt ; les habitants du sol : la pédofaune ; les traces et indices des grands animaux forestiers ; le petit peuple de l'eau ; la chasse aux œufs (Pâques) ; petits bricolages nature (avec les groupes permanents lors du mauvais temps et grand froid).



Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs l'objectif de proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux.

Au niveau des écoles, la restauration collective est une cuisine traditionnelle avec une variété et saisonnalité des denrées alimentaires et des menus (avec 5 composantes). Respect de la loi Egalim.

Spécification des produits répondant à la loi Egalim :

- viandes Label rouge pour les sautés (1 fois par cycle de menus) et volailles Label Rouge,
- produits issus de l'agriculture biologique provenant de productions locales et saisonnières : fruits (pomme, poire) et légumes (concombre, tomate, chou rouge et blanc, carotte, betterave cuite, céleri rave, radis, fenouil), produits laitiers (yaourts, fromage blanc, et fromage frais), pain (minimum farine T80),
- autres produits issus de l'agriculture biologique : fruits (banane, kiwi), purée de fruits, légumes (macédoine, courgette, petits pois, épinards, chou fleur, brocoli, potiron, haricot vert, carotte, panais, céleri rave, poireau, aubergine, poivron, fenouil), céréales (blé, pâtes, boulgour, semoule, quinoa, épeautre, maïs), légumineuses (lentilles, haricots rouges, pois chiche),
- autres produits labellisés : riz IGP Camargue, haricots blancs Bio ou IGP ou LR, fromages à la coupe Bio ou AOP ou AOC.

Autres spécifications qualitatives hors Egalim :

- viandes bovines "race à viande, poissons non issus de l'élevage sauf dérogation (poisson frais label MSC et poissons surgelés label ASC),
- denrées alimentaires sans OGM - sans huile d'arachide et sans huile de palme, compotes sans sucre ajouté.

Menu hebdomadaire comportant 2 menus avec viande, 1 menu avec poisson et un menu végétarien.

Une diététicienne est dédiée à l'alimentation : définition des exigences du cahier des charges du marché, suivi quotidien de la prestation, veille scientifique.

Alimentation durable en restauration collective / Limitation du gaspillage et des pertes

Afin de lutter contre le gaspillage, de nombreuses actions sont mises en place dans les écoles :

- réduction des grammages de certains féculents (riz, blé, boulgour, semoule) dans la limite autorisée par le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition : guide pratique sur la qualité nutritionnelle),
- livraison et distribution des fruits selon les grammages recommandés par le GEMRCN (100 g par convive, possibilité d'un 1/2 fruit),
- transfert du pain, des laitages et des fruits non consommés au repas pour les collations des accueils périscolaires,

- gestion des commandes et des stocks des denrées alimentaires des périscolaires au plus près des effectifs et des Dates de Durabilité Minimale (DDM) des produits induisant des transferts inter-sites scolaires,
- suppression en 2020 de denrées alimentaires mal consommées par les enfants en accueils périscolaires : casses croûtes natures, pâte de fruits, céréales miel,
- dons alimentaires aux Paniers du Planty dans certaines situations particulières (grèves, veilles de vacances),
- actions éducatives sur l'éducation à l'alimentation et au goût.

Des actions de recyclage sont également mises en œuvre dans les écoles :

- collecte des déchets alimentaires dans des récipients fermés et maximum dans les 24h après la consommation des repas, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- collecte quotidienne des barquettes usagées dans des sacs fermés, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- utilisation d'un camion double zone, validé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), permettant de séparer les produits livrés des barquettes usagées et des déchets alimentaires permettant d'optimiser les tournées de livraison du prestataire.

Des actions sont également mises en place dans les accueils de loisirs :

- transfert du pain, des fruits, des fromages...non consommés au repas au goûter ou utilisation pour des ateliers pédagogiques,
- pesée des déchets alimentaires et évaluation de la qualité des repas,
- valorisation des déchets alimentaires non carnés du restaurant des accueils de loisirs des Noues sur le projet de la Maison de la Nature avec la mise en place de composteurs,
- kits spécifiques pour les pique-niques utilisés lors des sorties limitant l'usage de la vaisselle jetable,

Alimentation durable en restauration collective / Valoriser les déchets alimentaires du restaurant

Au sein d'un espace naturel de 22 hectares entièrement clôturé et sécurisé, le site des Noues est un véritable havre aux portes de Cholet. Implanté en lisière de la forêt de Nuaillé et à proximité de l'étang des Noues, il offre un massif forestier privé, une Maison de la Nature ainsi que deux accueils de loisirs.

Suite à plusieurs projets menés sur le tri des déchets, l'équipe de la Maison de la Nature travaille sur la mise en place de composteurs pour ainsi valoriser une partie des déchets.

En collaboration avec le Service Environnement, 3 bacs à compost sont installés sur le site des Noues à proximité des restaurants.

Une journée de sensibilisation des enfants est programmée en avril 2025 avec plusieurs objectifs :

- Savoir correctement trier les déchets compostables,
- Connaître l'utilité d'un compost,
- Comprendre le cycle de décomposition de la matière dans le compost,
- Découvrir les petites bêtes qui œuvrent dans un compost,

- Valoriser le compost obtenu pour faire des plantations.

Comme finalité, des animations « plantations » et jardinage seront proposées aux enfants du centre de loisirs en utilisant les résidus provenant du compost.

Afin de lutter contre le gaspillage, de nombreuses actions sont mises en places dans les accueils de loisirs :

- Valorisation des déchets alimentaires non carnés du restaurant des accueils de loisirs des Noues en alimentation pour les animaux de la ferme,
- Mise en place d'un composteur sur le site des Noues,
- Pesée des déchets et évaluation des qualités des repas,
- Kits spécifiques pour les pique-niques utilisés lors des sorties, limitant l'usage de vaisselle jetable,
- Les denrées restant le midi (pain, fruits, fromage, etc.) sont resservies au goûter.

Depuis 2021, les enfants des écoles trient les déchets dans les écoles et suppression de la Taxe des Ordures Ménagères pour l'ensemble des écoles suite à la réduction des déchets ultimes.

Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives

Pour les écoles :

L'éducation à l'alimentation et au goût se décline en plusieurs types d'action :

- tous les jours : menu du jour positionné à l'entrée du restaurant, tri des déchets par les enfants en élémentaire,
- ateliers culinaires proposées aux enfants à la pause méridienne ou aux enfants et aux familles dans les accueils périscolaires
- formation des agents : " L'enfant et le goût " le 27 et 28 août 2024

Pour l'accueil des loisirs des Noues :

Atelier de cuisine pédagogique avec certains produits du jardin.

- Utilisation de jerricans d'eau (d'adduction publique) en remplacement des bouteilles d'eau minérale avec utilisation de gobelets lavables.
- Invitation des familles à apporter une gourde personnelle pour chaque enfant, limitant encore l'utilisation des bouteilles d'eau minérale.
- Suivi et gestion des composteurs.

La charte zéro pesticide

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de Ribou et de la Rucette, Cholet Agglomération a créé une démarche qualité à destination des paysagistes souhaitant s'engager pour l'eau : la Charte objectif zéro pesticide.

17 paysagistes présents sur l'AAC de Ribou sont signataires de la charte " zéro pesticide ".

Cette charte témoigne du caractère d'initiatives locales qui font référence, bien au-delà de notre rayon d'action : les syndicats de bassin qui couvrent le périmètre de Cholet Agglomération se sont appropriés cette démarche sur leur territoire.

Les actions de communication et de sensibilisation ont été confiées à un cabinet spécialisé ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, de visuels, et autres outils de communication, d'enquêtes de terrain.

En 2024, huit articles ont fait état des actions menées par Cholet Agglomération, pour la protection de ces captages :

- « Paysagistes engagés pour l'environnement » Anjou éco – Février 2023
- « Des agriculteurs s'engagent pour la qualité de l'eau au robinet » Synergence – Juillet 2023
- « Restaurer les cours d'eau pour reconquérir la qualité de l'eau » Synergence – Septembre 2023
- « Captage d'eau à Ribou : il y aura des expropriations » Ouest-France – Septembre 2023
- « S'installer en bio dans le Choletais : c'est possible ! » Synergence – Octobre 2023
- « J'ai pu faire l'impasse du glyphosate » Ouest-France – Décembre 2023
- « Des champs à l'eau du robinet » Courrier de l'ouest – Décembre 2023
- « Les couverts végétaux contribuent à la santé des terres et de l'eau » Synergence de Décembre 2023

Cholet Agglomération a participé et/ou organisé quatre actions de sensibilisation, à destination du " grand public " avec :

- la mise en ligne de la vidéo promotionnelle de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour le Grand Prix " Préservation des captages d'eau potable " édition 2021 : https://www.youtube.com/watch?v=yaPb_QNQ7fI
- le Tour de Cholet 2023 : Des agriculteurs de l'association Bio Ribou Verdon étaient présents au Parc de la Meilleraie, de 9h à 12h30 pour promouvoir les produits issus de leur agriculture. Les participants ont pu ainsi déguster du pain, de la brioche et du fromage. Cette collation a été offerte par la Ville de Cholet et Cholet Agglomération. Un stand sur la promotion de l'eau potable de Ribou a pu mettre en avant les actions menées pour protéger les captages d'eau potable du territoire : https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4926_faites+tour+cholet.html
- le Printemps bio 2023 à la Ferme d'Adèle (à Chanteloup-les-Bois).
- La mise à disposition de l'observatoire de la qualité de l'eau du captage de Ribou sur le site Cholet.fr, qui est en cours de lancement.

Agir dans le domaine des déchets/Animation prévention et sensibilisation

Le service gestion des déchets réalise de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention des déchets. Les thématiques principales portées par le service sont les suivantes :

- La sensibilisation au tri des déchets (emballages ménagers, verre, textiles, biodéchets, etc.)
- La prévention à la réduction des déchets, soit en diminuant leur production soit en trouvant des alternatives comme le compostage, le broyage ou encore le réemploi.

Pour agir, des agents du service interviennent toute l'année auprès de tous les usagers de l'Agglomération que ce soit par exemple, en milieu scolaire ou auprès d'artisans du territoire.

L'idée étant de pouvoir répondre au mieux à leurs interrogations, les informer sur les nouvelles réglementations et obligations et de les sensibiliser à la thématique des déchets.

Tout au long de l'année, une équipe de 5 ambassadeurs de tri et prévention intervient sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Les agents vont à la rencontre des usagers pour effectuer des rappels de sensibilisation aux consignes de tri.

Des animations sont réalisées tout au long de l'année auprès de publics variés, sur la sensibilisation à la problématique des déchets et plus particulièrement sur le tri, les biodéchets, le compostage et le broyage. Une grande part de ces animations sont réalisées dans les écoles, collèges et lycées de l'Agglomération.

Des sessions de Broyage sont proposées dans différentes communes de l'Agglomération pour sensibiliser et valoriser le broyage vers une nouvelle perspective d'utilisation plus économique et écologique.

Des animations ont eu lieu dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 19 au 27 novembre 2023 :

- Animations sur le compostage et biodéchets au sein des halles de Cholet – 2 matinées (Spectacle au théâtre Interlude proposé aux écoliers)
- 2 représentations,
- Animations sur le gaspillage alimentaire,
- Conférence sur le compostage et les biodéchets,
- Porte ouverte sur des sites de compostages.



Dans le cadre du Rallye Citoyen qui a eu lieu au cours du mois de novembre, le service gestion des déchets proposait plusieurs animations :

- Présentation de la technique du compostage autour d'un composteur partagé en pied d'immeuble à Cholet,
- Réalisation d'un escape game sur la thématique du réemploi.

Accompagnement des entreprises dans les projets de développement

La Direction du Développement Economique accompagne les entreprises afin que leurs projets diminuent leur impact sur l'environnement : perméabilité des sols, gestion intégrée des eaux pluviales, préservations des arbres et haies existants, optimisation du foncier, production d'énergie sur site, etc.

Le plus en amont possible des projets et jusqu'à la délivrance des autorisations d'urbanisme, la Direction du Développement Économique accompagne les porteurs de projets économiques, qu'ils soient dans les zones d'activités économiques ou en dehors des zones.

Un travail de sensibilisation, de préconisations est fait avec les dirigeants d'entreprises et leurs architectes, pour que les projets de construction soient le moins impactant possible.

Cela passe par :

- la limitation des zones imperméabilisées
- la sensibilisation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)
- la préservation autant que possible du végétal (haies, arbres), qui conduit parfois à inscrire ces obligations dans les actes de vente de terrains
- la rationalisation des surfaces foncières vendues. La collectivité tend à optimiser et limiter les surfaces vendues, et ce dans le contexte du ZAN.



Sensibilisation à la biodiversité

Toute l'année, des reportages vidéos sont réalisés par la direction de la communication et sont diffusés par le biais de réseaux sociaux comme Cholet mag et sur Cholet.fr. Ces reportages permettent d'informer et sensibiliser les habitants à la richesse locale en vue d'une préservation renforcée de la faune et de la flore locale.

L'objectif est de faire découvrir les richesses du patrimoine local (naturel et bâti) et informer les habitants du territoire sur les actions menées par la collectivité en faveur de l'environnement, de la baisse des émissions de CO₂, des mobilités douces, de la préservation de la ressource en eau ; de la réduction, du tri, du traitement, et de la valorisation des déchets.

Exemples d'articles et de vidéos

- > Biodéchets : installation des points d'apport volontaire dans le centre-ville de Cholet
- > Compost : adopter les bons gestes
- > Renaturation des cours d'écoles
- > Go Fusion : lancement de l'application
- > Ribou : installation d'une turbine au barrage pour la production d'électricité renouvelable

Plan de communication Eau Potable

Dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'eau potable EAU DE CHOLET avec Veolia, des actions de communication sont mises en place.

Actions envers les scolaires

17 classes ayant bénéficié d'une animation sur le thème de l'eau avec les jeunes ambassadeurs de l'eau en contrats civiques via l'association Uniscités

Actions envers les familles

Renouvellement du « défi familles » auprès de 30 nouveaux foyers volontaires pour adopter de bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'électricité, mise à disposition du compteur Ecojoko permettant de suivre ses consommations, animation par les ambassadeurs de l'eau d'Uniscités, et poursuite de l'animation avec 15 foyers de la première campagne



Actions envers l'ensemble des usagers

- Distribution de sabliers pour la douche sur l'ensemble des communes de Cholet Agglomération via les coffrets nouveaux arrivants (700/an)
- Poursuite de la distribution de kits économie d'eau aux usagers en situation précaire
- Réalisation de supports de communication : 2 flammes Eau de Cholet, habillage rampe à eau
- Mise en place de 25 ateliers numériques fin 2024-début 2025, en partenariat avec les centres sociaux du territoire pour l'activation de l'application Veolia et moi et bénéficier des avantages de la télérelève (alerte fuite ...)
- Enquête auprès des entreprises de plus de 50 salariés pour la mise en place d'une distribution de carafes « Eau de Cholet » afin de promouvoir la consommation de l'eau du robinet



Golf pour la biodiversité (PGB) – niveau bronze

Le PGB est un programme national porté par la FFGolf avec l'appui scientifique et technique du MNHN qui a pour objectif d'améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité au sein des espaces golfs ainsi que de sensibiliser les golfeurs. En participant à ce Programme, Cholet Sports Loisirs entend mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel du Golf de Cholet. En intégrant le programme, Cholet Sport Loisirs participe à la constitution d'un inventaire national de la biodiversité des golfs. Les données collectées sur le golf intégreront l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et permettront d'enrichir la connaissance globale sur le patrimoine naturel. Le Label Golf pour la biodiversité est l'outil qui reconnaît et valorise le travail mis en œuvre par le club pour la biodiversité dans le cadre du PGB. Il s'appuie sur le triptyque " Je connais, j'agis, je sensibilise". Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Il se compose de 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, correspondant à des niveaux d'exigences croissants.



Le Golf de Cholet s'est lancé en 2023 dans l'obtention du Label Bronze.

L'obtention du label se décline en 9 phases.

En 2023, nous en sommes à l'étape 4 : Résultats et définition du plan d'action suite au diagnostic réalisé par le CPIE Loire Anjou en septembre-octobre 2023

7 novembre 2023 : Restitution par le CPIE Loire Anjou de l'étude du Golf de Cholet (56 ha).

Présence de l'Euphorbe d'Irlande, de la boulette d'eau, de la Cicendie naine, du Grand capricorne, d'amphibiens, du Martin pêcheur, d'oiseaux de milieux semi-ouverts.

En octobre 2024, le label a été obtenu.

Actions nouvelles en 2024

Sensibilisation à la Santé Environnementale

Depuis 2023, le service Petite Enfance mène une réflexion globale de l'impact de l'environnement sur la santé du jeune enfant. Cette démarche s'inscrit également dans l'application de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant et témoigne d'une volonté d'agir dans la prévention. Deux Journées pédagogiques ont été organisées les 8 et 15 novembre 2024 sur la thématique de la Santé Environnementale en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre hospitalier de Cholet, l'Agence Régionale de Santé, le Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement (CPIE) et la Mutualité Française des Pays de la Loire. C'est un des axes stratégiques du Contrat Local de Santé. Tous les agents du service Petite Enfance (agents de structures Petite Enfance et agents administratifs) ont participé à cette journée (environ 100 agents) ; un agent du bâtiment a participé à l'intervention sur la qualité de l'air intérieur

Les objectifs étaient :

- sensibiliser les professionnels à la santé environnementale,
- valoriser les actions déjà mises en place,
- adapter et améliorer les pratiques,

- favoriser la prévention et l'exposition aux polluants intérieurs et renforcer le maillage territorial et le réseau d'acteurs engagés.

Go Fusion

Dans le cadre de son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial, Cholet Agglomération s'associe à la création et au développement de l'application Go Fusion.

Crée par l'entrepreneuse choletaise Oudavone Surot, Go Fusion est une application gratuite de jeu qui récompense les actions en faveur de la transition écologique.

Lancée en juin 2024, elle incite les citoyens à adopter des comportements durables en leur proposant des missions personnalisées, géolocalisées et adaptées à leur environnement quotidien.

Chaque défi relevé permet aux utilisateurs d'accumuler des points, échangeables contre des récompenses variées : achats chez des commerçants locaux, dons à des associations ou transferts sur leur compte bancaire. Cette approche ludique favorise l'engagement individuel tout en soutenant l'économie locale et les initiatives solidaires.

Nettoyage de la nature, compostage, achat en circuits courts, utilisation du vélo électrique, participation à des événements, voici quelques exemples des défis à réaliser et qui visent dans le même temps à sensibiliser les joueurs aux objectifs de développement durable.

Cholet est la ville test, l'application tend à se développer à toute l'Agglomération.

Chiffres clés

En 2024, à l'occasion de la fête de l'arbre, 47 arbres ont été plantés sur 4 sites grâce au travail de 91 élèves.

A l'occasion de la fête de l'automne, plantation d'un boisement de 350 sujets à l'aérodrome, par deux classes du groupe scolaire Paradis.

22 groupes différents ont été accueillis à la Maison de la Nature en 2024 avec 8 animations à thématiques différentes.

Concernant la qualité des repas :

Année	2023	2022
Nombre de repas servis en accueil de loisirs	53352	
Fréquentation de la pause méridienne pour les écoles	Moyenne = 2134 repas/jour soit + 1,04 %	Moyenne = 2112 repas/jour soit + 6,29 %
Satisfaction des convives pour les écoles	- pour les écoles : Très bon : 16,76 %, Bon : 73,91 %, Moyen : 9,33 %, Médiocre : 0 %	- pour les écoles : Très bon : 16,14 %, Bon : 73,36 %, Moyen : 10,39 %, Médiocre : 0,11 %
Achats pour les écoles et accueils loisirs en € HT	- produits alimentaires : 1 012 804,16 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 511 023,74 € HT soit 50,46 % d'achats de produits de qualité et durables dont 36,99 % de Bio	- produits alimentaires : 1 006 613,11 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 505 241,23 € HT soit 50,19 % d'achats de produits de qualité et durables dont 35,42% de Bio

Part des produits loi Egalim	<ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les écoles</u> : 50 % de produits qualité et durable dont 37 % de produits bio - <u>pour les accueils de loisirs</u> : 50 % de produits qualité et durable dont 35 % de produits bio 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les écoles</u> : 49 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio - <u>pour les accueils de loisirs</u> : 45 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio
-------------------------------------	---	---

Concernant l'animation et la sensibilisation des déchets :

Année	2021	2022	2023	2024
Nb d'animations en milieu scolaire	63	64	59	54
Nb d'animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en milieu scolaire	Annulation liée au contexte politique	40	32	42
Nb de subventions allouées aux associations dans le cadre d'un projet en faveur de la réduction des déchets	4	7	12	10
Nb de bons de réduction demandés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	465	276	3536	1628
Nb de bons de réduction utilisés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	247	122	2221	1387

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, 84 avis donnés par Direction du Développement Économique sur des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour le plan communication eau potable, au total, 297 élèves de 6 écoles primaires à travers 17 classes ont été sensibilisés et 30 familles, soit 105 personnes, ont pris part à ce défi famille.

Le golf c'est 56 hectares répartis en :

- Importantes surfaces boisées (chênes et châtaigniers)
- Un grand plan d'eau au sud, un autre moins grand au nord
- Réseau de noues reliées aux plans d'eau
- Milieux prairiaux entre surfaces de jeux

Pour Go Fusion, 12042 défis ont été réalisés en 2024 pour 366 joueurs actifs.

Les perspectives à venir

Concernant la sensibilisation des jeunes, le souhait est de maintenir ces manifestations sur la connaissance de la biodiversité et du respect des milieux naturels et d'étendre les visites aux écoles de toute l'Agglomération.

Pour la Maison de la Nature, il y a plusieurs projets :

- atelier autour de la Ruche pédagogique
- création d'un sentier ludique
- mise en place d'une cabane d'observation

Concernant la qualité des repas,

- le nouveau marché de la restauration intégrera le sous-objectif spécifique aux viandes et aux poissons pour lesquels les produits durables et de qualité devront représenter une part d'au moins 60 % (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience),

- la nouvelle cuisine centrale intégrera l'utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables en remplacement des barquettes plastiques à usage unique (loi Egalim et AGEC)

A partir de la mise en service de la nouvelle cuisine centrale en 2025 :

- adaptations des grammages pour réduire le gaspillage alimentaire
- élaboration du programme pédagogique d'éducation à l'alimentation et au goût pour les élèves des écoles publiques accueillis à la cuisine pédagogique
- suppression des barquettes plastiques et utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables (loi Agec)

Pour la valorisation des déchets du restaurant :

- devenir autonome dans la gestion et le suivi des composts

Concernant l'éducation à l'alimentation, la nouvelle cuisine centrale " La fabrique des saveurs " intégrera des ateliers d'éducation à l'alimentation dans sa salle de découverte du goût.

Dans le cadre des animations de prévention et de sensibilisation des déchets :

- 2025 - 2027 : Déploiement du schéma directeur Biodéchets, dont la collecte en PAV (35 abri bacs et 120 hgrutables) sur le territoire et 30 composteurs collectifs
- 2025 : Accompagnement des professionnels au tri des déchets pro
- 2025 : Accompagnement sur les manifestations du territoire de Cholet aux déchets abandonnés
- 2025 : Animations scolaires au sein des collèges et lycées

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication de la ressource en eau potable :

- Poursuite de l'action de distribution des sabliers et des kits économie d'eau
- 20 Ateliers numériques prévus sur le 1^{er} trimestre 2025
- Distribution de carafes aux entreprises
- Réalisation d'un parcours pédagogique expliquant le traitement de l'eau à l'usine de Ribou
- Campagne de promotion de la télélève ...

Poursuite de l'accompagnement de la Direction du Développement Économique envers les entreprises.

Obtention du label argent en 2025 pour le golf.

Concernant la santé environnementale,

- poursuite du travail en réseau sur la thématique (à l'échelle de la Ville, des différents services de l'Enfance), du territoire (inscription CTG)
- démarches enclenchées en Petite Enfance avec modifications des pratiques : achat de couches labellisées écologiques (respectueuses de la santé et durée de décomposition), achat de vaisselle en verre, élaboration de cahier des charges pour l'achat des jeux-jouets / entretien des locaux / aération et surveillance de la qualité de l'air...
- sensibilisation des familles par des actions, des supports de communication ...
- formation de professionnels à la thématique santé environnementale (FEES et Nesting) pour développer les actions

Déploiement de l'application Go Fusion à l'échelle de l'Agglomération

IV - Éducation, sport et culture

Enseignement supérieur



Les enjeux

Le secteur universitaire doit être considéré comme un opérateur essentiel du développement et du rayonnement des territoires. Les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur doivent se rapprocher afin d'élaborer ensemble des solutions en matière de logement étudiant, de la place de l'université dans la ville, de la transition énergétique dans les bâtiments, des aides et des outils connectés pour les étudiants...

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération affirme sa volonté de renforcer l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire, en lien avec les besoins économiques locaux et les enjeux de durabilité. L'objectif est de développer une formation de qualité, accessible, et tournée vers les métiers de demain.

L'Agglomération favorise les partenariats entre établissements, entreprises et collectivités pour encourager l'innovation, l'entrepreneuriat étudiant et l'ancrage local des jeunes diplômés.

Ces actions visent à faire de Cholet un territoire attractif pour les étudiants et un acteur engagé dans la construction d'un avenir durable.

Actions poursuivies en 2024

Soutien aux étudiants

Cette action permet de soutenir les initiatives des jeunes étudiants et offrir aux jeunes la possibilité de rester étudier sur le Choletais et leur permettre par la suite de trouver du travail sur le territoire.

Des bourses intercommunales sont versées tous les ans (montant variant d'une année à l'autre) notamment :

- des bourses d'enseignement supérieur (depuis 1994),
- des bourses pour les stages ou séjour académique à l'étranger (depuis 2009),
- des bourses de soutien au concours du Meilleur Apprenti de France (depuis 2013).

Trophées des Jeunes Talents du Choletais pour les jeunes en formation professionnelle.

Animation de la vie étudiante :

- aides financières, logistiques aux projets étudiants,
- réactualisation et édition du guide de l'étudiant distribué dans un kit de bienvenue (en lien avec l'Office du Tourisme)

Soutien aux établissements

Cholet Agglomération accueille des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle sur son territoire. Elle apporte un soutien à différents niveaux afin de faciliter le développement de ces établissements et favoriser les conditions de vie des étudiants.

Ce soutien prend plusieurs formes :

- subventions au fonctionnement
- soutien à la restauration étudiante

Des subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles peuvent être versées aux établissements d'enseignement supérieur et professionnel.

La restauration étudiante :

Différents restaurants agréés CROUS permettent aux étudiants de déjeuner au tarif du CROUS ; ces restaurants perçoivent une aide de Cholet Agglomération à hauteur de 1,4 €/ repas servi (ESUPEC et Habitat Jeunes du Choletais) ou une affectation de personnel (au Lycée de la Mode) , soit 1,9 ETP. Enfin, au Campus du Choletais, la société D'Accueil assure des prestations d'entretien et de réassort des distributeurs de l'espace de convivialité et du bâtiment B au Campus du Choletais.

Les effectifs des étudiants et jeunes en formation professionnelle sont recensés par année scolaire, par établissement, par formation.

Maison de l'Orientation

La Maison de l'Orientation aide à l'orientation scolaire et professionnelle à destination d'un public scolaire, étudiant, salarié, ou en réorientation professionnelle.



Elle est à destination d'un public scolaire, étudiant, salarié, ou en réorientation professionnelle, dans une démarche d'orientation. Le demandeur peut contacter la Maison de l'Orientation, qui le recevra sur rendez-vous individualisé et pourra proposer des animations collectives. La Maison de l'Orientation va collaborer avec des manifestations organisées par ces partenaires.

Chaque demandeur va avoir un accompagnement individuel avec 3 rendez-vous et une animation de l'Orientibus.

Des interventions sont également organisées dans les établissements ainsi que des ateliers " découverte métier ".



En 2023 :

- 10 participations à différentes manifestations :

- " Opération Carrière " à Cholet le 13/01/24
- " Chemillé, on s'oriente " le 14/03/24,
- Atelier Unis-Cités à Cholet le 30/03/24,
- Journée Portes Ouvertes de l'AFPA de Cholet le 13/06/24
- Forum de l'Apprentissage de la CCI de Cholet le 19/06/24,
- " Before Campus day " pour le Campus Universitaire de Cholet le 3/09/24,
- Tremplin des Métiers de l'industrie le 19/11/24,
- Rallye Citoyens 3 ateliers 11/2024,
- Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise, du 21 au 23/11/24,
- 1^{er} Rendez-vous de l'Orientation de la CCI Eurespace de Cholet le 29/11/24.

- 2 demi-journées d'animation Orientibus : 13/01/24, 3/02/24.

- 11 ateliers animés au sein de la MdO : 46 participants.



Carrefour de l'orientation

Le Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise a tenu sa 11ème édition du 21 au 23 novembre 2024, au parc des Expositions de la Meilleraie, 20 ans après la 1ère édition.

Le concept est de réunir dans un même lieu tous les acteurs de cette chaîne qui va de l'orientation à l'entreprise en passant par le choix d'un métier, la formation et l'emploi.

Le carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise a pour objectif de :

- Répondre à un besoin d'orientation et de formation tout au long de la vie
- Mettre en valeur des filières métiers
- Mettre en valeur des formations et des établissements du territoire
- Aider à l'insertion professionnelle

Cette 11ème édition regroupe 300 exposants au sein de 3 grands forums :

- " Métiers et Entreprises ", afin d'accompagner les jeunes dans leurs choix
- " Orientation et Apprentissage ", regroupant près de 90 entreprises autour de 26 filières

• " Formation ", offrant un panorama de l'offre du territoire (100 exposants environ), du CAP au Doctorat, autour de 5 espaces (Formation Professionnelle, Enseignement Général et Technologique, Enseignement Supérieur à Bac+2/+3, Université et Grandes Écoles).

Deux pavillons thématiques sont également proposés :

- " Défense & Sécurité " (ex : Marine Nationale, Armée de Terre),
- " Mode & Luxe – Les de(ux)mains du luxe "

Tout au long du Carrefour se tiennent des tables-rondes faisant intervenir des experts locaux et inspirants sur les métiers de :

- l'Hôtellerie-Restauration-Tourisme,
- l'Électronique, l'Informatique et Numérique,
- la Mode et du Luxe,
- Soin et Service à la personne,
- l'Animation, l'Éducation et le Sport.

Campus connecté de Cholet



Le **Campus connecté à Cholet** a pour objectif d'accompagner des étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial, de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires, d'élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et de préserver l'égalité des chances.

Le Campus connecté doit assurer l'accueil et le suivi des étudiants :

- les accompagner dans leur recherche de formation, les démarches administratives liées à la scolarité,

- les rencontrer individuellement pour le suivi pédagogique,
- les faire participer à des ateliers collectifs et des animations,
- créer une dynamique de groupe et favoriser les échanges entre étudiants,

Il doit assurer la gestion du campus connecté :

- développer les relations partenariales,
- réaliser les statistiques et définir des indicateurs,
- réaliser une veille des nouvelles formations,
- participer au réseau des campus connectés,
- créer des outils de suivi des étudiants et d'évaluation.

Chiffres clés

Concernant le soutien aux étudiants, pour l'année scolaire 2023/2024, 279 Bourses Intercommunales d'Enseignement Supérieur ont été versées 9 bourses pour stage à l'étranger. 1 aide aux projets étudiants a été versée.

Concernant le soutien aux établissements,

Année	2024	2023
Nombre de repas servis aux étudiants à l'ESUPEC	43 055	40 185
Nombre de repas servis aux étudiants à Habitat Jeunes du Choletais	21 147	22 552
Nombre de repas servis aux étudiants au Lycée de la Mode	32 178	32 349
Nombre d'étudiants sur le choletais	2 828	2 655
Nombre de jeunes en formation professionnelle	3 686	4 095

En 2024, 1432 rendez-vous ont été assurés à la Maison de l'Orientation de Cholet. 2 animations Orientibus. 10 participations à des actions partenariales. 20 interventions dans les établissements scolaires. 11 ateliers proposés par la Maison de l'Orientation.

52500 personnes sont venues au Carrefour de l'Orientation en 2024 (stable par rapport à 2022), 73 établissements ont été mobilisés, 15 500 élèves transportés par Cholet Agglomération.

Concernant le campus connecté, 16 étudiants inscrits sur l'année 2024/2025.

Les perspectives à venir

Poursuite des actions en 2025 de soutien à l'étudiant.

Poursuite en 2025 du soutien aux établissements.

Prochaine édition du Carrefour le 21, 22 et 23 novembre 2024.

Dans le cadre des actions de la Maison de l'Orientation en 2025 :

- Compte-tenu des contraintes budgétaires actuelles, les effectifs risquent d'évoluer, ce qui peut avoir un impact sur la nature et le niveau d'actions menées.

- Différents axes de travail seront à imaginer pour maintenir une offre de services de qualité, recalibrée en fonction des moyens alloués.

Concernant le carrefour de l'orientation, nouvelle édition en 2026.

Concernant le campus connecté :

- Accroître le nombre d'étudiants inscrits
- Développer le partenariat avec l'université d'Angers
- Faire des portes ouvertes

Activités sportives et de loisirs



Les enjeux

En matière sportive, les collectivités intercommunales agissent principalement au niveau de la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs. Aussi, elles peuvent soutenir des associations, développer la pratique sportive auprès des scolaires, prendre en charge l'organisation de manifestations sportives, etc.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération s'engage à promouvoir l'accès au sport et aux loisirs pour tous, dans une démarche inclusive, éducative et respectueuse de l'environnement. L'objectif est de favoriser le bien-être, le lien social et la qualité de vie à travers une offre diversifiée et durable d'activités.

L'Agglomération soutient le développement d'équipements sportifs écoresponsables, l'organisation d'événements accessibles et l'émergence de pratiques de plein air en lien avec la nature. Elle veille également à l'animation équilibrée du territoire, en valorisant les structures locales et en facilitant l'accès aux loisirs dans les zones moins denses.

Ces actions contribuent à un territoire plus dynamique, solidaire et soucieux de son impact environnemental.

Actions poursuivies en 2024

Actions culturelles



Les enjeux

Les politiques culturelles mises en œuvre en intercommunalité s'inscrivent dans une tendance de fond de l'aménagement urbain dans laquelle la culture est un instrument au service du développement social et économique. La politique culturelle peut avoir plusieurs facettes à destination d'un public varié comme la lecture, l'art, le jeu, l'histoire locale du territoire, des expositions, des spectacles...

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Cholet Agglomération place la culture au cœur de son projet de territoire. Les actions culturelles visent à favoriser l'accès de tous à une offre diversifiée et de qualité, à renforcer la cohésion sociale, et à valoriser le patrimoine local. Les principaux objectifs sont :

- **Développer l'inclusion culturelle** en garantissant l'accessibilité physique, sociale et financière aux lieux et événements culturels.
- **Soutenir la création et la diffusion artistique**, en accompagnant les artistes et les structures locales.
- **Favoriser l'éducation artistique et culturelle**, en lien avec les établissements scolaires et les acteurs de la jeunesse.
- **Encourager les pratiques culturelles durables**, par la sensibilisation aux enjeux environnementaux et la réduction de l'empreinte écologique des événements.
- **Renforcer l'attractivité du territoire** à travers une programmation culturelle vivante, fédératrice et ouverte sur l'extérieur.

Ces actions participent pleinement à l'équilibre entre développement humain, préservation des ressources et dynamisme territorial.

Actions poursuivies en 2024

La lecture publique

La **lecture publique** a pour objectif d'apporter un service de proximité, d'organiser un maillage territorial tout en maintenant les compétences communales et de garantir un service culturel identique sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération.

Les 24 bibliothèques présentes sur Cholet Agglomération sont mises en réseaux ainsi que 5 Relais Lecture. Des bibliothèques de proximité sont installées dans différents quartiers de la Ville ainsi qu'une Bibliothèque Universitaire.

Cela permet le partage de documents et d'animations entre les différents sites.

Des formations sont organisées en réseau et de manière partagée auprès des bénévoles. Un accès gratuit à internet est présent sur site maximum 2 heures/jour ainsi que l'accès au wifi libre.

Une carte unique de bibliothèque gratuite pour tous les résidents de Cholet Agglomération a été mise en place depuis le 1^{er} juillet 2019 grâce à l'achèvement de la mise en réseau

" logiciel " de toutes les bibliothèques. Depuis octobre 2019 une navette documentaire pour le transfert des documents réservés et rendus dans tous les points du réseau a été mise en œuvre

Plusieurs actions en faveur du développement et de la coordination du réseau des bibliothèques ont été menées en 2024 :

- Poursuite du projet de professionnalisation du réseau pour soulager les équipes de bénévoles en difficulté suite à la pandémie et à des missions de plus en plus techniques à effectuer :

- recrutement d'une bibliothécaire professionnelle sur un poste partagé entre les communes de la Séguinière, la Romagne et Saint-Christophe-du-Bois.

- travail pour deux nouveaux recrutements en 2025 : 1 poste partagé entre les communes de la Tessoualle,

Yzernay, Les Cerqueux et le second pour les communes de Somloire, Coron, La Plaine, Maulévrier

- Ouverture de la nouvelle bibliothèque de la Romagne, au mois de mars

- Poursuite des deux prix littéraires destinés à fédérer les bibliothèques du réseau autour de projets communs :

- " Les Tout-Petits Lisen Aussi " (2ème édition) : les objectifs sont de proposer une action commune sur le réseau pour les 0-3 ans, de créer ou consolider des partenariats avec les structures d'accueil de la petite enfance du territoire, de valoriser la production littéraire de qualité pour les tout-petits et de convaincre (ou conforter) les professionnels de la petite enfance et les parents de l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Au total, 22 structures de la petite enfance et 16 bibliothèques de l'Agglomération ont participé à cette édition. 6 albums ont été sélectionnés et proposés au vote, en collaboration avec la librairie " Le Passage Culturel ". Le 2ème album lauréat du prix est : "Toc Toc ! Où est maman ? " de Cédric RAMADIER et Vincent BOURGEAU (625 votants). Différentes actions de médiation ont été organisées autour du prix : des temps d'animation pour présenter la sélection auprès de parents et de structures de la petite enfance, une formation " Chansons, comptines et jeux de doigts " pour les professionnels de la petite enfance et les bibliothécaires professionnels et bénévoles en partenariat avec le BiblioPôle, des ateliers sensoriels Snoezelen (espace sensoriel composé de textures et matières diverses, d'instruments sonores et d'objets volumineux) et un spectacle de clôture.

- 3ème édition du Prix POP (Première Oeuvre Publiée) qui a été déployée dans toutes les bibliothèques du réseau. Le prix a récompensé Julie HÉRACLÈS pour son roman "Vous ne connaissez rien de moi " (616 votants). L'autrice est venue, en novembre, pour une rencontre avec les usagers. En septembre, une autre rencontre publique avait été organisée avec 3 autres auteurs qui étaient aussi en lice pour le prix.

- Nouvelles éditions du voyage-lecture dans les bibliothèques du réseau intercommunal : il s'agit d'un partenariat école-bibliothèque-famille. Les objectifs de ce projet sont : donner le goût de la lecture aux enfants, favoriser la lecture plaisir, découvrir des auteurs, des éditeurs et des genres et styles littéraires variés et développer la créativité des élèves.

Ce dispositif se déroule en 3 étapes :

- une première séance de lancement où les bibliothécaires professionnelles font une présentation partielle et animée, dans les bibliothèques, des ouvrages de la sélection choisis selon une thématique annuelle (environ une dizaine)

- une seconde séance, dans les classes, où les élèves et enseignants présentent aux bibliothécaires les activités qu'ils ont menées autour des livres de la sélection. C'est une occasion d'échanger avec les enfants sur les livres qu'ils ont lus.

- en clôture, les élèves proposent un spectacle présentant leur livre préféré en offrant une représentation orale et/ou plastique aux autres classes qui ont participé au projet. Les enfants interprètent ensemble une histoire et passent ainsi du statut de lecteur à celui de parleurs de livres.

Les parents sont aussi impliqués dans le projet car les livres de la sélection peuvent être apportés à la maison pour des moments de lecture complice en famille.

La Résidence d'artistes

La résidence d'artistes a pour objectif de promouvoir l'art contemporain, d'échanger avec les publics de l'Ecole d'Arts, les publics extérieurs et scolaires.

Elle correspond à l'accueil en résidence durant six mois de deux jeunes artistes diplômées, au sein de l'École d'Arts du Choletais dans le cadre du partenariat avec l'École Supérieure d'Arts et de Design d'Angers (TALM). Les artistes ont animé des ateliers et des temps de rencontre avec les élèves des classes CE1 – CE2 – CM1 et CM2 de l'École primaire de Sainte Anne à la bibliothèque d'Yzernay.

Ils ont réalisé deux expositions :

- sortie de résidence dans le cadre du temps fort " Itinérance activée " au sein de la commune de Maulévrier,
- " Dialogues 3 " au Musée d'Art et d'Histoire.

Circuit du jeu et du jouet à la Ludothèque

La Ludothèque, service de Cholet Agglomération, a pour objectif d'organiser un circuit du jeu qui favorise leur durabilité et de répondre aux attentes des usagers qui fréquentent la Ludothèque pour des raisons éthiques liées au développement durable. Les objectifs du circuit du jeu et de l'espace ludique en lien avec le développement durable sont multiples :

- Organiser un circuit du jeu qui favorise leur durabilité,
- Répondre aux attentes des usagers qui souhaitent réduire leur consommation de jeux et jouets,
- Continuer à transmettre des valeurs aux adhérents (respect des jeux empruntés, durabilité, consommation citoyenne responsable).



Les adhérents fréquentent la Ludothèque pour plusieurs raisons. Cela leur évite notamment d'acheter des jeux et jouets pour une durée et un usage parfois très limités. Le prêt de jeux répond à cette envie et leur permet parfois de tester des jeux et de mieux choisir ceux qui seront par la suite achetés.

Ils connaissent et apprécient le fonctionnement de la structure qui repose notamment sur la durabilité, la diversité et la qualité des jeux et jouets proposés.

Les jeux après avoir été prêtés peuvent parfois être abîmés ou des pièces peuvent être manquantes.

Les jeux dont le problème ne peut pas être résolu rapidement ne représentent que 0,84 % des prêts.

Si des jeux qualitatifs sont abîmés du fait d'un grand nombre de prêts, ils peuvent être réparés ou restaurés par l'Office des Retraités et des Personnes Âgées de Cholet (ORPAC), 71 jeux en 2024.

Si certaines pièces de jeux sont abîmées ou perdues, si le problème n'est pas résolu avec l'adhérent, la ludothèque possède une salle contenant une multitude de pièces détachées afin que le jeu puisse rapidement repartir en prêt.

Si la ludothèque ne possède pas la pièce manquante qui est indispensable au jeu et que l'adhérent ne la retrouve pas, alors des pièces sont demandées aux Services Après Vente des différents fournisseurs afin de pouvoir augmenter la durabilité des jeux (solution utilisée pour 6,84 % des problèmes non résolus en 2024).

La Ludothèque fonctionne quotidiennement du mardi au samedi et permet de transmettre les valeurs aux adhérents.



Espaces ludiques de la ludothèque

La Ludothèque possède des espaces ludiques d'une surface de 250 m². Les différents espaces ludiques proposés sont aménagés pour s'adapter aux étapes de développement de la personne.

Les différents espaces ludiques proposés sont aménagés par zone pour s'adapter aux étapes de développement de la personne. Ainsi, chaque personne, en fonction de ses besoins et de ses envies, peut évoluer d'un espace à l'autre.

Par exemple, un espace calme est principalement dédié aux plus jeunes qui découvrent le monde qui les entoure, des jeux et jouets spécifiques leur sont proposés permettant d'accompagner leur développement (tapis d'éveil, balles sensorielles, hochets sonores, blocs mousse avec des niveaux différents pour le développement moteur...). Un autre espace est dédié aux jeux de construction nécessitant une motricité fine, adapté aux enfants plus âgés, avec par exemple des légos....

Le public accueilli à la Ludothèque est très large, il y a des très jeunes enfants, des enfants, des parents, des grands-parents, des adultes sans enfants, des professionnels et également des personnes séniors vivant en résidence autonomie. Ces publics se côtoient au sein des espaces ludiques.



Actions de médiations

Les actions de médiation permettent de développer l'accès aux œuvres et productions culturelles auprès du plus large public tout en favorisant les échanges d'idées dans le cadre de débats de société.

Le service éducatif existe depuis plus de vingt ans mais depuis 2008, c'est la médiatrice du service qui anime l'activité pédagogique à la place d'un professeur détaché de l'Éducation Nationale.

L'activité de médiation culturelle est opérationnelle dans les musées depuis le milieu des années 1980. Organisée sous différentes formes au fil des années, la médiation culturelle est aujourd'hui constituée d'un ensemble de 5 personnes (4 ETP) secondées par les agents d'accueil.

Au niveau des musées, vis-à-vis d'un public scolaire, il y a des visites par des médiatrices, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les thématiques de visite couvrent un spectre large, allant de l'histoire de l'industrie textile à l'histoire Cholet et de sa région, en passant par diverses découvertes artistiques.

Pour un public individuel et familial, il existe les ateliers et visites mix-âges, les dimanches en famille avec animation par des médiatrices, pour de petits groupes ou des binômes adulte/enfants, pour sensibiliser à l'art, découvrir l'histoire de Cholet et de sa région, ou s'initier à des techniques d'impression ou de pliage textiles ou de couture.



Public individuel et familial, ateliers de pratique artistique : en relation avec les expositions temporaires ou en lien avec les collections.

Hors les murs : proposition d'expositions itinérantes et d'actions de médiation organisées dans différents lieux hors des Musées. Le Jumelage Musée Quartier Colline, opération soutenue par l'État (DRAC) permet de mener, en collaboration avec les acteurs de terrain, un travail approfondi avec les habitants afin de développer des thématiques artistiques et de faire découvrir les actions des Musées sous un autre jour.

Au niveau des archives, l'animation prend la forme de séances pédagogiques d'une durée de 45min à 1h30 et s'organise en deux temps :

- Une visite du bâtiment avec la présentation des Archives, du métier d'archiviste et des conditions de conservation des collections
- La découverte par l'élève de documents originaux afin que celui-ci exerce ses capacités d'observation, d'analyse et développe son esprit critique et ses connaissances.

Les thématiques historiques abordées pendant les ateliers sont nombreuses : " La Première et la Seconde Guerre mondiale", "Des terrains de foot au champ de bataille", "La chasse aux loups aux 18ème et 19ème siècles", "Le travail des enfants au 19ème siècle", "Autour de mon école, mon quartier", "En quête d'identité", "L'accès à l'eau potable", "Sur les bancs de l'école" et "A la découverte du cadastre napoléonien".

Au niveau de la médiathèque, réalisation du bilan du 1^{er} projet médiation 2017-2023 et définition de 2 nouveaux objectifs pour la période 2024-2027 avec une programmation d'actions : donner une réelle visibilité à la Médiathèque afin qu'elle soit identifiée, tant par la Collectivité que par le public, comme le lieu dynamique qu'elle devient ; poursuivre le développement de projets plus structurants et de plus grande ampleur, toujours dans une logique réseau.

Différentes actions de médiation ont été proposées tout au long de l'année : thématique semestrielle (janvier-juin) " C'est sport à la bibliothèque ! Prêts ? Partez !" en lien avec la thématique " Sport et Culture " déclinée dans les différents services culturels en cette année olympique (24 bibliothèques participantes, 621 personnes ont participé aux 42 animations), semaine " Édition Jeunesse Accessible " en novembre avec des séances de découverte d'un jeu de piste inclusif, un spectacle de sensibilisation au Makaton et des séances de médiation animale, nombreux accueils de groupes scolaires et petite enfance (dont le Voyage Lecture dans 22 bibliothèques de l'Agglomération), heures du conte, rencontres d'auteurs notamment dans le cadre du partenariat avec la Maison Julien Gracq, et la 3^{ème} édition du Prix POP, 2^{ème} édition du prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi ", le concert dans le cadre du Zec'Tour, la foire aux disques, les Nuits de la Lecture, Partir en Livre (au Jardin du Mail), la vente de documents déclassés (Bricabook), le mois du film documentaire, rencontres autour de lectures (Thés Cholecteurs, 1h/1roman), les spectacles de Noël, les Bibliothécaires au Micro (BAM) en partenariat avec la radio SUN. En octobre, participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale en partenariat avec l'UNAFAM, le Centre Hospitalier de Cholet et le GEM Soleil avec " La Bibliothèque des Livres Vivants " : rencontres de 20mn, en tête-à-tête, avec 6 personnes concernées

par un trouble psychique (les livres vivants) qui ont ainsi partagé leur vécu et leur expérience de rétablissement (30 participants)

En novembre, organisation d'un temps fort autour de la poésie : " A quoi ça rime ? La poésie peut vous surprendre.... (ateliers haïkus et cyanotypes, slam, spectacles pour enfants et adultes, heure du conte) (11 séances, 260 personnes)

Poursuite, tout au long de l'année, des animations numériques, à la Médiathèque et dans les bibliothèques du réseau (cafés numériques, ateliers stickers, robotique, coding gouter, light painting, modélisation 3D, musique assistée par ordinateur). Le Labo, espace de découverte et d'expérimentation autour des technologies numériques est toujours ouvert les mercredis et samedis après-midis à la Médiathèque Élie Chamard (884 participants).

Saison culturelle " Itinérances "

Cholet Agglomération a lancé officiellement sa nouvelle saison culturelle intitulée " Itinérances " en 2021. Celle-ci part d'une volonté de l'Agglomération, de permettre à chaque habitant du territoire de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture. Les projets sont co-construits entre les structures culturelles et les communes et font écho à la réalité du territoire de chaque commune. Une action culturelle est prévue autour de chaque projet.

L'objectif de la saison culturelle " Itinérances " est de faire rayonner les structures culturelles sur tout le territoire de Cholet Agglomération afin de permettre à chaque habitant du territoire, quelle que soit la commune où il habite, de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture, en travaillant dans une logique de partenariat avec les communes.

La saison 2023-2024 a été lancée en septembre 2023 avec la programmation suivante sur le 1^{er} semestre 2024 :

- 1 exposition " Points de vue " proposée par les Musées de Cholet et la commune de Toutlemonde
- 1 exposition " A la découverte du cadastre dde La Tessoualle" proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet, la Commune de La Tessoualle et l'Association " La Tessoualle, Histoires-histoire "
- 1 exposition " Sur les bancs de l'école " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet et la Commune de La Plaine
- 1 exposition " Itinérance activée " proposée par l'École d'Arts du Choletais et la Commune de Maulévrier
- 1 exposition " Du figuratif à l'abstrait " proposée par les Musées de Cholet et la Commune de Maulévrier
- 1 jeu " Baludik " proposés par la Ludothèque du Choletais et la Commune de Chanteloup-les-Bois de Vezins et Coron
- 4 concerts proposés par le Conservatoire du Choletais et les Communes de Montilliers, La Tessoualle, Trémentines et Lys-Haut-Layon
- 7 spectacles proposés par le Jardin de Verre et les Communes des Cerqueux, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, Vezins, Yzernay, Bégrolles-en-Mauges et Nuaillé

La saison 2024-2025 a été lancée en octobre 2024 avec la programmation suivante sur le 2^{ème} semestre 2024 :

- 2 concerts proposés par le Conservatoire du Choletais et les communes des Cerqueux et Cernusson
- 1 spectacle proposé par le Jardin de Verre et la commune de La Tessoualle
- 2 projections de films documentaires proposées par le Réseau des bibliothèques du Choletais et les communes d'Yzernay, Maulévrier et Lys-Haut-Layon
- 2 spectacles de théâtre amateur proposés par le Théâtre Saint-Louis et les communes de Bégrolles-en-Mauges et Vezins

Bibliothèque verte

L'objectif est d'inscrire les bibliothèques du réseau de Cholet Agglomération dans une démarche durable et améliorer leur empreinte écologique.

Le principe du prêt de documents appliqué dans toutes les bibliothèques du réseau est un élément de développement durable dans la mesure où cela limite le nombre d'exemplaires qui pourraient être achetés par les usagers (certains documents, jeunesse ou bandes dessinées, pouvant réaliser jusqu'à 150 emprunts).

Le principe de la carte unique permet à chaque usager du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération d'emprunter, de réserver et de rendre les documents dans tous les points du réseau. Il a donc accès à une offre documentaire identique et élargie quel que soit son lieu d'habitation dans l'Agglomération. Ce dispositif permet également de rationaliser les acquisitions en évitant d'acheter le même titre dans chaque structure et ainsi de diversifier l'offre culturelle.

L'offre documentaire a été augmentée avec l'acquisition de documents numériques à télécharger à partir du portail du réseau des bibliothèques : livres, revues et magazines, films en VOD + site d'autoformation (langues, permis de conduire, secourisme, tutoriels bureautiques, séances de sport, relaxation,...). Cette offre est accessible à tous les inscrits du réseau.

Afin de limiter les déplacements du public pour emprunter ou rendre les documents, un service de navette a été mis en place pour récupérer les titres en passant une fois par semaine dans chacune des 30 bibliothèques, suivant un circuit défini pour limiter le nombre de kilomètres.

Les documents retirés des collections de la Médiathèque, la Bibliothèque Universitaire, et des 2 plateformes du réseau (Cholet et Lys Haut Layon) sont recyclés de deux façons :

1/ ils peuvent être vendus au public, lors d'une vente, pour une somme modique, ce qui permet de leur donner une seconde vie

2/ pour les documents en mauvais état ou dont le contenu est obsolète, un partenariat a été conclu entre Cholet Agglomération et une société de recyclage qui les récupère pour destruction et verse une indemnité à la Collectivité en fonction du tonnage collecté (récupération du papier et des plastiques des boîtiers CD et DVD).

La Médiathèque Élie Chamard intègre une démarche de réduction du volume des déchets :

1/ Depuis 2020, les gobelets en libre-service, à côté de la fontaine à eau à destination des publics, ont été supprimés. Il est demandé aux usagers d'apporter leur propre contenant (gourde, bouteille, eco-cup), les gobelets étant remis à disposition uniquement pendant la période estivale et/ou les fortes chaleurs

2/ Depuis 2022, les méthodes d'équipement des nouveaux documents ont été modifiées pour limiter l'utilisation du plastique. A la Médiathèque, il a donc été décidé de ne plus

utiliser le plastique rigide pour les documents qui ont des taux de rotation plus faibles (documentaires adultes et jeunes brochés). Concernant les documents du réseau, les romans sont couverts avec uniquement du plastique souple et les couvertures des premières lectures pour les enfants et des mangas sont juste renforcées avec du cache-cote.

Pour limiter la consommation électrique des médiathèques, les équipes veillent à bien éteindre les lumières lorsque les pièces sont inoccupées et l'éclairage est limité au strict nécessaire lorsque la luminosité extérieure le permet. Ces dispositions ont eu un réel impact sur la consommation d'électricité de l'établissement puisqu'elle a diminué de 15,2% entre 2021 et 2023.

Plusieurs actions ont été réalisées en 2024 :

- Organisation de deux ventes de documents déclassés :

1/ A la Médiathèque Élie Chamard du 18 au 20 avril (Bricabook) : vente des documents retirés des collections de la Médiathèque et des 2 plateformes du réseau dans les espaces médiation de la Médiathèque. 24 000 documents adultes et jeunesse étaient proposés (livres, BD, revues, CD et DVD) pour un prix modique : 14 593 documents vendus et 1 971 entrées.



2/ A la Bibliothèque Universitaire du 12 au 14 novembre : des documentaires universitaires, essentiellement en droit et sciences économiques, étaient proposés. 140 livres ont été vendus.

- Poursuite de la réduction de l'utilisation du plastique pour l'équipement des documents neufs à la Médiathèque : arrêt d'équipement des CD digipacks, suppression des galettes de protection sur les CD et DVD et du plastique de protection sur les puces RFID

- Action de sensibilisation pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre : table thématique présentant des documents au secteur jeunes et adolescents de la Médiathèque sur la gestion des déchets

- Actions pour la diminution et l'amélioration du recyclage des déchets :

1/ En décembre, organisation d'une réunion, à la demande de la Médiathèque, avec le service Gestion des Déchets. L'objectif était d'améliorer le tri des déchets professionnels et ceux produits par les usagers de l'établissement (15 personnes présentes). Des

précisions ont ainsi pu être apportées sur les possibilités de recyclage des différents matériaux mais il reste encore des questions en suspens (recyclage ou non des films de protection des plastiques d'équipement, des cassettes utilisées dans les titreuses, des gobelets en carton,...). Les collègues de la Gestion des Déchets vont effectuer les recherches nécessaires et nous apporter des réponses lors d'une prochaine réunion avec le reste de l'équipe, en 2025. Il a également été relevé la nécessité de proposer des poubelles de tri, pour les usagers, dans les espaces publics

2/ La société Dacceuil, gestionnaire de la machine à café destinée aux usagers de la Médiathèque, offre désormais la possibilité de mettre un mug ou un gobelet personnel dans le distributeur, en remplacement du gobelet à usage unique.

Chiffres clés

Concernant la lecture publique, le fonds documentaire (hors revues) est composé de 445 221 documents sur l'ensemble de Cholet Agglomération.

Pour 2024, on compte 231 481 visites et 796 955 prêts sur l'ensemble du réseau de bibliothèques. Pour les visites, c'est une augmentation de 11% par rapport à 2023. Le nombre de téléchargements de VOD en 2024 est de 3626.

3 353 visites en 2024 à la résidence des artistes.

Concernant la Ludothèque, on compte en 2024, 4 509 cartes d'adhérents (+14 % par rapport à 2022), 53 349 prêts.

62 259 entrées à l'espace ludique de la ludothèque en 2024 contre 58 137 en 2023.

Le site internet sur les archives compte 175 306 images vues sur le site en 2023.

Dans le cadre de l'action de médiation, on dénombre une participation de 13 329 personnes dans les musées et une participation de 13 415 à la médiathèque (+ 20 % par rapport à 2023). Cette augmentation s'explique par le fait que le nombre d'actions de médiation proposées par la médiathèque est passé de 623 à 777 en 2024.

Concernant les bibliothèques vertes, la consultation des services numériques fait apparaître 2 266 téléchargements de livres numériques (soit + 13,6% par rapport à 2023), et 29 333 titres consultés pour les revues numériques

En 2024, 72 772 documents ont été transportés par la navette documentaire. Le nombre de documents retirés des fonds (Médiathèque/Réseau/BU) est de 18 095.

Les perspectives à venir

Concernant la lecture publique, plusieurs actions pour 2025 sont envisagées :

- Suite à l'audit d'organisation de la Médiathèque commandé par la Collectivité à des cabinets extérieurs, en 2024, il a été demandé de rédiger un Schéma Intercommunal de Lecture Publique pour une validation en 2026, au début du prochain mandat. Cette élaboration devra associer bibliothécaires, partenaires et élus.

- Dans ce cadre, il est également demandé de questionner, pour la fin de l'année 2026, le maillage des 5 bibliothèques de quartier de Cholet : établir un diagnostic de leur

fonctionnement actuel, préciser les attendus de la lecture publique dans les quartiers et proposer aux élus des évolutions des modalités de fonctionnement

- Poursuite et accompagnement de la professionnalisation sur d'autres communes de l'Agglomération
- Participation aux projets de création ou d'agrandissement de bibliothèques sur le territoire (ouverture de la nouvelle bibliothèque de Nueil sur Layon en 2025)
- 3^{ème} édition du prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi "
- 4^{ème} édition du prix POP

Dans le cadre de l'enseignement artistique/musique, il est envisagé de croiser certaines disciplines, de mutualiser des actions pédagogiques et culturelles (concerts et prestations d'élèves partagés, classes de maître...). Pour cela, un Comité de Pilotage sera constitué.

Reconduction de l'action de la résidence d'artistes en 2025.

La Ludothèque a pour souhait de continuer à favoriser l'achat de jeux et jouets qualitatifs, parfois éco-conçus et de continuer à apporter aux usagers un service qualitatif favorisant les échanges.

Dans le cadre de la politique tarifaire du spectacle vivant, les actions engagées depuis des années sont poursuivies. Développement en direction de ces publics, notamment en matière d'actions de médiation en complément des spectacles. Des visites ont été réalisées pour ces publics éloignés.

Actions de médiation,

Musées :

Le label Qualité Tourisme va disparaître au 31 décembre 2026. Le label « Destination d'excellence », créé au 1^{er} mai, a vocation à remplacer « Qualité Tourisme ». Il reprend l'essentiel du dispositif « Qualité Tourisme », en particulier la garantie du haut niveau de qualité de l'accueil, et renforce le niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité et d'information des publics en situation de handicap quant à l'accessibilité des prestations proposées.

Cette réforme vise à renforcer la notoriété des labels et à les rendre plus attractifs pour les touristes et les établissements labellisés.

En 2025, le service des Musées s'engage dans la démarche de préparation afin d'envisager un audit en 2026.

Au sein de l'équipe Musées, un groupe de travail sur le développement durable va être mis en place avec une première réunion de travail prévue en juillet 2025.

Médiathèque :

- Suite à l'audit d'organisation de la Médiathèque commandé par la Collectivité à des cabinets extérieurs, en 2024, il a été demandé d'instaurer une politique de médiation globale.

Un groupe de travail a donc été mis en place, en plus du COPIL médiation constitué depuis 2017 qui définissait les axes prioritaires des actions de médiation et les évaluait. Il doit travailler sur les objectifs suivants :

- poursuivre et formaliser un état des lieux des actions en cours sur l'ensemble des secteurs de la Médiathèque (médiation, jeunes, adultes, réseau, publics éloignés et empêchés, BU)
- définir une stratégie de mise en commun des moyens pour s'affranchir des cloisonnements actuels (Réseau/Ville de Cholet)
- travailler en logique de projet avec l'Éducation Nationale.

Une étude devra être rendue en septembre 2025 pour une mise en place à partir de 2026. En attendant les résultats de cette étude, les actions de médiation récurrentes seront poursuivies en 2025 :

- Nuits de la Lecture, Bricabook, BAM
- Thématique semestrielle (janvier-juin) : " Héros, Héroïnes : que la bibliothèque soit avec toi ! "
- Projets structurants à l'échelle de l'Agglomération : Prix POP (4^{ème} édition), Prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi " (3^{ème} édition), Voyage Lecture
- Actions de médiation vers les publics éloignés et empêchés : remise en place du dispositif " Des Livres A Soi " en collaboration avec les centres sociaux " K'léidoscope " à Cholet et " Le Coin de la Rue " à Vihiers, le Projet de Réussite Éducative, la Maison Départementale des Solidarités, participation au Forum EsCAPade et au festival " Regards sur le handicap "
- Labo et actions de médiation numérique
- Accueils de scolaires et petite enfance
- Heures du conte

La saison culturelle se veut pérenne. La saison 2024-2025 est en cours et la saison 2025-2026 en préparation.

Dans le cadre des bibliothèques vertes :

- Organiser la vente de documents déclassés de la Médiathèque (Bricabook) du 25 au 26 avril 2025
- Installer des poubelles de tri sélectif dans les espaces publics de la Médiathèque Élie Chamard (secteurs adultes, jeunes et adolescents et près des distributeurs café et snacks dans l'espace E-Changes)
- Améliorer le tri des déchets professionnels et ceux produits par les usagers de la Médiathèque
- Changement de la verrière centrale de la Médiathèque Élie Chamard en 2025 (cela devrait permettre une amélioration de l'ambiance thermique et limiter ainsi l'utilisation des ventilateurs pendant les périodes de fortes chaleurs)

Politique en faveur de la jeunesse



Les enjeux

Les actions en faveur de la jeunesse sont multiples. Le rôle des collectivités territoriales est de créer du lien et de mobiliser les différents acteurs pour répondre au mieux aux préoccupations des jeunes.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération s'engage à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie en intégrant les enjeux du développement durable dans ses politiques jeunesse. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Favoriser l'égalité des chances** en soutenant l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à la mobilité.
- **Encourager l'engagement citoyen** des jeunes par la mise en place d'espaces d'expression, de participation et de co-construction des politiques publiques.
- **Promouvoir le bien-être et l'autonomie** en développant des actions en matière de santé, de logement, de loisirs et de prévention.
- **Sensibiliser aux enjeux environnementaux** en intégrant des démarches écoresponsables dans les projets portés par et pour les jeunes.
- **Renforcer la cohésion sociale** en favorisant les échanges entre les générations et entre les différents quartiers du territoire.

Ces actions visent à construire un territoire inclusif, solidaire et tourné vers l'avenir, en plaçant la jeunesse au cœur du projet de développement durable.

Actions poursuivies en 2024

Festival les Z'allumés

Les objectifs du Festival les Z'allumés sont :

- de continuer à développer l'identité de ce festival, avec des animations exclusivement adaptées aux 15 - 20 ans (public ciblé),
 - de présenter aux jeunes choletais des nouveautés (6 animations inédites),
 - de valoriser de jeunes talents par l'intermédiaire de la scène ouverte sur la place Rougé.
- Une des finalités est que le festival puisse être programmé " par " les jeunes et " pour " les jeunes (notion d'enquêtes, de recensements).

Fréquenté par plus de 358 000 jeunes depuis sa création, le festival les Z'allumés se veut chaque année novateur et ne cesse d'étonner avec ses propositions inédites. Les adolescents et jeunes adultes deviennent pendant 2 jours, les acteurs d'un événement leur permettant de découvrir gratuitement des animations novatrices et inédites.

Point de vigilance au niveau des repas pour les organisateurs et les prestataires pendant le festival : ils sont pris en commun à proximité de la Place Travot, et des poubelles sont ajoutées à proximité des différents sites utilisés (plusieurs types afin de faciliter le tri).

Développement du Comité Consultatif de la jeunesse

La volonté affichée par la Ville de Cholet, à travers la création de ce comité, est de :

- pouvoir identifier les besoins des jeunes,
- être à l'écoute de leurs attentes,
- favoriser des espaces d'échanges entre les jeunes,
- informer les jeunes sur les projets de la Ville de Cholet,
- permettre le développement de la participation et de la consultation des jeunes,
- participer à l'élaboration et au suivi d'actions ainsi que de dispositifs liés à la " jeunesse " et la " citoyenneté ".

Ce comité Consultatif de la Jeunesse est composé, entre autres, de jeunes âgés de 17 à 25 ans : 4 conseillers en 2024.

Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "

La Ville de Cholet propose aux jeunes choletais âgés de 16 à 25 ans (porteur de projet individuel ou en groupe) de les aider à monter des projets constructifs à caractère humanitaire, sportif, social, culturel ou artistique.

Cette aide financière étant un coup de pouce, un encouragement à l'entreprenariat des jeunes choletais qui peuvent ainsi bénéficier au maximum d'une bourse de 700 € (dans la limite de 50 % du budget global du projet et après étude du bilan financier prévisionnel).

Le dispositif " Roulez Jeunesse "

Créé en 2021 à titre exceptionnel, sur la base des crédits de l'opération des Zallumés qui n'a pas pu être organisée à cause de la crise sanitaire, le dispositif est pérennisé, avec comme objectifs de :

- valoriser l'engagement dans la durée des jeunes (au sein d'une structure associative ou non),
- reconnaître, aider et accompagner cet engagement,
- développer et valoriser la notion de citoyenneté,
- faciliter l'obtention du permis de conduire par les jeunes (outil pour l'autonomie),

Pour être éligible à l'aide financière prévue par le dispositif, le jeune candidat doit notamment être âgé de 15 à 25 ans dans l'année civile en cours, être domicilié à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet et s'être engagé à suivre la formation à la conduite automobile auprès d'une école agréée au cours de l'année civile en cours (quelle que soit la formule d'apprentissage choisie).

Le candidat doit pouvoir faire état d'un engagement bénévole dont l'évaluation quantitative et qualitative se fait par un jury sur la base de critères et indicateurs définis dans un règlement intérieur comprenant l'ensemble des modalités du dispositif.

Chiffres clés

En 2024, l'opération " Roulez-Jeunesse " a reçu 20 dossiers dont 18 ont été soutenus pour une enveloppe globale allouée de 10 000 € .

5 000 personnes au festival les Zallumés.

Les perspectives à venir

Maintenir les actions et étudier les orientations pour les prochaines années.

V – Vivre ensemble – Solidarité

Le tourisme en territoire Choletais

Les enjeux

L'enjeu du tourisme réside dans l'image positive qu'il est susceptible de donner au territoire de l'Agglomération. Être attractive au plan touristique devient un enjeu de plus en plus important, un levier indispensable du rayonnement global du territoire de l'Agglomération.

Il est primordial de mettre en lumière les spécificités territoriales notamment les produits locaux mais également le patrimoine architectural et paysager de l'Agglomération à destination de tout public.

Les objectifs à atteindre

Dans une logique de développement durable, Cholet Agglomération souhaite promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement, du patrimoine et des habitants. Les objectifs sont les suivants :

- **Valoriser les richesses naturelles et culturelles** du territoire tout en préservant les milieux et les paysages.
- **Développer un tourisme de proximité et quatre saisons**, en diversifiant l'offre pour attirer un public local, national et familial tout au long de l'année.
- **Soutenir l'économie locale** en favorisant les circuits courts, les produits du terroir et les partenariats avec les acteurs locaux.
- **Encourager les mobilités douces** et les pratiques écoresponsables dans les itinéraires touristiques.
- **Sensibiliser les visiteurs et les professionnels** aux enjeux du tourisme durable, par la formation, l'information et l'animation du territoire.

Cette approche vise à faire du tourisme un levier de développement équilibré, attractif et durable pour l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération.

Actions poursuivies en 2024

Office du tourisme : l'habitant au cœur de la stratégie

L'office du tourisme (OT) est un facilitateur de la vie quotidienne et du temps libre en suggérant de [re]découvrir les incontournables de la vie quotidienne.

Tous les nouveaux choletais bénéficient d'un accueil bienveillant par l'OT, l'objectif est de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie de la cité et sur le territoire.

1/ Des priviléges

Les Choletais bénéficient d'un bouquet de services dans l'univers des loisirs et des temps libres :

bons plans, conseils personnalisés, tarifs préférentiels, boutique de produits locaux, organisation de fêtes de familles, chèques et cartes cadeaux pour consommer local, disponibilités Cinéscénie sur chaque date...

2/ Un accueil personnalisé à l'OT

L'équipe identifie les besoins du nouvel arrivant avant de lui remettre le Coffret d'accueil, contenant quelques documentations pratiques, le Passeport d'accueil proposant des gratuités ou réductions auprès des associations partenaires, des offres/dotations de bienvenue de partenaires privés...

L'opération est élargie aux communes de l'Agglo qui complètent le contenu.

En parallèle, l'action est aussi déployée à la rentrée, auprès des étudiants, sous forme de tote-bag, avec un contenu adapté.

Actions nouvelles en 2024

Kits éco-gestes à destination des hébergeurs

Depuis 2020, Anjou Tourisme s'engage pour un tourisme plus durable et a rejoint le programme « Passeport Vert » de l'ONU pour créer des destinations d'excellence. Dans ce cadre, un kit éco-gestes a été conçu avec les acteurs locaux afin d'aider les professionnels du tourisme à sensibiliser les vacanciers à la préservation de l'Anjou. Ce kit ludique et pédagogique propose 11 supports variés pour encourager des vacances responsables, tout en valorisant l'engagement des professionnels du territoire.

L'office du tourisme du Choletais était membre du groupe de travail " Passeport Vert ".

En 2024, 2 kits ont été distribués à des hébergeurs : Gîtes de l'Etang des Noues et gîte au rez-de-jardin. L'office du tourisme a également reçu ses kits.

Chiffres clés

Pour 2024, 508 passeports ont été délivrés par l'OT aux nouveaux habitants de Cholet et 279 coffrets d'accueil ont été remis aux mairies, soit en cumulé 887 passeports / coffrets délivrés.

Par ailleurs, 1330 sacs d'accueils ont été remis aux étudiants.

Les perspectives à venir

Réflexion :

1/ Poursuivre la communication pour faire connaître l'OT auprès du plus grand nombre.

2/ Enrichir le contenu du coffret d'accueil du nouvel arrivant avec des dotations supplémentaires de Bienvenue.

Poursuivre la démarche en s'appuyant sur les entreprises pour identifier les nouveaux choletais.

3/ Poursuivre la réflexion sur le nouveau positionnement de l'OT, en intégrant pleinement l'habitant.

En 2025, lors des rdv partenaires personnalisés > présentation du kit éco-gestes aux hébergeurs et remise du kit « à la carte » en fonction de leurs besoins

Préventions et sécurité des personnes et des biens

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

La sécurité civile est primordiale pour les collectivités afin de prévenir et informer les populations en matière de sécurité (gérer les crises et les nuisances, protéger les populations...).

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Cholet Agglomération intègre la sécurité des biens et des personnes comme un pilier essentiel de la qualité de vie et de la cohésion sociale. Les objectifs poursuivis sont :

- **Renforcer la prévention des risques** (incendies, inondations, risques industriels) à travers une planification rigoureuse et des actions de sensibilisation.
- **Améliorer la tranquillité publique**, en soutenant les dispositifs de médiation, de vidéo-protection et les partenariats avec les forces de l'ordre.
- **Favoriser la prévention de la délinquance**, notamment par des actions éducatives, sociales et partenariales ciblées auprès des publics les plus vulnérables.
- **Sécuriser les équipements et espaces publics**, en veillant à leur accessibilité, leur éclairage, leur entretien et leur appropriation par les habitants.
- **Développer une culture partagée de la sécurité**, fondée sur l'information, la participation citoyenne et la solidarité locale.

Ces actions visent à garantir un cadre de vie sûr et serein pour tous, condition indispensable à un développement harmonieux et durable du territoire.

Actions poursuivies en 2024

Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de l'Agglomération

Afin de mettre la priorité sur la sécurité routière et notamment la sécurité des scolaires en vélo, des actions de circulation routière sont organisées sur le territoire de Cholet Agglomération. L'objectif est de permettre aux élèves de CM2 de savoir circuler à vélo en maîtrisant les règles de sécurité routière, de conduire un engin en maîtrisant sa conduite et en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route et de connaître, choisir et utiliser les éléments de protection. Les élèves de CM1 et/ou CE2 sont également accueillis dans le cadre des classes multi-niveaux.

Les 4 séances se déroulent sur la piste d'éducation routière du parc des prairies selon les modalités suivantes :

- 4 séances d'1h15 étaillées sur 4 semaines pour les écoles de Cholet et du choletais ou

2 séances de 2h réparties sur 2 après-midi pour les écoles plus éloignées afin de limiter les transports.

- 4 séances regroupées sur une journée pour les écoles du Vihersois .

Les séances sont programmées de septembre à décembre et de mars à juillet.

Les séances du choletais programmées le matin sont couplées avec les séances de golf pour mutualiser les transports (1 classe fait golf et éducation routière dans la même matinée).

Le contenu du projet pédagogique a été validé avec les Conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale.

L'agglomération prend en charge des élèves grâce à TPC qui assure le transport en cars scolaires entre l'école et la piste d'éducation routière à l'aller comme au retour.

Chiffres clés

Concernant l'apprentissage du vélo, 1861 enfants de 77 classes différentes (56 écoles) ont suivi cet apprentissage pédagogique. Des permis de piste sont délivrés par l'enseignant et une Attestation de Première Éducation à la Route (APER) est intégrée au livret scolaire de l'élève sur la base des savoirs, savoirs faire et savoirs être de l'élève.

Les perspectives à venir

Concernant l'apprentissage du vélo, mutualisation de séances l'après midi pour les classes du choletais pour faire 2 demi-journées de 2 séances chacune afin de diminuer le nombre de transports

Solidarité Communautaire



Les enjeux

La politique de la ville doit permettre de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Les collectivités doivent agir en faveur de la cohésion sociale en prévoyant des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire mais également en faveur de l'éducation, de l'emploi, du logement et du cadre de vie...

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération inscrit la solidarité communautaire au cœur de son action pour un développement durable, équitable et inclusif. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale entre les communes du territoire et de garantir à chaque habitant un accès équitable aux services, aux droits et aux opportunités. Les priorités sont :

- **Réduire les inégalités territoriales et sociales**, en adaptant les politiques publiques aux besoins spécifiques de chaque commune et de chaque public.
- **Soutenir les publics fragiles** (personnes âgées, en situation de handicap, en précarité) à travers des dispositifs d'accompagnement, d'écoute et de proximité.
- **Encourager les dynamiques intercommunales**, en développant des projets solidaires à l'échelle de l'agglomération.
- **Favoriser le vivre-ensemble**, en soutenant les initiatives locales, la vie associative et la participation citoyenne.
- **Développer les services de proximité**, notamment dans les domaines de la santé, de l'habitat, de la mobilité et de l'insertion.

Ces actions visent à construire un territoire plus solidaire, résilient et uni autour de valeurs de justice sociale et de responsabilité collective.

Actions poursuivies en 2024

Rencontres intergénérationnelles

La 30^{ème} édition des Rencontres intergénérationnelles organisée sur le site de l'étang des Noues a pour objectifs de :

- Sensibiliser le public à l'environnement,
- Renforcer le lien social et l'esprit de solidarité.

Cholet Animation Enfance (CAE) est un partenaire essentiel dans l'organisation de la Journée Intergénérationnelle, pilotée par l'ORPAC. Ce temps fort regroupe chaque année environ 900 personnes sur le site de l'accueil de loisirs des Noues (personnes âgées, enfants des accueils de loisirs, structures petite enfance, enfants et adultes handicapés, familles, individuels, etc.) qui participent conjointement le temps d'une journée à des ateliers proposés par des bénévoles ou des agents de la collectivité.

Cette Journée Intergénérationnelle a été relancée en juin 2022 après deux éditions annulées.

Les 9 accueils de loisirs de CAE conduisent des projets occasionnels et réguliers avec différents partenaires locaux (EHPAD, Centre Social ou structure petite enfance de leur quartier) : goûters partagés, activités en commun (chansons, cuisine, motricité), projets passerelle, correspondance et échange...

Les clubs " Coup de Pouce "

Les clubs " Coup de Pouce " favorisent la réussite scolaire et l'épanouissement d'enfants fragiles en langage ou en lecture.

Un Club est un groupe de 5 à 6 enfants pris en charge par un animateur municipal le soir après la classe. Il existe plusieurs " Coup de Pouce " :

- le Coup de Pouce Langage pour les élèves de MS ou GS,
- le Coup de Pouce CLÉ, pour les élèves de CP,
- le Coup de Pouce Lecture CE1.

Ces Clubs sont en place dans des écoles de quartiers prioritaires. Plusieurs leviers contribuent à la progression des enfants comme la bienveillance et la valorisation pour développer la confiance en soi, l'implication des parents pour stimuler l'envie. Le succès des clubs repose aussi sur un partenariat étroit entre l'Éducation Nationale et la Ville, acteurs quotidiens et institutions. Ces dispositifs font partie des actions du Programme de Réussite Éducative.

En 2024, il existe 2 clubs Coup de Pouce Langage (écoles Jules Verne et Brontë), 4 clubs Coup de Pouce CLÉ (écoles Jules Verne, Brontë, Louis Buffon, Richardières).

Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires

L'accès au livre et à la lecture pour les quartiers prioritaires a pour but de favoriser l'accès au livre et à la lecture pour des publics empêchés en raison de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés les publics éloignés géographiquement, culturellement ou socialement du livre et de la lecture.

L'objectif est de développer des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire pour identifier les publics éloignés et empêchés et mettre des actions en place à leur destination pour favoriser la venue de ces publics vers les services de la Médiathèque (hors les murs ou dans les bibliothèques) et ainsi contribuer à un meilleur respect de leurs droits culturels.

En mars 2019, un poste de chargé des publics empêchés et éloignés des bibliothèques a été créé afin d'organiser et de mettre en œuvre des animations dans les communes de l'Agglomération et les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Cholet en partenariat avec les acteurs sociaux, les établissements scolaires et médicaux-éducatifs.

Les actions suivantes ont été poursuivies en 2024 :

- **Poursuite du travail de médiation sur les fonds d'ouvrages et textes lus " Édition Jeunesse Accessible " (EJA) :** ces documents sont conçus dans leur fond ou leur forme

pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants de 3 à 12 ans, en difficulté de lecture ou en situation de handicap sensoriel, psychique, cognitif ou mental grâce à 16 adaptations différentes (mise en page accessible, en français facile à lire et à comprendre, en LSF, en braille,...). En 2022, un fonds a été créé à la Médiathèque Élie Chamard, Des fonds ont ensuite été développés dans les bibliothèques du territoire : en 2023, à Vihiers, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet et Coron puis, en 2024, à la Romagne et la bibliothèque de quartier Horizon (en 2024, 1122 livres, 78 CD textes lus et 4223 prêts sur l'ensemble du réseau).

Pour assurer la promotion de ces fonds, un livret a été réalisé en collaboration avec la Direction de la Communication et distribué au grand public ainsi qu'à des publics plus spécialisés qui accompagnent des personnes en situation de handicap (ex. : orthophonistes, enseignants, IME).

Afin de mieux connaître les différentes adaptations des fonds EJA, assurer leur diffusion et promotion, 4 bibliothécaires ont participé à une journée de formation, en novembre 2024, animée par l'association « Signes de Sens » qui a créé et développé le concept EJA.

Après l'installation de la signalétique Makaton dans la Médiathèque et la formation suivie par 4 agents sur ce programme d'aide à la communication et au langage, **des traductions d'albums jeunesse en Makaton ont été réalisées et intégrées aux fonds EJA**, notamment pour les enfants en situation de handicap cognitif.

Pour la 3^{ème} année consécutive, **plusieurs animations ont été organisées, dans le cadre de la semaine nationale de l'EJA en novembre, en partenariat avec le Bibliopôle**, rassemblent 117 personnes à savoir à Cholet, 1 temps d'information sur l'EJA pour des professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap, 2 séances d'un jeu de piste inclusif, un spectacle de sensibilisation au Makaton par la Compagnie « Les Soeurs Lampion » et 2 séances de médiation animale avec l'association « Eole & Cie » + 2 séances de médiation animale à la Bibliothèque de Vihiers.

Accueils d'un groupe UEMA (Unité Élèves en Maternelle de l'école des Turbaudières) : enfants ayant des troubles du spectre autistique (4 séances avec 25 enfants) avec lecture de livres et comptine signée en Makaton.

- Poursuite du travail de médiation sur le fonds de documents " Facile à lire " (FAL) (550 documents et 1780 prêts en 2024 sur l'ensemble du réseau) mis en place, depuis 2018, au secteur adulte de la Médiathèque. Il s'adresse principalement aux adultes en situation d'illettrisme, mais aussi aux nouveaux apprenants d'origine étrangère et aux personnes dyslexiques.

En 2024, accueils de plusieurs groupes ont été accueillis pour promouvoir le fonds :

- classe UPE2A (unité pédagogiques pour élèves allophones arrivant au collège) (4 séances avec 49 élèves) : visite de la Médiathèque avec présentation du fonds FAL+ lecture d'albums du fonds à voix haute
- accueil de l'IME La Rivière : 3 séances avec 5 enfants : lecture à voix haute d'albums du fonds FAL avec un atelier cyanotype.

- Préparation de la reprise du dispositif " Des Livres A Soi ": programme développé par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse (SLPJ) de Montreuil dont les objectifs sont : la démocratisation de la lecture, le soutien à la parentalité et l'inclusion sociale. Il s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans et vise à leur donner les moyens et la confiance nécessaire au partage du livre jeunesse avec leurs enfants, quelle que soit leur compétence en lecture.

La session débutera en janvier 2025 et l'année 2024 ayant été consacrée à sa préparation : reprise de contact avec les différents partenaires (Projet de Réussite Éducative, Maison Départementale des Solidarités, centres sociaux " K'léidoscope " à Cholet et "Le Coin de la Rue " à Vihiers), journée de formation des intervenants par le SLPJ, réunions de coordination, élaboration du calendrier des différentes actions (ateliers de familiarisation et d'appropriation du livre jeunesse par les parents, visite de médiathèques et librairie, spectacle). En 2025, le dispositif se déroulera à Cholet et à Vihiers.

- Fonds et services spécifiques pour les publics adultes ayant un handicap visuel :

- livres en gros caractères (2500 documents en 2024 à la Médiathèque et dans les bibliothèques de quartier + 2000 dans les bibliothèques du réseau) et **CD textes lus** (700 documents à la Médiathèque en 2024 + 140 dans les bibliothèques du réseau).

- prêt d'appareils de lecture numérique à la Médiathèque : 11 liseuses et 5 tablettes pour la lecture des livres numériques disponibles sur le site internet E-Changes.

- à partir de 2024, possibilité d'emprunter ou d'essayer sur place deux lecteurs Victor, à la Médiathèque de Cholet : ces appareils facilitent l'écoute de livres audio, enregistrés aux formats Daisy ou MP3, en la rendant plus autonome et plus confortable.

- Travail sur le fonds de livres en langues étrangères du secteur jeunes et adolescents de la Médiathèque (180 documents, 598 prêts en 2024) : mise en place d'une nouvelle signalétique, refonte des cotes des ouvrages et intégration, pour le prêt, de nouveaux livres en langue turque et arabe essentiellement. Ces ouvrages avaient été achetés, en 2020, suite à des retours de bénévoles des bibliothèques de quartier qui avaient eu des demandes de leurs usagers qui souhaitaient lire dans leur langue maternelle. Jusqu'en 2022, ils étaient utilisés, pour les lectures nomades organisées l'été, en collaboration avec les centres sociaux.

- Poursuite de l'Heure du Conte Bilingue en Langue des Signes Française (LSF) et Français Oral en collaboration avec une professeure en LSF et une bibliothécaire du secteur jeunesse : 4 séances en 2024 avec 62 participants

- Poursuite des ateliers " Parlons Français " en collaboration avec le Centre Social K'Léidoscope à Cholet : ateliers de conversation pour des adultes allophones (8 séances avec 71 personnes)

- en août 2024, participation à l'animation " Pieds de Bât " organisée par le centre social Horizon: installation sous chapiteau de tapis et de coussins pour des lectures en plein air, au pied des bâtiments.

- Tournées du bibliobus scolaire dans 21 écoles primaires de Cholet (dont les quartiers de la Politique de la Ville) et 2 IME (1248 enfants ont bénéficié de ce service en 2024).

- 4 services sont proposés par la bibliothèque numérique disponible 24h/24 sur le site internet du réseau des bibliothèques (e-changes.cholet.fr) : ils peuvent être une alternative ou un complément à la venue sur place : livres numériques (1965 livres + 58 de livres audio numériques), presse en ligne, site d'autoformation, VOD.

- Afin de faciliter l'accès aux lieux et aux services aux personnes malentendantes, des boucles à induction magnétique ont été installées à l'accueil de la Médiathèque Élie Chamard et à la Bibliothèque Universitaire : ce dispositif est tout d'abord conçu pour les personnes appareillées et pour les implantés cochléaires. Il s'agit d'un système de transmission audio par voie électromagnétique qui permet de mieux entendre le son dans les salles de concert, les théâtres, les administrations, les accueils etc, en supprimant partiellement le son ambiant.

Le dispositif installé s'adresse aussi à des personnes non-appareillées grâce à un système de combiné pour amplifier les sons et, également, à la possibilité d'utiliser des applications sur téléphone portable permettant la transcription instantanée.

Aide financière " Chèque Eau "

L'attribution de « **chèques eau** » a pour but d'aider les personnes en situation de précarité à payer leur factures d'eau : dispositif en partenariat avec Veolia Eau de Cholet, délégataire eau potable et les CCAS des communes.

C'est une aide à la prise en charge des factures de distribution d'eau potable.

Cette action a démarré avec le contrat de délégation de service public eau potable du 1^{er} janvier 2010 au 21 décembre 2020 sur les 3 communes concernées du périmètre (Cholet-PSB, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois), prolongé jusqu'au 31 mars 2021. L'extension du dispositif a été établi à l'ensemble des communes du territoire avec le nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} avril 2021.

En 2024 :

- Transmission de l'enveloppe allouée à chaque commune par courrier
- Communication auprès des usagers via les factures d'eau et lors des permanences dans les communes assurées par EAU DE CHOLET
- Extension du dispositif à la part assainissement de la facture d'eau potable avec prise en charge financière par le budget de l'assainissement de Cholet Agglomération à compter du second semestre 2023
- Rappel du dispositif lors des réunions avec les DGS des communes les 25 janvier 2024 et du 9 janvier 2025
- Envoi des la liste des impayés aux CCAS en novembre 2024
- Réflexion en cours avec la CAF et les quotients familiaux

Chiffres clés

Les journées des Droits de l'Enfants en 2023, c'est 21 partenaires, 32 ateliers sur 70 créneaux horaires et 70 participants à la conférence grand public

24 ateliers proposés lors des rencontres intergénérationnelles en 2024

Le nombre d'enfants pris en charge par les clubs " Coup de Pouce " est de 32 pour l'année 2023/2024.

Pour la lecture et l'accès au livre dans les quartiers prioritaires, 382 personnes ont participé aux actions de médiations pour les publics éloignés et empêchés. 1248 usagers ont utilisé le Bibliobus en 2024 pour 20 719 prêts.

Pour le théâtre Saint Louis, 1 405 billets médiation ont été délivrés en 2023

Pour le chèque eau, 16 828 euros ont été attribués en 2024

Les perspectives à venir

Pour les rencontres intergénérationnelles :

- Intégration d'un groupe d'étudiants en BUT Carrières Sociales : projet de trouver des défis pour créer du lien intergénérationnel.
- Créer une fiche de route avec la liste des ateliers à faire pour fluidifier les ateliers.

Concernant les actions de lecture et d'accès au livre dans les quartiers prioritaires :

- Mise en place du dispositif " Des Livres à Soi " de janvier à juin 2025 en collaboration avec les centres sociaux " K'léidoscope " à Cholet et " Le Coin de la Rue " à Vihiers et préparation de l'édition 2026

- Participation au Forum EsCAPade, en janvier 2025, sur les loisirs pour les personnes en situation de handicap et au festival " Regards sur le handicap ", en mai 2025

- Poursuite du développement des collections de documents et des actions de médiation pour les fonds destinés à des publics éloignés du livre et de la lecture : " Édition Jeunesse Accessible ", " Facile à Lire " et langues étrangères

- Poursuite de la traduction d'albums jeunesse en Makaton qui seront intégrés dans le fonds EJA

- Finalisation de la page " Accessibilité " sur le site internet du réseau des bibliothèques (e-changes.cholet.fr) : présentation des différents services (collections, actions de médiation, accessibilité bâtiment,...) proposés à destination des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'aide financière " chèque eau ", l'action va être poursuivie. Une réflexion est en cours sur les modalités d'attribution des chèques eau afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et mieux cibler les bénéficiaires potentiels, via un partenariat avec les services de la CAF.

Coopération et solidarité



Les enjeux

Sao est une commune de 5 410 habitants située dans la région du plateau central de Burkina Faso, à environ 50 km au nord-ouest du centre de Ouagadougou.

Araya est une commune de 3 500 habitants au Liban situé à 12 km à l'Est de Beyrouth sur la route de Damas (Syrie).

La ville de Cholet est jumelée avec ces 2 communes. C'est une coopération internationale pour des partenariats plus équilibrés et plus souples. Cette coopération vise à mettre l'accent sur le développement durable, la solidarité et l'égalité.

Les objectifs à atteindre

Dans une perspective de développement durable, Cholet Agglomération affirme son engagement en faveur de la solidarité et de la coopération, à la fois sur son territoire et à l'échelle nationale ou internationale. Les objectifs visent à :

- **Renforcer la solidarité locale**, en soutenant les initiatives sociales, les actions de lutte contre l'exclusion et les partenariats avec les acteurs associatifs.
- **Favoriser les coopérations territoriales**, entre communes de l'agglomération, mais aussi avec d'autres collectivités, pour mutualiser les ressources, les savoir-faire et les bonnes pratiques.
- **Soutenir des actions de coopération décentralisée**, dans une logique d'ouverture et de solidarité internationale.
- **Encourager les démarches participatives**, en impliquant les citoyens et les forces vives du territoire dans les projets solidaires.
- **Promouvoir une gouvernance partagée**, pour construire un territoire plus juste, inclusif et résilient.

Ces objectifs s'inscrivent dans la volonté de Cholet Agglomération de faire de la solidarité un moteur d'unité, de progrès social et de transition durable.

Actions poursuivies en 2024

Cholet Sao

La Ville de Cholet soutient l'action de l'association Cholet Sao, qui intervient directement auprès de la population du village burkinabé.

En 2024, la Ville de Cholet a continué d'aider au fonctionnement du Centre de Réalimentation et d'Éducation Nutritionnel et de la pharmacie de Sao avec l'envoi d'un container.

Cholet Araya

Depuis 2003, la Ville de Cholet élabore avec la commune d'Araya différentes phases du Programme Local de Développement Urbain pour développer les équipements et les services publics.

En 2024, poursuite des projets entrepris et aide à la population.

Il est très difficile de voir les projets aboutir vu la crise politique, économique et sociale que subissent le pays et la population libanaise.

Les perspectives à venir

Pour le village d'Araya, les réflexions sont autour de la collecte et du traitement des déchets et aussi de l'énergie solaire.

Pour le village de Sao, vu le climat d'insécurité dans le pays, l'action sera peut-être interrompue en fonction des directives du Quai d'Orsay.

VI – Épanouissement de tous – politique de la famille

Accompagnement des personnes âgées



Les enjeux

Le volet intergénérationnel au sein des collectivités est un enjeu de plus en plus prégnant. En accueillant 23% de la population française, les villes engagées dans le programme national " Action cœur de ville " comme toutes les autres, sont d'ores et déjà confrontées au vieillissement de leur population.

Cet enjeu est déjà au cœur de nombreux projets des collectivités locales dans des opérations d'habitats, de mobilités, d'accessibilité et d'équipements.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Cholet Agglomération place l'accompagnement des personnes âgées au cœur de ses priorités sociales, avec pour ambition de favoriser le bien vieillir sur l'ensemble du territoire. Les objectifs visent à :

- **Renforcer l'autonomie des seniors**, en développant des services d'aide à domicile, des logements adaptés et des solutions de mobilité.
- **Lutter contre l'isolement**, en soutenant les actions de lien social, les activités intergénérationnelles et la vie associative.
- **Garantir un accès équitable aux services de santé et d'accompagnement**, en lien avec les professionnels du secteur médico-social.
- **Aménager un cadre de vie inclusif**, en adaptant l'espace public aux besoins des personnes âgées.
- **Soutenir les aidants**, à travers des dispositifs de répit, de formation et de soutien psychologique.

Ces actions visent à construire un territoire attentif, solidaire et adapté au vieillissement de la population, en cohérence avec les principes du développement durable.

Actions poursuivies en 2024

Animations Seniors

Du senior encore très actif jusqu'à la grande dépendance, c'est la notion de parcours de vie qui guide l'action des élus et des services de la Collectivité. La volonté municipale est de porter une attention particulière envers les seniors, et en particulier à travers cet item de : " mener des actions d'animation adaptées à ce public cible ".

La Distribution des chocolats : samedi 13 janvier 2024

La première édition s'est déroulée en janvier 2021, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, avec l'objectif de compenser l'annulation de la Fête des seniors et apporter du réconfort aux séniors grâce à la mobilisation des élus (porte à porte en 2021, retrait dans des chalets répartis dans la ville en 2022 et 2023).

Public cible : 70 ans et +

Nombre de boites de chocolats : 8 050 / Coût : 18 000 €

La Fête des seniors : dimanche 21 janvier 2024

Ce temps fort permet à 2 000 choletais de 60 ans et + d'assister gratuitement au parc de la Meilleraie à un spectacle qui est suivi d'un goûter et d'un bal.

> Coût 2024 : 27 000 €

Le " Conseil 60+ " :

L'objectif étant d'assurer trois fonctions :

- de représentation des plus de 60 ans de la Ville dans leur diversité,
- de consultation, rendant des avis motivés sur des projets et dispositifs municipaux,
- de participation en proposant et en suivant des projets utiles à l'intérêt commun.

Cette instance comprend 13 conseillers issus des structures Personnes Agées de Cholet ainsi que des candidats libres.

En 2024 : 2 réunions ont été suivies par le service JCAVE, car l'action a ensuite été reprise par la Direction de l'Action Gérontologique en milieu d'année.

" Jobs 60+ " :

Mis en œuvre par la Ville de Cholet en collaboration avec les services de l'Agglomération ayant la compétence "emploi", ce rendez-vous destiné aux Choletais âgés de 60 ans et plus, pour faciliter une poursuite d'activité ou favoriser un complément de retraite. Le concept concrétise le souhait de se recentrer sur notre champ de compétences et d'intervention (les seniors : choletais de 60 ans et +).

- mars 2024 : 27 entreprises présentes / 210 postes à pourvoir / 350 personnes

Actions nouvelles en 2024

Session code de la route pour les seniors

Dans le cadre du Conseil +, il a été remonté un besoin de remise à niveau des seniors sur le code de la route qui a bien évolué depuis l'obtention du permis.

L'objectif est de :

- Remettre à niveau les connaissances des seniors sur le code de la route
- Permettre de continuer à conduire leur véhicule le plus longtemps possible et en toute sécurité

En décembre 2024, une session de remise à niveau du code de la route pour les seniors de la Ville de Cholet a été mise en place (avec l'organisation d'un test) en lien avec le service éducation routière. Pour approfondir cette remise à niveau, 6 ateliers seront organisés en 2025 (4 ateliers théoriques et 2 ateliers pratiques).



Pass seniors culture et sports

Cette action est une proposition du conseil de développement. Elle a été inscrite dans le plan d'action du label Ami des Aînés.

L'objectif est de permettre une meilleure accessibilité à la culture et aux sports aux seniors les plus en difficultés financières

Entre septembre et décembre 2024, une enquête a été diffusée à l'échelle de Cholet Agglomération pour mieux identifier les besoins des seniors sur la culture et le sport. L'analyse des données se fera de janvier à avril 2025.

Chiffres clés

En 2024, 8050 boîtes de chocolats ont été distribuées, 2000 personnes ont participé à la fête des Seniors.

130 Seniors ont participé à la session de la route en 2024.

Les perspectives à venir

Pour la résidence Grande Fontaine, création de vestiaires au rez-de-chaussée à côté de la chambre de garde (au lieu de l'emplacement situé dans les locaux de la restauration de la Mairie du May-sur-Evre) et création d'une douche collective adaptée pour les résidents dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment.

Pour la résidence verte vallée, remplacement de la chaudière chauffage central et amélioration de l'éclairage dans les circulations (LED).

Pour le Label Ami des Aînées, réalisation du plan d'actions 2024-2029 avec un bilan annuel.

Pour le jardin thérapeutique du Val d'Evre, de nouvelles activités vont voir le jour avec notamment un travail de stimulation à la marche avec l'ergothérapeute et éventuellement les kinés libéraux intervenant dans l'établissement, des activités communes avec les résidents et le conseil municipal des enfants de Trémentines autour des plantations et du jardin et des activités personnalisées pour certains résidents souhaitant faire du jardinage.

Pour les animations Seniors, les perspectives sont :

- la distribution des chocolats repris en gestion par le Service Protocole (pour le compte du Cabinet du Maire) à partir de l'édition 2025
- les autres actions sont reprises par la Direction de l'Action Gérontologique depuis mi-2024.
- l'organisation d'une seconde édition en 2025/2026 du code de la route pour les Seniors



Citoyenneté et vie de quartier

Les enjeux

Les actions de quartier sont importantes et doivent impliquer les Choletais dans l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs voisins. Elles doivent être en lien direct avec les Choletais qui vivent la Ville et leur quartier.

Les objectifs à atteindre

Dans une logique de développement durable, Cholet Agglomération s'engage à renforcer la participation citoyenne et à dynamiser la vie des quartiers, afin de favoriser le vivre-ensemble, l'inclusion et la cohésion territoriale. Les objectifs poursuivis sont :

- **Encourager l'engagement citoyen**, en développant les espaces de concertation, les conseils de quartier et les démarches participatives.
- **Soutenir les dynamiques locales**, en valorisant les initiatives portées par les habitants, les associations et les collectifs de quartier.
- **Améliorer la qualité de vie dans les quartiers**, par des aménagements adaptés, des services de proximité et une animation régulière.
- **Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels**, en favorisant les échanges entre les habitants et la mixité des publics.
- **Développer des quartiers durables et solidaires**, où les enjeux sociaux, environnementaux et culturels sont pris en compte de manière intégrée.

Ces actions visent à faire des quartiers de Cholet Agglomération des lieux vivants, inclusifs et acteurs de la transition écologique et sociale.

Actions poursuivies en 2024

Actions pour la vie dans les quartiers :

L'objectif des actions pour la vie dans les quartiers est d'impliquer les Choletais dans l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs voisins et d'être en lien direct avec les Choletais qui vivent la ville et leur quartier.

Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes

Depuis 1995, les élus de la Majorité municipale proposent aux habitants de Cholet et de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, de se rencontrer lors de réunions programmées en septembre. C'est l'occasion pour les uns et les autres d'évoquer les projets structurants, de parler citoyenneté et vie publique et de dialoguer sur des dossiers parfois complexes. C'est également un temps fort pour faire le point sur les aménagements en cours et, pour les habitants, de prendre la parole afin d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes.

Être en relation directe avec le Maire et les élus facilite la compréhension du développement de la ville. Il en est de même pour toutes les actions menées quartier par quartier, en faveur d'un cadre de vie où les Choletais et les Puy-Saint-Bonnetais vivent au quotidien.

Suivi des applications Thelma et Cholet Ma Ville

Les utilisateurs de smartphones et de tablettes peuvent signaler un problème, suggérer une idée ou féliciter une initiative. Cet outil de proximité, appli gratuite pour smartphone permet par exemple de prévenir rapidement les services de la collectivité de l'apparition d'un graffiti sur un mur ou de suggérer l'élargissement d'un arbre gênant la visibilité à un carrefour. Les Choletais peuvent également s'ils le souhaitent encourager la Ville pour le travail de ses agents ou pour les choix opérés par les élus en faveur du cadre de vie. En septembre 2024, la Ville a fait le choix de remplacer l'application Thelma par Cholet Ma Ville (même principe et même utilisation)

Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet

Les Choletais ont la possibilité de s'exprimer sur les aménagements de proximité, les incivilités, des suggestions, en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la Ville. Des rencontres sont organisées sur place, si besoin, en présence de l'Élu.

Differentes actions en faveur de la citoyenneté sont organisées :

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens, initié par la Ville de Cholet, a pour but de mettre en avant, de manière interactive et ludique, les notions de démocratie, de droits et devoirs, de solidarité, d'engagement et de citoyenneté

Ce Rallye Citoyen est destiné aux jeunes des classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges choletais, avec en 2024 la participation CFA de la Bonnauderie.

Il permet, le temps d'une matinée, de découvrir et d'accéder à différentes structures locales concernées par ces notions (administrations et associations). La citoyenneté était

abordée à travers le prisme de 6 items : la culture, l'engagement, les droits civiques, la sécurité, la prévention et le développement durable (environ 35 ateliers).

Des ateliers spécifiques sur la thématique du Développement Durable ont été mise en oeuvre avec différents intervenants : la Direction de l'Environnement, les Transports Publics du Choletais, les riverains du Composteur partagé de Mail 2.

Les déplacements des Collégiens entre les ateliers s'effectuent à pied.

Cette action s'est déroulée du 5 au 28 novembre 2024 sur 6 matinées / 35 partenaires.

Accompagnement de la vie associative locale

Assises du mouvement associatif choletais

Une "**Charte d'engagements réciproques**" commune et partagée, permet de développer des démarches partenariales entre la collectivité et le mouvement associatif de Cholet. La Ville de Cholet accompagne et fédère ainsi les nombreuses associations, à travers ces Assises, dont les objectifs sont d'initier et de développer des espaces d'échanges entre elles au-delà des différents secteurs d'activités qu'elles représentent, de renforcer leurs réseaux, d'aborder les notions d'engagement et de projet associatif, de comprendre et d'analyser l'évolution actuelle du fonctionnement associatif.

Les 9^{èmes} Assises du Mouvement Associatif Choletais se sont déroulés le mardi 18 septembre 2024. Elles ont réunis 34 *associations* et 65 personnes autour du thème : *Et votre association, demain ?*

Forum des associations

Le Forum des associations s'est déroulé le 8 septembre 2024 au Parc des Expositions de la Meilleraie.

La volonté municipale, à travers cette manifestation, est de permettre de :

- valoriser toute la richesse et la diversité du tissu associatif choletais,
 - représenter une véritable vitrine pour toutes les associations en leur offrant la possibilité d'exprimer ce qu'elles font et ce qu'elles sont,
 - permettre aux choletais de pouvoir adhérer à une association aussi bien pour pratiquer une activité que pour s'engager comme bénévole,
 - accompagner les dirigeants aussi bien dans leurs missions qu'au niveau du fonctionnement de leur structure.
- + de 160 associations étaient présentes et 14 secteurs représentés

Création du dispositif FAB LAB ASSO, ateliers thématiques

Ce nom est la contraction de " laboratoire de fabrication associative ". C'est le partage de connaissances, les échanges et la mise en commun de pratiques autour d'une thématique qui permet de donner un sens à cet outil.

Le Fab Lab Asso est un lieu d'échanges autant qu'un lieu de formation (information et orientation).

- mercredi 7 février 2024 : 1^{er} temps fort : Le Projet Associatif,
- mercredi 10 avril 2024 : 2^{ème} temps fort : Le Projet Associatif,

- lundi 13 mai 2024 : 3^{ème} temps fort : Le Projet Associatif,
- jeudi 14 novembre 2024 : 1^{er} temps fort : Les Ressources Humaines,
- jeudi 28 novembre 2024 : 1er temps fort : Les Ressources Financières

Labellisation de la Ville de Cholet – Niveau 2 – " Guid'Asso Information "

La Guinguette du Mail

Pour la guinguette du Mail, les différents objectifs qui donnent sens à cette action sont de :

- favoriser la mixité sociale
- s'approprier ou se réapproprier la Ville – notion d'espace
- faire croiser les différents publics
- valoriser l'intergénérationnel
- inciter à sortir de chez soi
- inviter au partage
- développer un événement fédérateur.

Durant 3 vendredis de fin août et début septembre, la Guinguette du Mail a pris place.

Les dates proposées pour cette édition étaient les vendredis 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2023.

Le déroulé des vendredis était le suivant :

- à partir de 18 h : ouverture du bar et du point restauration,
- de 18 h à 19 h 30 : ambiance musicale (sonorisation),
- de 19 h 30 à 21 h : 1^{er} groupe musical,
- de 21 h 15 à 23 h : 2^{ème} groupe musical.

Un bar et un point restauration payants (Food truck) étaient également proposés sur site et gérés par l'Association des Bars du centre-ville.

Vide-grenier

Cette manifestation, démarche d'économie circulaire, qui s'inscrit pleinement dans la politique du développement durable et d'attractivité du coeur de Ville de la municipalité, est l'occasion pour les vendeurs, comme pour les acheteurs, de donner une nouvelle vie à des objets, meubles, vêtements ...

Chaque vendeur doit préalablement réserver son emplacement et apporter son propre matériel (tables, chaises, parasols, etc) pour exposer ses produits le jour de la manifestation.

La 9^{ème} édition du vide-grenier s'est déroulée le dimanche 8 septembre 2024, place Travot de 10 h à 17 h 30.

28 exposants se sont installés sur le site, représentant une superficie de 144 mètres linéaires.



Chiffres clés

En 2024, 434 personnes ont participé aux rencontres citoyennes.

THELMA : 1 116 signalements en 2024 et 408 sur Cholet Ma Ville à partir de septembre 2024.

Rubrique " Exprimez-vous " : 372 demandes en 2024.

34 visites de quartier chez les riverains en 2023.

Dans le cadre de l'action sur la citoyenneté, le Rallye Citoyen Collégiens a concerné 31 classes réparties dans 7 collèges différents représentant 750 collégiens en classe de 4^{ème} et 3^{ème}.

5 650 personnes sont venus à la guinguette en 2024 sur les 3 dates cumulées (+45 % par rapport à 2023)

Les perspectives à venir

Concernant les actions pour la vie dans les quartiers, continuer à répondre aux demandes des Choletais avec réactivité.

Maintenir les actions et étudier les orientations pour les prochaines années.

Concernant le Rallye Citoyen, à l'avenir les objectifs sont de développer des ateliers en lien avec la thématique environnementale et de créer un rallye pour les lycéens.

Pour la guinguette du Mail, continuer à favoriser la mixité des publics et continuer à développer la notion intergénérationnelle.

Pour le vide-grenier, renouveler l'action qui connaît un large succès auprès des vendeurs comme auprès des visiteurs.

Santé publique



Les enjeux

Si les territoires urbains se caractérisent par une offre de soins de proximité plus importante que dans les espaces ruraux, cette offre est souvent concentrée au cœur des agglomérations et déficiente dans leurs périphéries. La population cible des politiques de santé publique est très inégalement répartie dans la ville. Les enjeux en termes d'accès aux soins peuvent donc être très différents d'un quartier à l'autre. Les configurations et les problématiques qui en découlent ne sont pas les mêmes d'une agglomération à l'autre, en fonction de sa taille et de ses spécificités.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération intègre la santé publique comme un enjeu majeur de sa politique de développement durable, en agissant pour réduire les inégalités, prévenir les risques et améliorer la qualité de vie des habitants. Les objectifs sont les suivants :

- **Renforcer la prévention et la promotion de la santé**, à travers des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la santé.
- **Améliorer l'accès aux soins** pour tous les habitants, en soutenant l'offre de santé locale et les dispositifs de proximité.
- **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé**, en ciblant les publics les plus vulnérables.
- **Favoriser un environnement sain**, en lien avec les politiques de mobilité, de qualité de l'air, d'alimentation et d'habitat.
- **Soutenir la coordination entre les acteurs de santé**, les collectivités, les associations et les professionnels du secteur.

Ces objectifs visent à construire un territoire plus résilient, soucieux du bien-être physique, mental et social de sa population.

Actions poursuivies en 2024

Pollinaria sentinelle ®

Le Pollinaria sentinelle® est un espace, situé au Musée du Textile et de la Mode, dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) de la région dont le pollen est allergisant. Elles sont observées quotidiennement par des jardiniers, des agents du Musée et de l'Environnement qui détectent le début et la fin d'émission de pollens de chacune d'entre elles. Cette information est validée par le médecin allergologue, le botaniste et Air Pays de la Loire qui la transmettent par mail aux personnes inscrites à l'alerte Pollens. Les personnes allergiques peuvent ainsi commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollens. Les objectifs de cet outil sont donc des objectifs de santé publique car ils permettent d'éviter une sur-médication des patients.



**pollinarium
sentinelle®**

C'est un outil de prévention des allergies aux pollens composés des principales espèces de plantes de la région choletaise dont le pollen est allergisant. Dix espèces de plantes herbacées et six espèces de plantes ligneuses sont observées quotidiennement afin de détecter le début et la fin de l'émission de pollen de chacune d'entre elles. L'Association des Pollinaria sentinelle® pour répondre aux besoins des personnes allergiques aux pollens et leur permettre d'adapter leur traitement. Il s'agit d'un outil scientifique au service des personnes allergiques mais aussi des professionnels de santé. Le pollinarium est opérationnel depuis janvier 2019. Les opérations réalisées en 2024 sont les mêmes que les années précédentes, à savoir le suivi des émissions de pollens, et l'entretien de ce jardin.

Des actions de communication sont également effectuées depuis début 2021 afin qu'un maximum d'administrés s'inscrivent à l'alerte pollens. En termes de communication, les actions réalisées en 2024 sont :

- un article dans le Cholet mag de février / publication sur cholet.fr / réseaux sociaux,
- une campagne d'affichage fin février - début mars,
- un relais de l'info par Synergences,
- un relais dans les médias locaux.

Des visites ont été organisées en 2024 pour permettre à un maximum d'administrés de découvrir l'outils et les inciter à adhérer à la newsletter :

- RDV au jardin
- Fête de la science



Chiffres clés

Une soixantaine de participants à la journée d'échanges en addictologie.

Environ 350 visites de la structure " Voyage au cœur du sein ".

13 000 patients sans médecin traitant au niveau de l'Agglomération.

Suite à la campagne de communication, il a été observé une augmentation des abonnés à l'alerte pollen (696 en 2023 à 817 en 2024).

Les perspectives à venir

Pour le CLS, poursuite des actions en 2024.

Pour la Pollinarium Sentinelle, en 2025, il est envisagé de continuer à communiquer pour qu'un maximum d'administrés bénéficient de cet outil.

Il est ainsi prévu en 2025 d'étendre la campagne de communication en :

- mettant une affiche (2 m²) dans chaque commune de l'Agglomération
- distribuant des affiches dans les commerces de proximité des 26 communes de l'Agglomération,
- diffusant l'information dans les réseaux de bus.

Cohésion sociale et lutte contre l'isolement

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Les enjeux

Les centres sociaux développent une logique de proximité. Ils organisent un travail au carrefour de multiples contraintes et d'enjeux conséquent: les questions financières, les appuis institutionnels, l'apport des bénévoles, le rôle de la gouvernance et la gestion quotidienne des équipes. La collectivité est un relai primordial pour soutenir les projets, les diffuser et apporter certains éléments techniques.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Cholet Agglomération accorde une attention particulière à la cohésion sociale et à la lutte contre l'isolement, avec pour ambition de renforcer les liens entre les habitants et de favoriser un territoire inclusif et solidaire. Il s'agit de créer les conditions du vivre-ensemble en soutenant la mixité sociale, la vie associative et les initiatives locales qui participent à la dynamique collective. La collectivité agit également pour prévenir l'isolement, notamment des personnes âgées, des jeunes ou des publics en situation de fragilité, en développant des dispositifs d'accompagnement et des actions favorisant les rencontres et les échanges. La participation citoyenne est encouragée afin que chacun puisse prendre part à la vie du territoire. Pour cela, la présence de services de proximité est renforcée afin de garantir une égalité d'accès aux droits, aux ressources et aux opportunités. Enfin, Cholet Agglomération veille à aménager des espaces et à soutenir des projets qui favorisent les liens sociaux, tant dans les quartiers urbains que dans les communes rurales.

Actions poursuivies en 2024

Partenariat des musées avec l'ESAT ADAPEI 49

Dans sa convention de partenariat avec l'Esat ADAPEI 49, Cholet Agglomération a souhaité développer un partenariat sur deux axes : l'organisation optimale du façonnage du mouchoir et la reconnaissance d'utilité sociale au service des personnes en situation de handicap.

Le service des musées de Cholet organise régulièrement des temps d'animation autour du mouchoir afin de promouvoir ce produit et les savoir-faire liés à sa production. Ces opérations sont l'occasion de valoriser les personnes en situation de handicap. Celles-ci peuvent présenter, exposer ou exécuter des tâches techniques qui conduisent à la fabrication du mouchoir dans son état final. Dans ce dispositif, la promotion de la personne en situation de handicap est posée comme une valeur sociale portée par Cholet Agglomération.

L'Agglomération, par sa manière d'envisager globalement la production du mouchoir de Cholet, vise à favoriser la reconnaissance et l'insertion sociale des personnes accompagnées par l'Esat ADAPEI 49 – Cholet.

L'activité de confection s'effectue dans le cadre d'une concertation hebdomadaire. Elle est prise en compte dans le calcul de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

L'action se déroule au fil de l'année.

Le 17 octobre 2023 a eu lieu la signature du renouvellement de la convention pluri annuelle du Musée du Textile et de la Mode avec l'ESATco Anjou. Depuis, des rencontres régulières ont lieu afin d'évaluer le partenariat et d'envisager les actions à mettre en place. Des relations quotidiennes ont lieu entre l'agent en charge du tissage du mouchoir rouge et l'équipe de travailleurs de l'ESAT.

Chiffres clés

12 558 mouchoirs ont été produits en 2024 dans le cadre du partenariat entre les musées et l'ADAPEI

Les perspectives à venir

Concernant les centres sociaux :

- Renouvellement du Pacte de coopération (Mars 2023),
- Programmation des travaux à Chlorofil respectant la RN 2020,
- Développement d'un projet commun d'animation de la vie sociale sur le territoire de l'Agglomération afin de définir le déploiement de nouveaux espaces d'animation.

Pour le soutien aux centres sociaux et socioculturels, financement forfaitaire des centres sociaux afin de favoriser pour eux une flexibilité budgétaire et ainsi attribuer leurs financements en fonction des besoins des habitants de leur secteur. Certains secteurs ayant des caractéristiques particulières (isolement, concentration de publics fragiles) peuvent bénéficier de budget supplémentaire au forfait de base.

En 2025, mise en place d'une Journée du Mouchoir (accueil du personnel de l'ESAT, visite guidée de l'exposition temporaire)

VII – Vers une collectivité exemplaire

Favoriser les achats durables



Les enjeux

Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leurs responsabilités environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Les objectifs à atteindre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Cholet Agglomération s'engage à favoriser des achats responsables, à la fois sur le plan environnemental, social et économique. L'objectif est d'intégrer des critères durables dans l'ensemble des marchés publics et des pratiques d'achat, en privilégiant les produits écoresponsables, recyclables ou issus de filières locales. Il s'agit également de soutenir l'économie circulaire et les entreprises engagées dans des démarches vertueuses, notamment les structures de l'économie sociale et solidaire. La collectivité veille à réduire l'empreinte environnementale de ses achats tout en garantissant la qualité, la durabilité et l'utilité des biens et services acquis. Par cette démarche, Cholet Agglomération souhaite montrer l'exemple, sensibiliser ses partenaires et encourager une consommation plus éthique et durable sur l'ensemble du territoire.

Actions poursuivies en 2024

Utilisation de couches biodégradables

Le service Petite Enfance a pour objectif de réduire l'impact environnemental des couches utilisées dans ses structures.

Depuis plusieurs années, le Service Petite Enfance veille à ce que les couches, achetées auprès des fournisseurs, respectent un cahier des charges en termes de protection environnementale. Le lieu de production et la composition des changes sont les critères principaux du marché. En 2024, le marché fut remporté par la Société Brocéliande dont les couches sont fabriquées en Bretagne. Ces changes complets respectent les critères qualitatifs et environnementaux recherchés.

Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses environnementales dans les marchés publics et marchés réservés

L'Agglomération et la Ville de Cholet souhaitent prendre en compte une dimension sociale et environnementale dans les actes de la commande publique, lorsque la typologie de l'achat ou de la prestation le rend possible.

Le droit de la commande publique prévoit une prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, notamment par l'insertion de clauses et de critères dans les marchés publics et les contrats de concession. Cholet Agglomération et la Ville inscrivent leur politique d'achat dans cette dynamique.

La Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques, en sa qualité d'organisation support, accompagne les directions pilotes, pour mettre en œuvre les actions d'achat responsable, dans le cadre des politiques publiques définies par Cholet Agglomération et la Ville (ex : usage de produits éco-responsables, méthodologie en termes de traitement des déchets de chantiers...).

Dans ce cadre, la DCPAJ a engagé une démarche, en cours de finalisation, pour verdier la commande publique. A cet effet, des spécifications techniques et des critères environnementaux ont d'ores et déjà été introduits dans les marchés.

Quelques exemples des marchés publics

CHOLET AGGLOMERATION :

- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'APPEL À PROJET CITEO DÉCHETS HORS FOYER ET CONVENTION DÉCHETS ABANDONNÉS
=>objectif : favoriser le tri des déchets sur l'espace public

- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PORTE A PORTE ET EN APPOINT VOLONTAIRE ET ENTRETIEN DES COLONNES D'APPOINT VOLONTAIRE (2025-2031)
=>Critère développement durable (10%) => Valorisation des dispositions mise en œuvre, favorables à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement en lien avec l'exécution des prestations (démarches de prévention des déchets et d'anti-gaspillage, énergies utilisées pour les véhicules de collecte, actions pour limiter les consommations d'énergie lors de la collecte, certifications en lien avec le développement durable, autres démarches en faveur du développement durable)

- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UNE OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PARKING DE LA MEILLERAIE À CHOLET
=>objectif : projet relatif aux énergies renouvelables

- RÉFLECTION DES TOITURES – TERRASSES SUR DIFFÉRENTS SITES (2024)
=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

- REMPLACEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT de voirie RUE DE LA SOMME – SQUARE D'AMIENS À CHOLET (maîtrise d'ouvrage unique)

=> Sous-critère de la valeur technique : pertinence des mesures mises en œuvre pour le développement durable et notamment matériaux de réemploi, moyens mis en œuvre pour réduire l'empreinte carbone, réduction et valorisation des déchets

VILLE DE CHOLET :

- LOCATION ET ENTRETIEN DU LINGE DE LA VILLE DE CHOLET (2024-2028)

=> Marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des personnes handicapées. pour le lot 2 : entretien des mops et du linge d'entretien

- RÉFLECTION DE TOITURES (2024) SUR DIFFÉRENTS SITES A CHOLET (49)

=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

- FOURNITURE, MISE EN PLACE, HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE DE L'APPLICATION MOBILE " GO FUSION " ET DES SERVICES ASSOCIÉS

=> objectif : application mobile de jeu en géolocalisation pour promouvoir le développement durable

- REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE DU PUY-SAINT-BONNET (49)

=> objectif : amélioration thermique du bâtiment et réduction des charges de fonctionnement

=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

- FOURNITURE ET POSE D'UN BÂTIMENT CONSTRUIT HORS SITE POUR LES VESTIAIRES DES JARDINIERS DE LA FERME SAINTE-CÉCILE À CHOLET

=> bâtiment reconditionné à hauteur de 30 %

=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

Groupement de commandes :

- ENTRETIEN DES LOCAUX (2024-2028) - Ville de Cholet / Cholet Agglomération / CIAS / CCAS / Cholet Sports Loisirs :

attention particulière aux caractères environnementaux des produits ménagers utilisés par les prestataires et notamment aux écolabels, au conditionnement, à l'accompagnement de la juste dose, à la biodégradabilité et la limitation de substances dangereuses dans les conditions d'utilisation préconisées.

- RESTAURATION COLLECTIVE (2025-2029) – Groupement de commandes Ville de Cholet / CIAS / CCAS / Cholet Sports Loisirs

Plusieurs sous-critères en lien avec le développement durable :

- engagement portant sur la saisonnalité des fruits et légumes, engagement portant sur l'introduction de produits issus de circuits courts, engagement sur les taux

d'alimentation durable, interdiction d'utilisation de contenants en matière plastique, mise en place d'un dispositif de réemploi de la vaisselle et des récipients mis à disposition.

Chiffres clés

84 824 couches biodégradables ont été achetées en 2024.

Les perspectives à venir

Pour les couches biodégradables, il est prévu de continuer à utiliser des couches biologiques.

Concernant les clauses sociales et environnementales dans les marchés, une démarche " Achat durable " est engagée par Cholet Agglomération et la Ville de Cholet afin d'intégrer la prise en compte de la dimension environnementale dans les contrats de la commande publique tant pour ce qui concerne leur attribution que leur condition d'exécution. Cette démarche vise à mettre la commande publique au service de l'économie circulaire.

Économie circulaire



Voir paragraphe 1 (page 19) : l'économie en territoire Choletais

Ressources humaines



Les enjeux

La qualité de vie au travail est un enjeu de performance durable dans les collectivités territoriales. C'est une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et la qualité de service rendu aux usagers. Il s'agit d'un cadre pour l'action qui permet de déterminer de façon collective et partagée des objets particuliers de travail et de s'engager sur des thématiques particulières comme, par exemple, le management, le télétravail, la prévention des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux (RPS), la gestion de l'absentéisme, les actions favorisant le maintien dans l'emploi, la conduite d'un

projet de réorganisation... La qualité de vie au travail doit s'appuyer sur les situations concrètes de travail et la participation des agents.

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération intègre la gestion des ressources humaines dans sa démarche de développement durable, en veillant au bien-être au travail, à l'égalité professionnelle et à l'épanouissement des agents. L'objectif est de favoriser un environnement de travail sain, inclusif et stimulant, où chacun peut développer ses compétences tout au long de sa carrière. La collectivité s'attache à promouvoir la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnels, ainsi qu'un dialogue social constructif. Elle s'engage également en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la diversité, et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. La formation continue, la mobilité interne et l'accompagnement au changement sont encouragés pour anticiper les évolutions des métiers et renforcer l'efficacité du service public. À travers ces engagements, Cholet Agglomération affirme sa volonté de valoriser le capital humain comme un levier essentiel de performance durable et d'exemplarité.

Actions poursuivies en 2024

Contribution au bien être des agents au travail

La direction des ressources humaines met en place des actions en faveur du bien être des agents au travail :

- Suivi d'agents rencontrant des difficultés dans le cadre du maintien dans l'emploi
- Accompagnement psychologique des agents avec la psychologue du travail
- Accompagnement des agents par l'assistante sociale
- Groupes de paroles destinés à des agents en réorientation professionnelle
- Aménagements de postes de travail prescrits par le médecin et/ou pris en charge par le FIPHFP
- Aménagements de postes préconisés lors des études de postes, analyses de risques, suivis d'accidents du travail
- Formations internes : sensibilisation au risque écran, sauveteurs secouristes du travail

Plan de soutien à l'emploi

Ce dispositif permet d'anticiper les problématiques de recrutement en soutenant la formation.

Dans le cadre de son fonctionnement, Cholet Agglomération et la Ville participent à la formation professionnelle en accueillant des stagiaires et en formant des apprentis. Accueil de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences) et les emplois Tremplin.

Mise en place des "Duo-D" qui favorisent la découverte d'un environnement professionnel par une personne handicapée.

Présence de la DRH à des forums de recrutement.

Le développement du télétravail

La Ville et Cholet Agglomération proposent à leurs agents de recourir au télétravail. L'institutionnalisation du télétravail a pour vocation de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (temps de transport, flexibilité, etc.), ainsi qu'à la réduction du bilan carbone de la collectivité (réduction des déplacements domicile/travail), tout en participant à la modernisation de l'administration dans ses méthodes et son organisation du travail, et en favorisant l'attractivité de la collectivité.

Dans le cadre de ses déplacements, Cholet Agglomération et la Ville de Cholet incitent les agents à modifier leur comportement au profit de modes de déplacements doux.

Chiffres clés

Concernant les actions en faveur du bien être des agents au travail, on constate en 2023, 4 rendez-vous avec la psychologue. 54 rendez-vous avec l'assistante sociale.

45 agents sont suivis par le référent handicap/maintien dans l'emploi au cours de 64 rendez-vous.

Mise en place de période de préparation au reclassement pour 1 agent. 17 agents ont suivis des coachings managériaux. 43 agents ont suivis des formations sur l'écologie.

389 stagiaires ont été accueillis en 2024, ainsi que 67 apprentis.

On compte 124 agents en télétravail en 2024.

Les perspectives à venir

Pour le bien-être des agents au travail, renouvellement de la convention avec FIPHFP 2025-2027

Le nombre d'apprentis accueillis par la collectivité a fortement augmenté et doit être maintenu.

La collectivité envisage de continuer à développer le télétravail.

Réunions participatives



Les enjeux

La gestion des ressources humaines apparaît comme un domaine essentiel au développement de la qualité des services publics locaux. Afin d'assurer la bonne marche du service public et améliorer la qualité de vie au travail, les collectivités territoriales doivent encourager les actions de temps d'échanges entre agents, les moyens

d'informations sur la collectivité mais également sur les différents services et sur les actions mises en œuvre par la collectivité.

Les objectifs à atteindre

Contribuer à la compréhension des projets et donner du sens au travail.

Valoriser le travail des agents, les initiatives et faire connaître les métiers du Service Public.

Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage.

Créer du lien entre les agents, développer un esprit d'entreprise, faire adhérer aux valeurs de la Collectivité.

Actions poursuivies en 2024

Chiffres clés

Réalisation des indicateurs en cours.

Les orientations

Création d'un événement fédérateur type "L'aventure des territoriaux".

Eco-responsabilité



Les enjeux

L'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne des collectivités. L'éco-responsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel.

Sur notre lieu de travail comme à la maison, nous pouvons agir pour la protection de l'environnement. Une collectivité qui met en place une démarche d'éco-responsabilité va agir pour l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en développant un lieu de travail plus respectueux, plus sain. Elle va également fédérer les services et le personnel en créant une dynamique entre les services et entre les territoires. Elle va également agir pour la solidarité sociale en favorisant le développement local et mettre en place des démarches de modernisation (paiement en ligne pour les services culturels ou les frais de scolarité).

Les objectifs à atteindre

Cholet Agglomération affirme son engagement en faveur de l'éco-responsabilité, en intégrant les enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses politiques publiques et de

son fonctionnement interne. L'objectif est de réduire l'empreinte écologique du territoire tout en adoptant des pratiques plus sobres, durables et respectueuses des ressources naturelles. Cela se traduit par une gestion optimisée de l'énergie, de l'eau et des déchets, le développement des mobilités douces, la préservation de la biodiversité, ainsi que la promotion de comportements écoresponsables auprès des agents, des partenaires et des habitants. La collectivité souhaite également renforcer l'exemplarité de ses services et de ses équipements en matière de transition écologique. À travers ces actions, Cholet Agglomération entend contribuer activement à la lutte contre le changement climatique et à la construction d'un territoire plus durable et résilient.

Actions poursuivies en 2024

Action en faveur de la solidarité des territoires (groupement de commandes)

L'objectif de cette action est de faire émerger des synergies pour rationaliser et mutualiser les procédures d'achat (gain de temps collectif, économie d'échelle) et permettre aux entreprises des territoires de connaître les modalités d'accès à la commande publique. Proposition et souscription de marchés en groupement de commandes au bénéfice des communes et établissements publics du territoire pour la fourniture de marchés " clé en main " (analyse des besoins, rédaction des pièces des marchés, publicité, analyse des offres, attribution, veille sur l'exécution du marché).

En 2024, quelques exemples de groupements de marchés effectués :

- Groupement de commandes pour la fourniture et la vérification des extincteurs
- Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et d'entretien de voiries
- Groupement de commandes pour la mise en séparatif de l'assainissement, renouvellement eau potable,
- Groupement de commandes pour la fourniture et la pose de matériels de signalisation lumineuse contrôleurs de carrefours à feux.

Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole

Direction de la communication :

L'objectif est de réduire les volumes d'affiches, flyers, brochures imprimés dans le cadre des campagnes de communication. Pour cela, des échanges ont lieu avec les services demandeurs pour ajuster les quantités produites, proposer des canaux de communication alternatifs : publications sur les réseaux sociaux et sur cholet.fr, envoi d'emails ou de newsletter.

Pour répondre aux exigences de la loi AGEC, depuis avril 2024, le magazine municipal et le magazine de communication interne sont imprimés sur du papier 100 % recyclé.

Le papier sélectionné est produit sans aucun composé chimique blanchissant. Sa production nécessite moins d'eau et moins d'énergie, pour répondre aux critères environnementaux les plus élevés.

Direction des relations extérieures – service protocole

Les quantités commandées lors des réceptions sont au plus près de la réalité (analyse des besoins exprimés par les services), afin d'éviter le gaspillage alimentaire et maîtriser les dépenses.

Plusieurs démarches suivent leur cours en 2024 :

- utilisation exclusive de gobelets et touilleurs en cartons recyclables,
- acquisition de gobelets en plastique recyclé réutilisables marqués " Je m'appelle reviens ", confiés sur des manifestations pilotées en régie par nos services avec l'objectif de limiter la consommation de gobelets cartons (zéro déchet),
- commandes réalisées auprès de prestataires locaux,
- dématérialisation des invitations envoyées par emailing avec formulaire de réponse en ligne (édition papier de cartons d'invitation limitée à de l'exceptionnel),
- tri sélectif réalisé lors de l'organisation d'événements.

Éco-responsabilité " Journal Synergences hebdo "

Dans le cadre de l'élaboration et de la distribution du journal Synergences, une grande vigilance est apportée sur la conception et l'impression des journaux. Les journaux sont imprimés sans sécheur afin de lutter contre le réchauffement climatique sur papier recyclés avec des encres végétales. Obtention du label Imprim'vert car cette impression est faiblement consommatrice d'énergie, n'émet pas de gaz à effet de serre et sans aucune consommation d'eau ni de produits chimiques.

Synergences contribue au tonnage et à la qualité du papier mis sur le marché grâce à Citéo (écofolio et éco-emballage). Le recyclage du papier est également pris en compte, les lecteurs sont également informés du recyclage. Il est important de participer à l'économie circulaire de la filière papier. Les logos réglementaires " boucles papiers " sont apposés sur le journal.

Concernant la distribution des journaux, une distribution est faite au plus proche de la réalité du terrain. La démarche s'inscrit dans un axe de développement durable afin de préserver l'environnement et éviter un surplus de quantité. Synergences est déposé dans les boîtes aux lettres qui font l'objet d'un prélèvement régulier.

Synergences déclare annuellement la qualité et le tonnage de papier consommé.

En 2024,

- utilisation des vélos à assistance électrique pour les déplacements des journalistes sur la ville de Cholet,
- modification de la fréquence de parution du journal (parution tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines à partir de janvier 2025 soit 20 à 22 numéros au lieu de 35 – diminution du papier, du transport,...)
- papier 100 % de fibre recyclée (l'imprimeur a obtenu la certification label RSE Positive en 2024)

Chiffres clés

Indicateurs en cours de réalisation

Les perspectives à venir

Poursuivre la dématérialisation au sein de la collectivité. Un technicien a été recruté. Tous les documents RH sont dématérialisés.

Les achats sont réalisés en fonction des besoins exprimés par les services.

En 2025, il y aura de nouveaux groupements de commandes :

- groupement de commandes pour la fourniture et maintenance de logiciels de système d'information géographique
- groupement de commandes pour les travaux de signalisation horizontale et verticale et de pose de mobilier urbain

Pour l'éco-responsabilité, contribution au développement durable, en intégrant l'impact environnemental de fabrication et d'usage dans la réflexion d'achat d'un nouveau produit identitaire de la collectivité .

Outils stratégiques



Les enjeux

Les outils stratégiques d'une collectivité sont des ressources au service des élus et des directions, car ils permettent d'avoir une vue globale des enjeux, et de faire une analyse stratégique pour prendre des décisions efficaces.

La stratégie passe par trois grandes étapes indispensables: l'identification des objectifs à long terme, le développement du plan d'actions pour atteindre ces objectifs, et l'implémentation de la stratégie.

Les objectifs à atteindre

Dans une logique de gouvernance durable, Cholet Agglomération veille à se doter d'outils stratégiques cohérents, transversaux et opérationnels pour piloter son action publique. L'objectif est de structurer les politiques territoriales autour de documents cadres (plans climat, schémas de mobilité, projets de territoire, etc.) intégrant pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Ces outils permettent de fixer une vision à long terme, de coordonner les actions entre les services et les partenaires, et d'évaluer les résultats obtenus. Ils favorisent également la prise de décision éclairée, la mobilisation des ressources et la participation citoyenne. En développant une stratégie territoriale fondée sur la durabilité, Cholet Agglomération entend assurer la cohérence de ses projets et renforcer son efficacité au service d'un développement harmonieux et résilient.

Actions poursuivies en 2024

Labellisation " Marque Qualité Tourisme " des Musées

L'objectif est de maintenir le niveau de la marque Qualité Tourisme.

Pour cela, plusieurs actions ont été mises en place :

- Le personnel a été sensibilisé aux techniques d'économie d'énergie et les applique dans son travail quotidien (par exemple: tri sélectif, économie des lumières, piles rechargeables, affichage...).
- Mise en place de mesures et équipements pour l'économie d'énergie : détecteurs de mouvements, cellule photo-électrique/ isolation performante / arrosage économique / ampoules basse consommation...
- L'établissement privilégie des produits issus de la production locale.
- Mise en place d'une urne pour la récupération des documents d'aide à la visite afin qu'ils puissent être réutilisés ou faire l'objet du tri sélectif s'ils sont en mauvais état.

Dans la grille d'évaluation de la marque, deux critères entrent dans le cadre du développement durable.

Les perspectives à venir

Le label Qualité Tourisme va disparaître au 31 décembre 2026. Le label « Destination d'excellence », créé au 1er mai, a vocation à remplacer « Qualité Tourisme ». Il reprend l'essentiel du dispositif « Qualité Tourisme », en particulier la garantie du haut niveau de qualité de l'accueil, et renforce le niveau d'exigence en matière d'éco-responsabilité et d'information des publics en situation de handicap quant à l'accessibilité des prestations proposées.

Cette réforme vise à renforcer la notoriété des labels et à les rendre plus attractifs pour les touristes et les établissements labellisés.

En 2025, le service des Musées s'engage dans la démarche de préparation afin d'envisager un audit en 2026.

Au sein de l'équipe Musées, un groupe de travail sur le développement durable va être mis en place avec une première réunion de travail prévue en juillet 2025.

Liste des actions de Cholet Agglomération et de la Ville de Cholet

SOMMAIRE – Fiches actions

I. L'économie en territoire Choletais

Soutien à l'agriculture

États des lieux agricoles et alimentaires

L'économie et l'emploi sur Cholet Agglomération

Économie circulaire

Solutions partage

Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité

Réemploi de mobiliers et autres supports de communication

Adhésion à l'ADECC (Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaboration)

Assemblée générale de l'ADECC à Cholet

Recyclage des matériaux du cimetière

Emploi et insertion

Faciliter le recrutement des entreprises

Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts :

Participation aux Réseaux des Développeurs Économiques (RDE)

II- Développement du Territoire et mobilités

Aménagement urbain

Documents et opérations d'urbanisme :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant

programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Politique locale de l'habitat

Opération Cœur de Ville

Eco-exemplarité de la ZAC du Val de Moine

Observatoire du foncier économique

Nouvelles infrastructures

Construction de la cuisine centrale

Construction d'un nouveau bâtiment au domaine universitaire

Voierie et espaces publics

Gestion Intégrée des Eaux pluviales (GIEP)

Amélioration de l'éclairage public

Déplacements

Politique Globale déplacement

Renouvellement parc bus

Schéma liaisons douces

Réseau ferroviaire

Sensibilisation mode doux

Forfait mobilité durable

Création de pistes cyclables

Optimisation de la desserte de bus

Développement de la multimodalité

Verdissement du parc automobile du Centre Technique Municipal (CTM)

Économie d'énergie et production d'EnR

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)

Économies d'énergie dans les bâtiments publics

Économies d'énergie au Conservatoire

Valorisation du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet

Schéma directeur immobilier énergétique

Gros entretien technique des équipements techniques des bâtiments

III - Protection des ressources et des milieux naturels

Protection de l'environnement

Agir dans le domaine des déchets / Optimisation des déplacements

Agir dans le domaine des déchets / Valorisation des déchets

Valorisation des boues de STEP

Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières

Cycle de l'eau

Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques

La protection des captages d'eau potable : Aire d'Alimentation du Captage de Ribou

La protection des captages d'eau potable : Aire d'Alimentation du Captage de la Rucette

Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par la télérelévé des compteurs d'eau

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Préservation de la ressource en eau

Parcs, jardins et paysages

Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics

Éco-pâturage des espaces verts

Mise en place d'abris et nichoirs pour la faune

États des lieux des surfaces canopées, arbustes et zones herbeuses

Désimperméabilisation des cours d'écoles et structures petite enfance

Sensibilisation

Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement

Éducation à l'environnement à la Maison de la nature

Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas

Alimentation durable en restauration collective / Gaspillage

Revaloriser les déchets alimentaires sur les accueils de loisirs de l'étang des

Noues

Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives

Agir dans le domaine des déchets/Animation et sensibilisation

Accompagnement des entreprises dans les projets de développement

Information-sensibilisation de la population locale à travers la diffusion de reportages (vidéos, Cholet mag, Cholet.fr, réseaux sociaux)

Plan de communication eau potable

Programme Golf pour la Biodiversité (PGB) – niveau bronze

Sensibilisation à la santé environnementale

Go Fusion

IV - Éducation, sport et culture

Enseignement supérieur

Soutien aux étudiants

Soutien aux établissements

Maison de l'Orientation

Campus connecté de Cholet

Activités sportives et de loisirs

Actions culturelles

La Lecture Publique

Résidence d'artistes

Circuit du jeu à la Ludothèque

Espaces ludiques de la Ludothèque

Actions de médiations

Itinérances

Bibliothèque verte

Politique en faveur de la jeunesse

Actions Jeunesse :

Festival les Z'allumés

Les Super Choletais

Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "

Le dispositif " Roulez Jeunesse "

V – Vivre ensemble – Solidarité

Le tourisme en territoire Choletais

L'habitant au cœur de la stratégie

Distribuer les kits éco-gestes à destination des hébergeurs dans le cadre du Passeport Vert avec Anjou Tourisme

Préventions et sécurité des personnes et des biens

Apprentissage du vélo pour les élèves de cycle 3 d'école primaire de Cholet

Agglomération

Solidarité Communautaire

Rencontres intergénérationnelles

Clubs " Coup de Pouce "

Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Tarification sociale / Aide financière " Chèque Eau "

Coopération et solidarité

Coopération avec la commune de Sao au Burkina Faso

Coopération avec la commune d'Araya au Liban

VI – Épanouissement de tous – politique de la famille

Accompagnement des personnes âgées

Animations Seniors

Session code de la route pour les seniors

Pass seniors culture et sports

Citoyenneté et vie de quartier

Actions pour la vie dans les quartiers :

Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes

Suivi de l'application Thelma puis Cholet Ma Ville

Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens

Accompagnement de la vie associative locale :

Assises du mouvement associatif choletais

Forum des associations

Espace associations

Création du dispositif FAB LAB ASSO, ateliers thématiques

La Guinguette du Mail

Vide-grenier

Santé publique

Pollinaria sentinelle ®
Cohésion sociale et lutte contre l'isolement
Partenariat avec l'ESAT ADAPEI 49

VII – Vers une collectivité exemplaire

Favoriser les achats durables

Utilisation de couches biodégradables
Clauses sociales et d'insertions professionnelles, clauses environnementales dans les marchés publics et marchés réservés

Économie circulaire

Ressources humaines

Contribution au bien-être des agents au travail
Plan de soutien à l'emploi
Développement du télétravail

Réunions participatives

Eco-responsabilité

Action en faveur de la solidarité des territoires
Éco-responsabilité en matière de communication et de protocole
Réduction des jetables (set de table et serviettes papier)
Réductions des impressions
Utilisation de papiers 100 % recyclé
Réalisation du journal Synergences hebdo

Outils stratégiques

Exploitation de la marque " Qualité Tourisme " des Musées

Liste des actions des communes du territoire de Cholet Agglomération

Année 2024

Liste des actions Développement Durable par commune de Cholet Agglomération

Bégrolles en Mauges

Cernusson

Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur le toit du local technique

Chanteloup-les bois

Cléré-sur Layon

Coron

Installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur à la maison de santé

Plusieurs travaux Rue Joachim du Bellay : éclairage public LED, places parkings perméables et végétalisées, liaison avec des chaucidous

Eclairage LED à la salle des sports

Travaux d'isolation au Coccimarket

Outil à énergie électrique à l'atelier communal

La Plaine

Réhabilitation de la salle des fêtes

La Romagne

Réhabilitation de l'ancien Trésor Public, inoccupé depuis plusieurs années, afin de pouvoir y accueillir la bibliothèque

La Séguinière

Achat d'un petit bois (Bois du Bourreau de la Vallée)

Création d'un îlot de fraîcheur (Jardin Laurette)

Distribution de compost et de bois

Aménagement de voie en agglomération avec augmentation significative des surfaces perméables,

Rencontre avec les entrepreneurs autour de l'autoconsommation d'énergie collective,

Réhabilitation énergétique de deux bâtiments communaux (vestiaires stade et école maternelle publique),

Opérations nettoyages des voies et espaces publics

Communication sur les cyanobactéries

Préservation de la biodiversité dans le petit bois de la Chapelière

Accompagnement du compostage aux jardins partagés

Opérations de plantations d'arbres (prairie du Moulinard – 570 sujets, Ménardiére – 200, bosquet méthode Miyawaki...)

La Tessoualle

Les Cerqueux

Soirée de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur

Le May sur Evre

Rénovation énergétique de l'école publique

Lys Haut Layon

Maulévrier

L'association maulévraise " Ca commence par nous " a mis en place plusieurs actions : ramassage des déchets sur l'espace public, le vide dressing, la fête du jardin avec troc plantes, ateliers " repair vélo " et plantation d'arbres et arbustes sur les espaces verts de la commune
Installation d'une 2ème borne de recharge de véhicules électriques
Installation d'un récupérateur d'eaux de pluie près du cimetière
Enfouissement des réseaux électriques
Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal
Construction d'une nouvelle station d'épuration et travaux de séparatifs des réseaux d'eaux (pluviales et usées)
Diagnostic énergétique des bâtiments par le SIEML
Diminution des arrosages estivaux, en privilégiant des plantations peu exigeantes en eau

Mazières en Mauges

Réalisation d'un audit énergétique des vestiaires du foot pour réalisation des travaux de rénovation en 2025
Isolation des combles de la salle des fêtes
Relamping de la salle des sports
Remplacement de lanternes (12) et d'un projecteur du parking du stade par des LEDs
Construction du centre technique municipal

Montilliers

Création d'une liaison douce reliant le centre bourg jusqu'à l'entreprise Grolleau
Diminution de la plage horaire de l'éclairage public, extinction à 22h au lieu de 22h30
Rénovation Maison Communale de Loisirs (MCL)

Nuillé

Création d'une piste cyclable Cholet-Nuillé
Aménagement du rond-point du bouligrin pour que les convois puissent circuler

Passavant

Saint Christophe du Bois

Soutien de la commune à un projet privé de trackers photovoltaïques
Installation d'une chaudière bois à la mairie
Un arbre, des bébés. Plantation d'un arbre associé à tous les enfants nés sur la commune sur une année civile

Saint Léger sous Cholet

Opération "arbre des naissances" en lien avec le CME et les familles ayant accueilli un enfant dans l'année : un arbre a été planté dans l'écopâturage et une plaque reprenant les prénoms des enfants nés en 2024, apposée.
Installation de trois nouveaux systèmes GTB (école maternelle et élémentaire publique, mairie et bibliothèque/salles de pôle culturel)
Mise en place de la réduction du temps d'allumage de l'éclairage public
Programme d'isolation des différentes pièces de l'école
Réfection des chemins piétonniers à l'étang et près de la mairie
Restructuration du restaurant scolaire
Sécurisation cheminement piétonnier rue d'Anjou
Création stationnement pour personne en situation d'handicap

Eco-pâturage**Saint Paul du Bois**

Mise en place d'un composteur à la cantine scolaire
Tri des déchets lors des manifestations associatives
Pas d'éclairage public en période estivale
0 pesticide au cimetière et au stade

Somloire**Toutlemonde**

Participation au financement d'un véhicule adapté au handicap pour une jeune atteinte d'une maladie grave
Eclairage en LEDs du bâtiment commercial
Matinée environnement de ramassage des déchets sur la commune
Etude pour l'installation d'ombréries sur le parking du stade
Plantation de 2 cèdres du Liban pour améliorer l'ombrage
Rénovation de la salle de sports et panneaux photovoltaïques sur le toit
Semaine sécurité routière
réduction du chauffage de tout ou partie de bâtiments (exemples : presbytère, salle du conseil).
2 régulateurs installés dans les bureaux de la mairie et dans une classe (ex périscolaire).
remplacement de décos de Noël trop consommatoires par de nouvelles décos à leds.
Arrêt de l'éclairage public global à 21h00, élargissement de la plage estivale sans éclairage, et arrêt de l'éclairage des anciens permanents à 23h00.

Des collecteurs de bouchons sont installés dans le sas d'accueil de la mairie et de la poste.

Gestion en zérophyto y compris dans le cimetière et le terrain de foot.

Gestion différenciée des espaces verts publics.

Utilisation de réserves d'eau pour arrosage des massifs.

Etang naturel, sur le site des anciennes lagunes, et mares d'eau créées, avec un parcours didactique sur le cycle de l'eau (mares, zones humides, ruisseau, ripisylve...).

Le compostage des déchets et des restes de la restauration scolaire est mis en autonomie avec une gestion des employés communaux. **255 kg** transformés en 2024.

Le compostage des déchets verts de la commune (gazon, taille arbustes...) en andain est mis en autonomie avec une gestion des employés communaux.

Le terrain de foot est entretenu par 3 robots tondeuses, afin de fortement diminuer l'apport de tonte de pelouse dans les déchets verts de la commune.

La majorité des espaces verts sont tondus en mulching, afin de fortement retreindre l'apport de tonte de pelouse dans les déchets verts communaux servant à confectionner le compost.

La commune organise des animations pour Octobre rose. En 2024 : gymnastique et randonnée, stand prévention et exposition

La commune signe un accord avec une compagnie d'assurance pour une réduction des tarifs pour les habitants de la commune (avancée vers une mutuelle communale).

Trémentines

Installation d'une VMC à la mairie
Résolution des fuites d'eau
Modernisation de l'éclairage des bâtiments en passant aux LEDs
Isolation école maternelle publique
Végétalisation de la cour d'école maternelle

Vezins
Action de sensibilisation aux économies d'énergie avec les Class'Energie
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
Eclairage LED à la salle des sports
Création d'un hôtel à insectes
Installation de panneaux photovoltaïques sur la maison de santé

Yzernay
Rénovation du réseau d'éclairage public rue Pierre de Romans avec remplacement de l'éclairage par des led
Aménagement d'un espace vert dans le centre bourg, Place Colbert

Annexes

- **Fiches Actions des directions de Cholet Agglomération**
- **Fiches Actions des communes de Cholet Agglomération**